

DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DES CONFLUENCES

CASTELSARRASIN

2 – RAPPORT DE PRESENTATION

REVISION 1

Arrêté	Enquête Publique		Approuvé
13 décembre 2016	16 août 2017	18 septembre 2017	20 décembre 2017

1. LE CONTEXTE GENERAL.....	4		
2. HISTORIQUE DES PROCEDURES ET ENJEUX DU P.L.U	5		
3. PRESENTATION DE LA COMMUNE	6		
3.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE	6		
3.2. CASTELSARRASIN ET LA COOPERATION INTERCOMMUNALE	9		
3.3. CASTELSARRASIN ET LA COMPETITIVITE TERRITORIALE	12		
4. ANALYSE DEMOGRAPHIQUE.....	13		
4.1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	14		
4.2. L'ENVIRONNEMENT DEMOGRAPHIQUE	16		
* A l'échelle de la Communauté de Communes.....	16		
* A l'échelle du département.....	17		
* A l'échelle régionale	17		
4.3. LES MOBILITES RESIDENTIELLES.....	18		
4.4. LA COMPOSITION DE LA POPULATION	18		
4.5. LA COMPOSITION DES MENAGES.....	19		
4.6. LA POPULATION ACTIVE	21		
4.7. LES REVENUS DES MENAGES	22		
4.9. BILAN « ANALYSE DEMOGRAPHIQUE »	24		
* Synthèse.....	24		
* Enjeux.....	24		
5. L'HABITAT	25		
5.1. CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS.....	25		
* Evolution du parc de logements	25		
* Composition du parc.....	26		
* Rythme de construction.....	28		
* Caractéristiques des résidences principales.....	30		
* Le parc de logements vacants	33		
* Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2013-2018	37		
* La politique de la Ville en termes d'habitat	37		
5.2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES.....	38		
5.3. ANALYSE DE LA CAPACITE D'URBANISATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VIGUEUR.....	39		
5.4. BILAN « HABITAT »	40		
* Synthèse.....	40		
* Enjeux.....	40		
6. LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....	41		
6.1. LES EMPLOIS	41		
6.2. LE TISSU ECONOMIQUE DE CASTELSARRASIN	43		
* Les principales zones d'activités de Castelsarrasin	43		
* Les Projets de zones d'activités.....	49		
* L'artisanat et le commerce	52		
* Les marchés de Castelsarrasin.....	52		
* Redynamisation du centre-ville	53		
* Les industries de Castelsarrasin.....	55		
* Les commerces du centre-ville de Castelsarrasin.....	55		
* Le Centre Technique Fluvial (CTF) de Castelsarrasin	56		
* Répartition des entreprises par IRIS – Données INSEE 2011	58		
6.3. LE TOURISME	59		
* L'offre en hébergement et restauration	59		
* Les évènements locaux.....	59		
* Les chemins de randonnée	60		
* Le port Jacques-Yves cousteau	60		
* Le projet d'itinéraire culturel.....	60		
6.4. L'AGRICULTURE	61		
* La part de la surface agricole	61		
* Les sieges d'exploitation.....	61		
* La Surface agricole utile (SAU)	61		
* L'occupation de l'espace agricole.....	62		
* Les productions	63		
* Les statuts juridiques.....	65		
* Les exploitants agricoles	66		
* L'emploi agricole.....	68		
* L'état des lieux agricole.....	69		
6.5. LES ENERGIES	70		
6.7. BILAN « ACTIVITES ECONOMIQUES »	71		
* Synthèse.....	71		
* Enjeux.....	71		
7. LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LES SERVICES	72		
7.1. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	72		
7.2. LES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	79		
7.3. LES EQUIPEMENTS DE SANTE	81		
7.4. LES EQUIPEMENTS SOCIOCULTURELS	83		
7.5. LES EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	85		
7.6. FLES SERVICES PUBLICS	89		
7.7. LES SERVICES A LA PERSONNE	89		
7.8. LES EQUIPEMENTS MILITAIRES	90		
7.9. LES EQUIPEMENTS RELIGIEUX	91		
7.10. LES CIMETIERES	92		
7.11. LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES	93		
* L'assainissement (eaux usees).....	93		
* L'assainissement (eaux pluviales).....	93		
* Le réseau d'eau potable	95		
* Les ouvrages hydrauliques	95		
* Les réseaux d'irrigation	95		
* L'éclairage public	98		
* Les réseaux de télécommunications.....	101		

✗	<i>L'élimination des déchets</i>	101	9.3.	LA MORPHOLOGIE URBAINE	154
7.12.	LES BESOINS EN EQUIPEMENTS A L'HORIZON DU PLU	103	✗	<i>Toponymie</i>	154
BILAN « EQUIPEMENTS ET SERVICES »	104	✗	<i>Les constructions du Moyen Age au XIX^{ème} siècle</i>	155	
✗	<i>Synthèse</i>	104	✗	<i>L'agglomération de Castelsarrasin</i>	156
✗	<i>Enjeux</i>	104	✗	<i>Le centre ancien - centre-ville</i>	157
8. LES TRANSPORTS, LES DEPLACEMENTS ET LE STATIONNEMENT	105	✗	<i>La première couronne</i>	159	
8.1.	LES VOIES DE CIRCULATION ET DE COMMUNICATION	105	✗	<i>Le chemin de fer et les friches industrielles entre le canal</i>	161
✗	<i>Le réseau viaire</i>	105	✗	<i>Les entrées de villes</i>	161
✗	<i>Le réseau ferroviaire</i>	109	✗	<i>Les hameaux</i>	162
✗	<i>Le Projet LGV</i>	114	✗	<i>L'habitat diffus des ensembles pavillonnaires, du XXème siècle à nos jours</i>	164
8.2.	LES TRANSPORTS EN COMMUN.....	117	✗	<i>Poursuite des études</i>	167
✗	<i>Le transport ferroviaire</i>	117	9.4.	LES PAYSAGES	170
✗	<i>Le réseau de transport « tulipe »</i>	117	✗	<i>Les paysages de Castelsarrasin</i>	170
✗	<i>Le transport collectif départemental et régional</i>	119	✗	<i>L'occupation des sols</i>	174
✗	<i>La desserte des aéroports</i>	119	✗	<i>Les entrées de ville</i>	176
8.3.	LE STATIONNEMENT.....	119	✗	<i>Le Règlement Local de Publicité</i>	180
✗	<i>L'état des lieux</i>	119	✗	<i>Les espaces verts publics</i>	181
✗	<i>Les possibilités de mutualisation du stationnement</i>	124	✗	<i>Les plantations d'arbres d'alignement</i>	183
8.4.	LES DEPLACEMENTS	126	✗	<i>Un patrimoine bâti riche</i>	183
✗	<i>Le Plan de circulation du centre-ville</i>	126	✗	<i>Les sites archéologiques</i>	184
✗	<i>La circulation piétonne</i>	127	9.5.	PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT	188
✗	<i>La circulation cycliste</i>	127	✗	<i>Les différents zonages environnementaux</i>	188
✗	<i>La voie verte</i>	128	✗	<i>La Directive Cadre sur l'Eau</i>	188
✗	<i>Le trafic automobile</i>	128	✗	<i>Les zones humides</i>	190
✗	<i>Le covoiturage et l'autopartage</i>	129	✗	<i>Les risques naturels et technologiques identifiés</i>	196
8.5.	L'ACCIDENTOLOGIE.....	130	✗	<i>Les risques technologiques</i>	205
8.6.	LES EMISSIONS POLLUANTES ATMOSPHERIQUES.....	131	9.6.	BILAN « ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT »	213
8.7.	BILAN « TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET STATIONNEMENT »	133	✗	<i>Synthèse</i>	213
✗	<i>Synthèse</i>	133	✗	<i>Enjeux</i>	213
✗	<i>Enjeux</i>	133	9.7.	SYNTHESE DES ENJEUX	214
9. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT (PARTIE 1 DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE)	134	10. LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME	216		
9.1.	ETUDE PHYSIQUE DU TERRITOIRE	134	10.1.	LES CHOIX RETENUS POUR L'ELABORATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPPEMENT DURABLES.....	216
✗	<i>Caractéristiques climatiques</i>	134	✗	<i>Axe 1 : Preserver l'environnement</i>	217
✗	<i>Caractéristiques topographiques</i>	135	✗	<i>Axe 2 : Inscrire Castelsarrasin dans une dynamique de pole économique attractif et structurant</i>	220
✗	<i>Caractéristiques géologiques et pédologiques</i>	137	✗	<i>Axe 3 : Offrir a chacun une qualite de vie</i>	226
✗	<i>Caractéristiques hydrogéologiques</i>	139	✗	<i>Axe 4 : Accompagner les mobilités</i>	229
✗	<i>Caractéristiques hydrographiques</i>	139	10.2.	LES CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES ET LES LIMITATIONS ADMINISTRATIVES A L'UTILISATION DU SOL.....	232
9.2.	LE MILIEU NATUREL	143	✗	<i>Les différentes zones</i>	232
✗	<i>L'espace agricole</i>	143	✗	<i>Les emplacements réservés</i>	245
✗	<i>Les boisements</i>	144	✗	<i>Les espaces boisés classés</i>	247
✗	<i>Les milieux sensibles</i>	146	✗	<i>Les corridors écologiques et les zones humides</i>	248
✗	<i>Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique</i>	152	✗	<i>Les éléments paysagers à préserver</i>	249
✗	<i>La trame verte et bleue</i>	153			

* Tableau des superficies et cohérence avec les objectifs de développement	251
10.3. JUSTIFICATION DES MODIFICATIONS APORTEES AU REGLEMENT	253
* Modifications apportées aux documents graphiques	253
* Modifications apportées au règlement écrit	255
11. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	259
11.1. PREAMBULE	259
* Contexte réglementaire	259
11.2. LES DIFFERENTS ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX (ARTICULATION AVEC LES AUTRES DOCUMENTS D'URBANISME, PLANS ET PROGRAMMES	260
* Compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale	260
* Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU)	260
* Compatibilité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)	260
* Compatibilité avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	261
11.3. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) ET PROJECTION DE POPULATION	263
* Axe 1 : Préserver l'environnement	263
* Axe 2 : Inscire Castelsarrasin dans une dynamique de pôle économique attractif et structurant	263
* Axe 3 : Offrir à chacun une qualité de vie	263
* Axe 4 : Accompagner les mobilités	264
* Comparaison des choix du PLU avec un scénario « au fil de l'eau »	264
11.4. ANALYSE DES PERSPECTIVES D'EVOLUTION	266
* Evolution du zonage de Castelsarrasin	266
* Identification des enjeux par zones	268
* Hiérarchisation des enjeux	272
* Carte de synthèse des enjeux	273
* Identification des enjeux par sites	274
* Zone d'aménagement concerté de Fleury	297
* Zone d'aménagement concerté de Terres Blanche	298
* Incidence de la ligne LGV sur l'environnement	302
* Incidences du projet de PLU	306
* Incidences du projet sur les sites Natura 2000	311
11.5. CHOIX RETENUS	315
* Objectifs de protections de l'environnement	315
* Justification des choix / adéquation avec les objectifs du PLU	315
11.6. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET, SI POSSIBLE, COMPENSER LES CONSEQUENCES DOMMAGEABLES DU PROJET	318
* Thématiques environnementales	319
11.7. MISE EN ŒUVRE D'UN SUIVI DES EFFETS DU PROJET PAR L'INTERMEDIAIRE D'INDICATEURS	323
11.8. METHODOLOGIE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	327
* Principales sources documentaires	327
* Méthode d'analyse	327
* Difficultés rencontrées	328
12. LISTE DES FIGURES	329

13. LISTE DES ANNEXES	335
------------------------------------	------------

Le **Plan Local d'Urbanisme** (P.L.U.) est issu de la Loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (S.R.U.) du 13 décembre 2000.

Ce nouveau document d'urbanisme remplace le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

A la différence du P.O.S., l'ambition du P.L.U. n'est pas seulement limitée à la définition de règles d'utilisation du sol. Il comprend un élément nouveau : le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable** (P.A.D.D.). Son objectif est de définir la politique urbaine sur l'ensemble du territoire communal et de préciser, si la commune le souhaite, les différents projets d'aménagement.

Le P.A.D.D. est établi à partir d'un diagnostic de territoire chargé de mettre en évidence à la fois les atouts et les faiblesses de la ville.

Il constitue ainsi le cadre général de référence et d'élaboration du P.L.U. A ce titre, il est chargé de mettre en perspective les différentes actions de la politique d'urbanisme d'ensemble qui seront conduites par la commune.

La dimension d'**aménagement durable**, désormais intégrée au P.L.U., repose sur **trois principes fondamentaux** :

- ↪ Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie
- ↪ Equité et cohésion sociale
- ↪ Efficacité économique susceptible de modifier les modes de production et de consommation.

Les **principes du développement durable** à respecter par le P.L.U. sont les suivants (article L.121-1 du Code de l'Urbanisme) :

- **L'équilibre** entre :
 - Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
 - L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
 - La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables ;
- La **qualité urbaine, architecturale et paysagère** des entrées de ville.
- La **diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat**, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs dans plusieurs domaines : habitat, activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que les équipements publics et les équipements commerciaux, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements et de développement des transports collectifs.
- La **réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique** à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, et la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

Le **Plan d'Occupation des Sols de Castelsarrasin** a été approuvé le 16 novembre 1982.

Ce document a fait l'objet de **plusieurs révisions** : le 30 janvier 1996, le 13 avril 2005 et le 27 janvier 2006. Il a aussi été **modifié à plusieurs reprises** : le 30 juin 1999, le 7 mars 2000, le 3 juin 2004, le 21 décembre 2007, le 5 octobre 2009, le 8 juin 2010 et le 11 février 2015. Une modification du PLU est en cours de réalisation. Elle n'a pas encore été approuvée.

Le 30 juin 2014, le conseil municipal a voté la prescription de la **révision du POS en PLU**.

La **révision du Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme** permettra à la municipalité de définir la physionomie de Castelsarrasin à l'horizon 2027 en répondant à différents objectifs :

- ↪ Définir et affirmer les **grands axes de l'aménagement du territoire** de la Commune s'inscrivant dans un renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, une restructuration des espaces urbanisés et la revitalisation du centre-ville
- ↪ Préciser les **secteurs d'évolution économique** et les moyens d'assurer leur attractivité
- ↪ **Préserver et mettre en valeur son patrimoine** naturel, paysager et bâti
- ↪ Lancer une réflexion sur les **modes de transports**
- ↪ Intégrer les **évolutions juridiques** récentes

3.1. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

La **commune de Castelsarrasin** est située à l'Ouest du département du **Tarn-et-Garonne** dont elle est la Sous-Préfecture. Montauban se situe à 22 km, Agen à 53 km et Toulouse à 68 km.

La ville s'est établie dans la vallée de la Garonne, juste avant la confluence avec le Tarn, légèrement en altitude, 80 mètres environ, afin d'éviter les crues du fleuve.

La commune de Castelsarrasin s'étend sur une superficie de **76.77 km²** et compte **13 295 habitants (chiffre INSEE 2012)** avec une densité de **173 habitants/km²**.

Castelsarrasin est traversée par plusieurs axes de communication :

- L'**Autoroute n°62** qui relie Bordeaux à Toulouse avec un échangeur situé au Nord-ouest de la commune
- Les **Routes Départementales n°813** et **n°958** qui permettent de rejoindre Castelsarrasin depuis Grisolles au Sud, Montauban à l'Est et Marmande à l'Ouest
- La **ligne ferroviaire Toulouse-Montauban-Agen-Bordeaux** qui passe en gare de Castelsarrasin



Figure 1 : Localisation de Castelsarrasin dans le Grand Ouest français

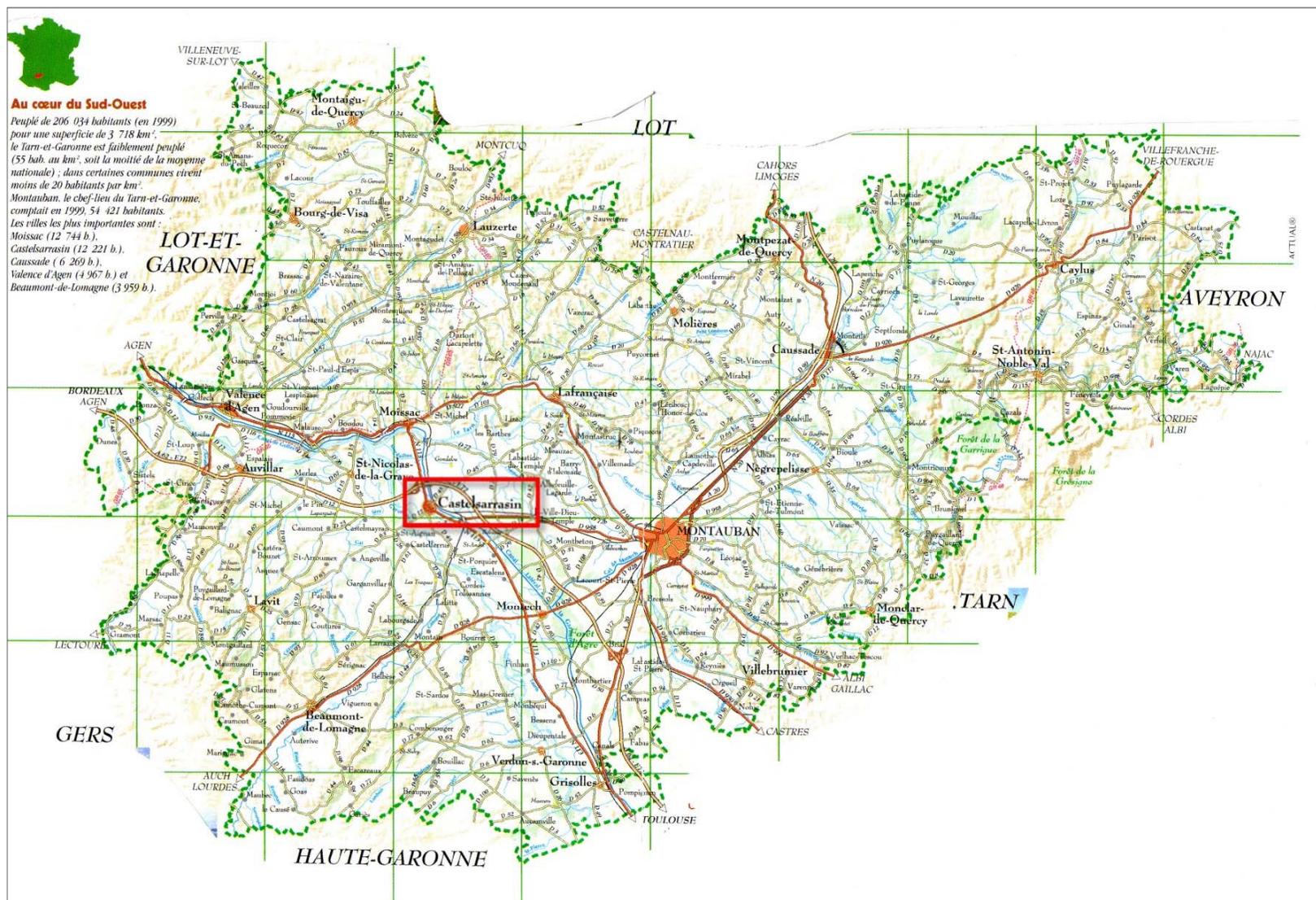


Figure 2 : Localisation de Castelsarrasin dans le département du Tarn-et-Garonne

3.2. CASTELSARRASIN ET LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

La commune de Castelsarrasin est adhérente aux structures intercommunales suivantes :

↳ **Le Syndicat Départemental d'Énergie, SDE 82**, autorité organisatrice du service public de l'électricité du Tarn-et-Garonne qui regroupe l'ensemble des communes du département. Il est en charge de la construction de lignes et équipements basse et moyenne tension qui sont par la suite concédés à ERDF.

↳ **Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, SMEAG**, qui vise depuis 1983 à accompagner les collectivités territoriales situées le long de la Garonne dans la prise en compte du rôle central de ce fleuve.

↳ La **Communauté de Communes Terres des Confluences**. Créée en 1999, elle regroupait les communes de Castelsarrasin et de Moissac. Au 1^{er} janvier 2014, quatre communes rejoignent cet EPCI de **28 462 habitants en 2011** répartis sur une superficie de 250 km². Au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion de 2 Communautés de communes, Terres de Confluences et Sère Garonne Gimone et à l'adjonction des communes de La Ville Dieu du Temple et Saint-Porquier, la nouvelle intercommunalité regroupe **22 communes et environ 40 000 habitants**.

La Communauté de Communes compte des **compétences obligatoires** :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
 - Développement territorial en partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et/ou le Pays Garonne-Quercy-Gascogne

- Aménagement de l'espace
- Action de développement économique :
 - Aérodrome de Gandalou
 - Promotion touristique
 - Zones communautaires d'activités (Barrès, Fleury et Borde Rouge)
 - Implantation d'entreprises
 - Implantation de services publics dans la zone communautaire de Fleury
 - Soutien à l'économie locale
- Planification depuis le 1^{er} juillet 2015

Elle gère également des **compétences optionnelles** :

- Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Ordures ménagères et assimilées
 - Déchets verts
 - Encombrants et déchets 3D
 - Déchetteries intercommunales de Saint-Pierre et de Saint-Béat
 - Mise en valeur des milieux aquatiques et gestion des ripisylves
- Assainissement non-collectif
- Politique de la ville
- Création, aménagement, entretien et financement d'aires de covoiturage

Enfin, elle possède des **compétences facultatives** :

- Fourrière intercommunale
- Equipements éducatifs, culturels, sportifs ou de loisirs
- Formation post-Bac (BTS) et antenne universitaire dans le parc d'activités de Fleury
- Restauration communautaire
- Subvention aux associations d'intérêt communautaire
- Aménagement numérique

Cette intercommunalité sous sa forme actuelle est en plein essor.

↳ Castelsarrasin appartient également au **PETR Garonne-Quercy Gascogne (anciennement Pays Garonne-Quercy-Gascogne** et passé sous la forme d'un syndicat mixte fermé au 1^e janvier 2017).

↳ L'élaboration d'un **Schema Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme** (SDAU) a été prescrite par arrêté préfectoral le 5 novembre 1973. En décembre 1981, le SDAU de Castelsarrasin-Moissac fixe les orientations du développement à moyen et long terme. Il détermine les destinations des sols et il porte une attention particulière aux équipements et services de la commune. Le territoire défini à l'époque se compose des communes de Boudou, Castelferrus, Castelmayran, Castelsarrasin, Les Barthes, Lizac, Malause, Moissac, Saint Aignan et Saint-Nicolas-de-la-Grave, soit 27 667 habitants selon le recensement INSEE de 1975. Aujourd'hui, l'INSEE dénombre sur ce même territoire 32 477 habitants, soit une augmentation de 17.4 %.

Les **objectifs fixés par le SDAU** étaient les suivants :

- « Créer un ensemble urbain polarisateur, susceptibles d'ancrer les activités et les populations, notamment celles induites par la centrale électro-nucléaire de Golfech.
- Développer l'artisanat et l'industrie également dans les petites communes bien équipées et bien localisées.
- Diversifier et développer les activités liées au plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave.
- Protéger les sites sensibles ».

Presque 35 ans plus tard, ces objectifs restent d'actualité. Castelsarrasin et Moissac constituent aujourd'hui deux pôles dynamiques dont la coopération intensifie son développement. L'artisanat et l'industrie ont su s'implanter et se développer sur le territoire qui fait preuve d'innovation. Un exemple récent est celui de la société Cellulopack qui a reçu le prix régional de l'innovation pour sa barquette alimentaire 100 % biodégradable.

Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) du Tarn-et-Garonne d'octobre 2015 propose la fusion de la Communauté de Communes Terres des Confluences avec la Communauté de Communes Sère Garonne Gimone. Ce nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui pourrait voir le jour au 1^{er} janvier 2017 compterait alors 20 communes et 35 300 habitants.

↳ Le SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale des trois provinces Languedoc Quercy Gascogne.

Les SCoT sont des documents de planification stratégique créés en 2000 par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain. La Loi pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (ALUR) de 2014 vise à renforcer ce rôle stratégique des SCoT.

L'enjeu de ce document de planification à grande échelle est de mettre en place un **projet d'aménagement du territoire cohérent, fonctionnel** et qui prend en compte **les besoins des populations**.

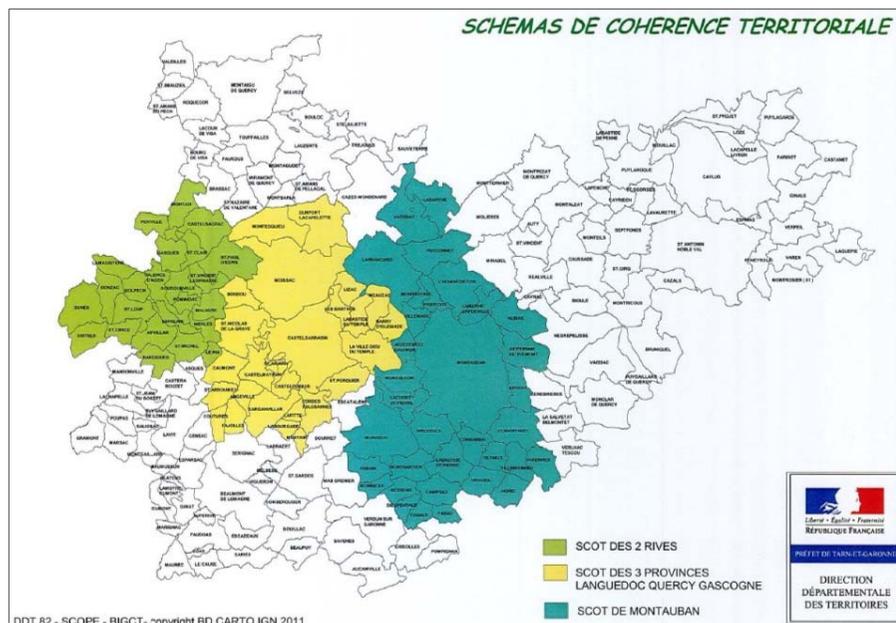


Figure 3 : Les trois SCoT du Tarn-et-Garonne

A l'échelle du département du Tarn-et-Garonne, il existe à ce jour trois SCoT. Castelsarrasin fait partie du SCoT des trois provinces Languedoc Quercy Gascogne. Il se compose de la Communauté de Communes de Sère-Garonne-Gimone, de la Communauté de Communes des Terrasses et Plaines des Deux Cantons ainsi que de la Communauté de Communes Terres des Confluences, soit un total de 27 communes.

Les études du SCoT des Trois Provinces ont été lancées en 2005 et le diagnostic a été mis à jour en 2008. A l'issue de ce travail, un projet de PADD a été présenté mais jamais acté par les élus. Ce document est donc pour l'instant à l'arrêt.

Il vise à élaborer une stratégie de développement dans un souci de cohésion, d'équilibre et de valorisation territoriale.

↳ La ville de Castelsarrasin est également **jumelée à la ville italienne de Fiume Veneto** depuis le 22 septembre 2007. L'objectif de ces échanges culturels est de contribuer à un développement solidaire des deux villes, en veillant à associer les jeunes dans toutes les activités franco-italiennes menées.

3.3. CASTELSARRASIN ET LA COMPETITIVITE TERRITORIALE

En tant que sous-préfecture, Castelsarrasin s'inscrit dans un réseau régional qui doit participer à sa stratégie de développement.

Le **Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020 (CPER)**, est un outil de programmation de la compétitivité territoriale à l'échelle nationale et européenne. Il dessine le développement et le rayonnement régional, au travers d'une série d'orientations.

Sur cette période de cinq ans, cela représente un montant de 1,769 milliards d'euros : 707.8 millions de l'Etat et 723.3 millions de la région ainsi que 338 millions des autres partenaires.

Cet outil de financement participe à l'émergence de projets locaux et d'aménagement des territoires.

Le PLU, en tant que document stratégique de développement communal, peut porter, à son échelle, certaines ambitions de compétitivité et de rayonnement territorial mises en évidence dans le CPER de Midi-Pyrénées.

6 grands projets de développement du « volet régional » sont portés dans le CPER. Ils concernent les thématiques suivantes :

- ↳ La mobilité durable
- ↳ Le volet enseignement supérieur, recherche et innovation.
- ↳ La transition écologique et énergétique
- ↳ Le Très Haut Débit et les usages numériques
- ↳ Les innovations, les filières d'avenir et usine du futur
- ↳ L'emploi

4 enjeux du « volet territorial » viennent compléter la liste des projets de développement mis en évidence dans le CPER :

- ↳ Accompagner les quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ↳ Renforcer les solidarités dans les territoires ruraux et péri-urbains
- ↳ Valoriser le patrimoine culturel et naturel de Midi-Pyrénées
- ↳ Accompagner les dynamiques économiques territoriales

Les différents concepts de population sont définis par le décret n°2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population. Les définitions suivantes sont celles utilisées à ce jour par l'INSEE.

↳ **LA POPULATION TOTALE** d'une commune est égale à la somme de la population municipale et de la population comptée à part de la commune. La population totale d'un ensemble de communes est égale à la somme des populations totales des communes qui le composent.

La population totale est une population légale à laquelle de très nombreux textes législatifs ou réglementaires font référence. **A la différence de la population municipale, elle n'a pas d'utilisation statistique** car elle comprend des doubles comptes dès lors que l'on s'intéresse à un ensemble de plusieurs communes.

L'analyse de l'évolution démographique de Castelsarrasin sera donc élaborée sur la base de la population municipale, 13 054 habitants en 2011 et 13 295 en 2012, faute de traitement statistique de l'INSEE des données concernant la population totale.

↳ **LA POPULATION MUNICIPALE** comprend : les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune.

Le concept de population municipale correspond désormais à la **notion de population utilisée usuellement en statistique.**

En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

Ce concept diffère sur certains points de celui en vigueur lors du recensement de 1999. Les principaux changements concernent :

- Les **étudiants** majeurs vivant en internat dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune d'études ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale.
- Les **élèves** ou étudiants mineurs ayant leur résidence familiale dans la commune et logés dans une cité universitaire (ou un foyer d'étudiants, un logement) situé dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence familiale. En 1999, ils l'étaient dans la population municipale de leur commune d'études.
- Les **militaires** logés dans un établissement militaire (casernes, quartier, base, camp militaire...) situé dans la commune et ayant une résidence personnelle dans une autre commune : ils sont désormais comptés dans la population municipale de la commune sur laquelle est situé l'établissement militaire ; en 1999, ils étaient comptés dans la population municipale de la commune de leur résidence personnelle.
- Les personnes **détenues** dans un établissement pénitentiaire de la commune sont désormais comptées dans la population municipale de cette commune ; en 1999, elles faisaient partie de la population comptée à part de cette même commune.

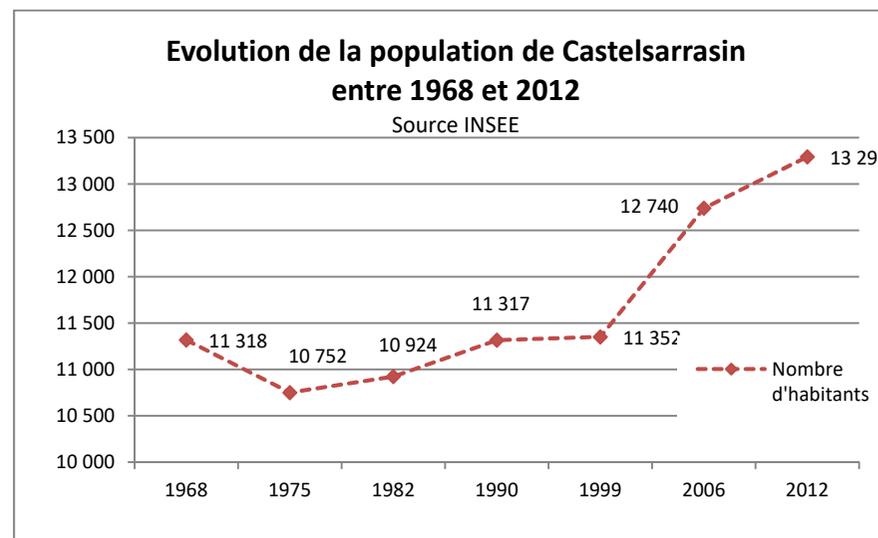
Sur l'ensemble de la population française, l'impact de ces changements de concepts est faible. En revanche, localement, l'incidence peut être notable en particulier pour les communes sièges d'un établissement d'enseignement avec internat, d'une structure militaire ou d'un établissement pénitentiaire dont les effectifs sont importants au regard de la population de la commune. C'est le cas pour la commune de Castelsarrasin avec le 31^e Régiment qui doit en tenir compte lors des interprétations des évolutions depuis 1999.

☞ **LA POPULATION COMPTEE A PART** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle (au sens du décret) est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune :

1. Les **mineurs** dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs **études**, dans la commune.
2. Les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune, dès lors que la communauté relève de l'une des catégories suivantes :
 - a. Services de moyen ou de long séjour des établissements publics ou privés de santé, établissements sociaux de moyen ou de long séjour, maisons de retraite, foyers et résidences sociales.
 - b. Communautés religieuses.
 - c. Casernes ou établissements militaires.
3. Les personnes majeures âgées de **moins de 25 ans** ayant leur **résidence familiale** sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études.
4. Les personnes **sans domicile fixe** rattachées à la commune au sens de la loi du 3 janvier 1969 et non recensées dans la commune.

4.1. LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Avec une **population totale de 13 295 habitants en 2012**, Castelsarrasin est la deuxième ville la plus peuplée du département du Tarn-et-Garonne, derrière Montauban et devant Moissac. La démographie communale était de 12 740 habitants en 2006, elle a donc connu une progression de 555 habitants entre les deux derniers recensements, soit + 4.36 %.



Evolution de la population de Castelsarrasin entre 1968 et 2012							
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2012
Nombre d'habitants	11 318	10 752	10 924	11 317	11 352	12 740	13 295
Variation de la population en %	-	-5.00 %	1.60 %	3.60 %	0.31 %	12.23 %	4.36 %

Le nombre d'habitant sur la commune a diminué entre 1968 et 1975, mais à partir de cette date, l'évolution a toujours été positive. Cette variation n'est cependant pas linéaire et connaît des hausses plus ou moins importantes.

L'analyse de l'évolution démographique révèle plusieurs **tendances et périodes distinctes** :

- ↪ Entre 1968 et 1975, la commune connaît une **baisse démographique**, avec une variation de 566 habitants, soit – 5 %.
- ↪ A partir de 1975, les indicateurs font apparaître une **inversion des tendances** et une **progression du nombre d'habitants** jusque dans les années 1990.
- ↪ La période 1990-1999 traduit un **ralentissement de la croissance** démographique qui, toutefois, reste positive avec une augmentation de 0.31 %.
- ↪ Entre 1999-2006, la commune connaît une **croissance démographique très forte**, avec une variation de plus de 1 388 habitants. Cette augmentation de la population est à mettre en relation avec les changements apportés par l'INSEE sur la définition de la population municipale. Désormais, les militaires sont comptabilisés comme habitants de la commune, ce qui augmente de manière importante le pourcentage de variation.

Evolution des naissances							
	1999	2006	2009	2010	2011	Evolution globale	Evolution annuelle moyenne
Castelsarrasin	117	126	186	166	161	37.6 %	2.5 %
Tarn-et-Garonne	2 211	2 809	2925	2924	2978	34.7 %	2.3 %

• Evolution de la population à l'horizon 2025

Sur la période 1999-2011, la commune a connu une **augmentation de 14.98 % de sa population**, soit une moyenne de **1.25 % par an**.

Si la tendance reste identique dans les années à venir, la commune comptera **15 338 habitants en 2025**.

Une attention particulière doit être portée à **l'évolution du nombre de jeunes de moins de 25 ans**. En se basant sur la projection de la population en 2025 et sur la proportion des jeunes en 2011, les résultats suivants montrent comment la commune peut évoluer si elle garde les mêmes dynamiques.

Projection de l'évolution de la population de moins de 25 ans à l'horizon 2025							
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	18 à 24 ans	Population de moins de 25 ans	Population totale
2011	452	426	649	1 082	1 264	3 873	13 054
2025	531	501	763	1 271	1 485	4 551	15 338
Variation	+79	+75	+114	+189	+221	+678	+2 284
Impact sur les équipements		+ 3 classes	+ 5 classes	+7 classes			

4.2. L'ENVIRONNEMENT DEMOGRAPHIQUE

Afin de comprendre les dynamiques démographiques de Castelsarrasin, il est indispensable de dépasser les limites communales et d'observer les tendances à des échelles plus vastes.

* A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de Communes Terres de Confluences (avant la fusion avec Sère Garonne Gimone) compte **28 246 habitants, soit 10 719 ménages en 2011**. Cette année-là, le territoire a comptabilisé 307 naissances pour 298 décès. Entre 2006 et 2011, le taux annuel moyen de la variation de la population est de + 0.3 %.

Evolution de la population				
	2006	2011	Evolution	Part dans la CC
Boudou	635	689	8.50 %	2.42 %
Castelsarrasin	12 740	13 295	4.36 %	46.71 %
Durfort-Lacapelette	755	830	9.93 %	2.92 %
Lizac	437	503	15.10 %	1.77 %
Moissac	12 354	12 365	0.09 %	43.44 %
Montesquieu	730	780	6.85 %	2.74 %
CC Terres de Confluences	27 651	28 462	2.93 %	100 %

Castelsarrasin accueille le plus grand nombre d'habitants de la Communauté de Commune Terres de Confluences et représente 46.71 % de sa population. Suivie par Moissac, 43.44 %, ces deux communes comptabilisent à elles deux plus de 90 % de la population. Les quatre communes restantes, Boudou, Durfort-Lacapelette, Lizac et Montesquieu représentent chacune moins de 3 % de la population intercommunale. Sur la période 2006-2011, toutes les communes ont connu une **augmentation de leur population**.

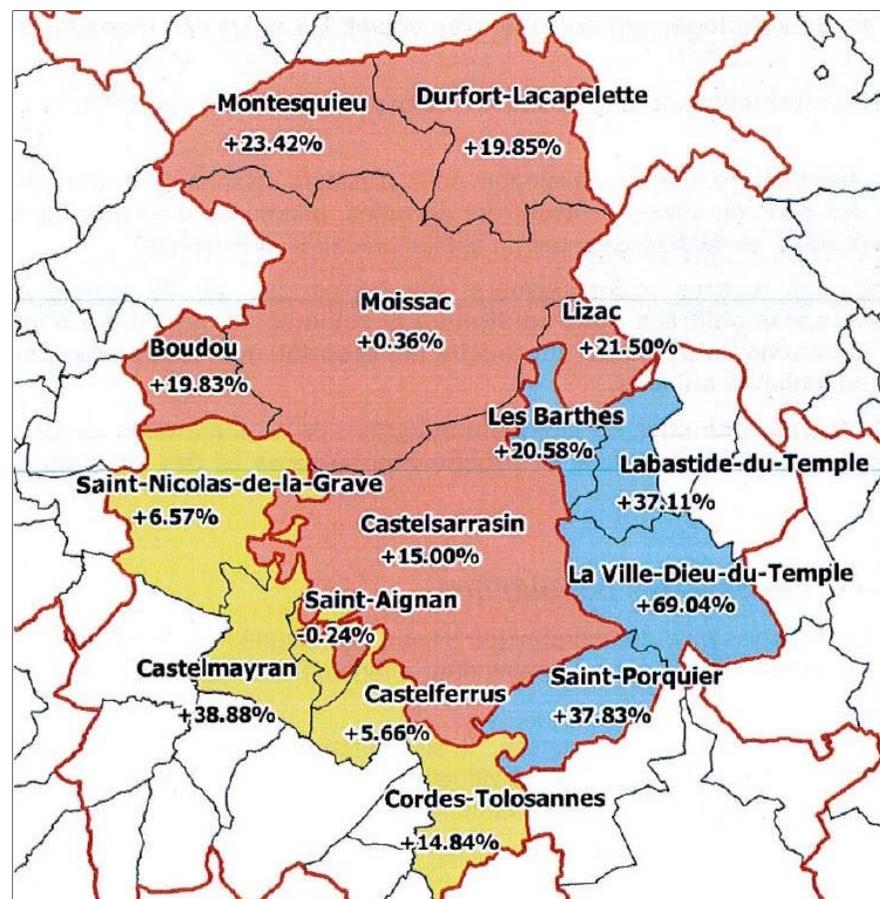
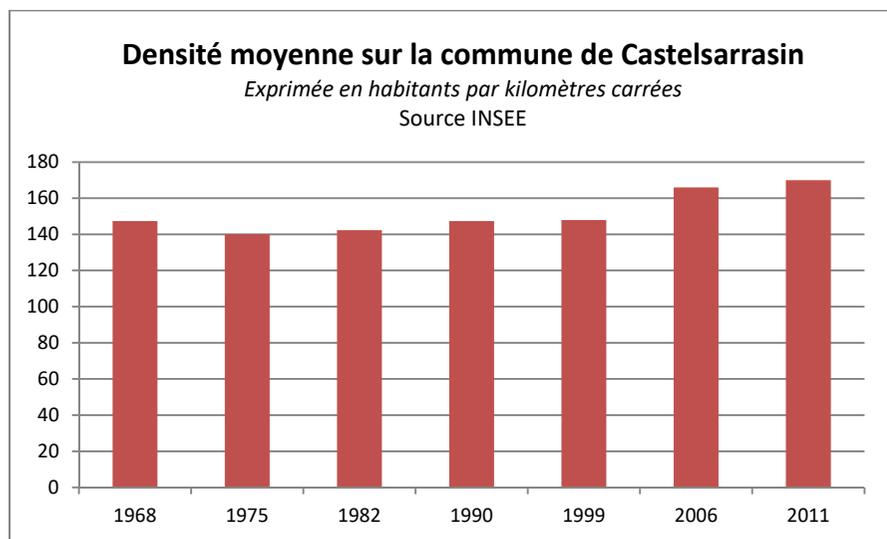


Figure 4 : Evolution de la population entre 1999 et 2011 sur Castelsarrasin et les communes aux alentours

× **A L'ECHELLE DU DEPARTEMENT**

La démographie du **Tarn-et-Garonne** se caractérise par une faible densité. Le département compte **65.8 habitants par kilomètre carré en 2011**. Une valeur légèrement supérieure à celle de la région, égale à 64 hab/km² mais bien en deçà de la moyenne nationale égale à 102.6 hab/km².

Dans ce contexte, Castelsarrasin, avec une densité en progression de **170 hab/km²**, apparaît comme un territoire attractif dans le département.



Toutefois, entre 1999 et 2011, le Tarn-et-Garonne a connu une variation de + 18.70 % de sa population. L'accueil de nouvelles populations est devenu un enjeu fort du territoire.

Sur la même période, la population départementale a progressé à un rythme 3 fois plus élevé que celle de Castelsarrasin, une augmentation due à l'excédent migratoire et au solde naturel positif.

× **A L'ECHELLE REGIONALE**

Si Montauban est la deuxième ville la plus peuplée de Midi-Pyrénées, Castelsarrasin, **deuxième ville du Tarn-et-Garonne**, se place à la **vingtième position du classement régional**.

Midi-Pyrénées est une région dynamique. Elle figure parmi les plus attractives de France sur le plan démographique. Entre 1982 et 2011, sa population a gagné 580 000 habitants et compte aujourd'hui **2 903 420 habitants**, soit une augmentation de 20 000 habitants par an. Toulouse et ses 1 250 000 habitants est la plus dynamique mais la croissance se diffuse le long des axes de communications, jusqu'aux villes moyennes proches. A l'échelle de la région, hors la Haute-Garonne, c'est le Tarn-et-Garonne qui bénéficie de la croissance annuelle la plus importante avec 1.5 %.

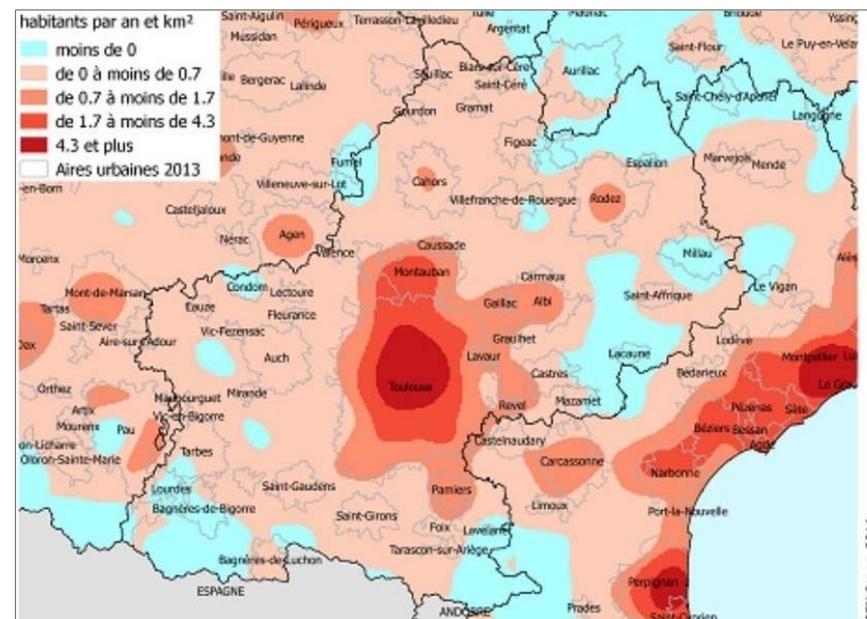


Figure 5 : Variation du nombre d'habitants entre 2006 et 2011

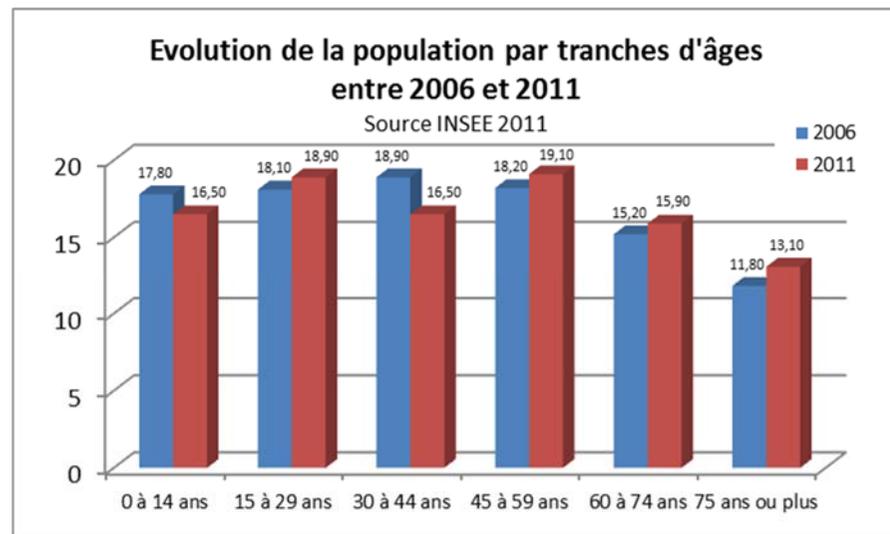
4.3. LES MOBILITES RESIDENTIELLES

En 2011, à Castelsarrasin, 11 654 personnes, soit **90.3 % de la population résidait dans la commune un an auparavant**.

Les 9.7 % restants constituent les nouveaux arrivants. Ils proviennent principalement d'une autre région que Midi-Pyrénées (4.1 %) ou d'une autre commune du Tarn-et-Garonne (3.9 %).

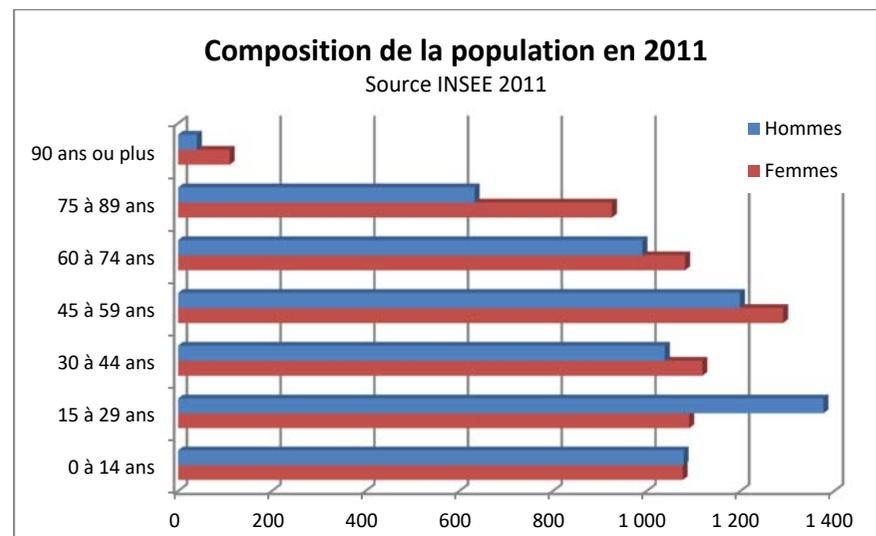
Lieu de résidence 1 an auparavant		
	2011	%
Personnes d'1 an ou plus habitant auparavant :	12 900	100,0
Même logement	10 870	84,2
Autre logement de la même commune	784	6,1
Autre commune du même département	506	3,9
Autre département de la même région	129	1,0
Autre région en France métropolitaine	523	4,1
Autre région dans un Dom	36	0,3
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	53	0,4

4.4. LA COMPOSITION DE LA POPULATION



L'analyse de la structure par tranches d'âges permet de constater un **certain vieillissement de la population**. En effet, la part des personnes âgées de plus de 45 ans est passée de 45.20 % à 48.10 % de la population totale entre 2006 et 2011.

Cette évolution est largement due à une **diminution de la classe d'âge 30-44 ans (-2.4 %), mais également des 0-14 ans (-1.3 %)**. En parallèle, il y a une **augmentation du nombre de personnes âgées de plus de 75 ans (+ 1.3 %)**, hausse supérieure aux moyennes départementales (+ 0.3 %) et régionales (+0.6 %).



La population de Castelsarrasin est composée de **51.30 % de femmes** et de **48.70 % d'hommes**.

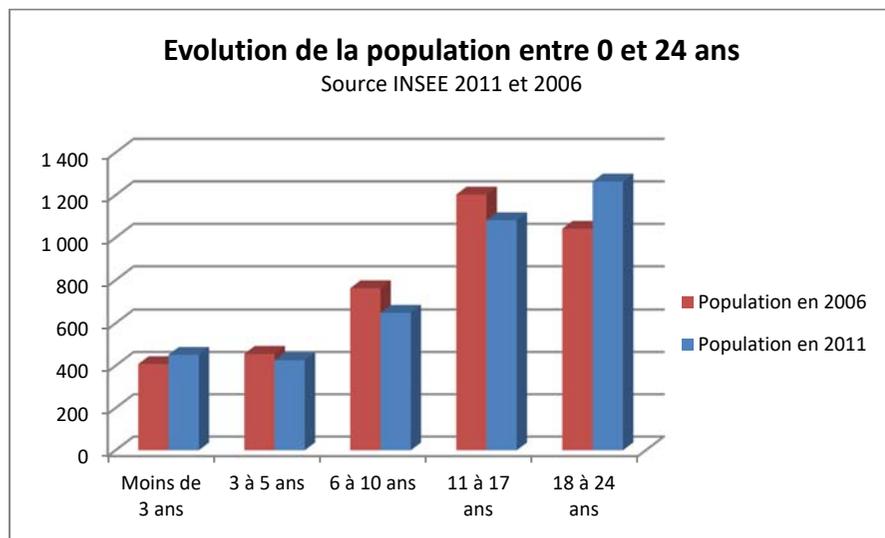
Les hommes sont plus nombreux entre 15 et 29 ans : ils représentent 21.70 % de cette tranche d'âge contre 16.30 % de femmes.

Mais au-delà de 30 ans, la proportion de femmes est toujours plus importante que celle des hommes. Cette tendance est la plus marquée dans la tranche d'âge 75-89 ans.

Alors que les femmes représentent 13.80 % de la population, les hommes eux, représentent 10 %, soit une différence de 293 individus.

Les **plus de 60 ans, représentent sur le territoire 29 % de la population** totale avec 56 % de femmes (2 118 castelsarrasinoises) et 44 % d'hommes (1 664 castelsarrasinois).

Un intérêt plus particulier peut être porté à la **répartition des 0-24 ans**.

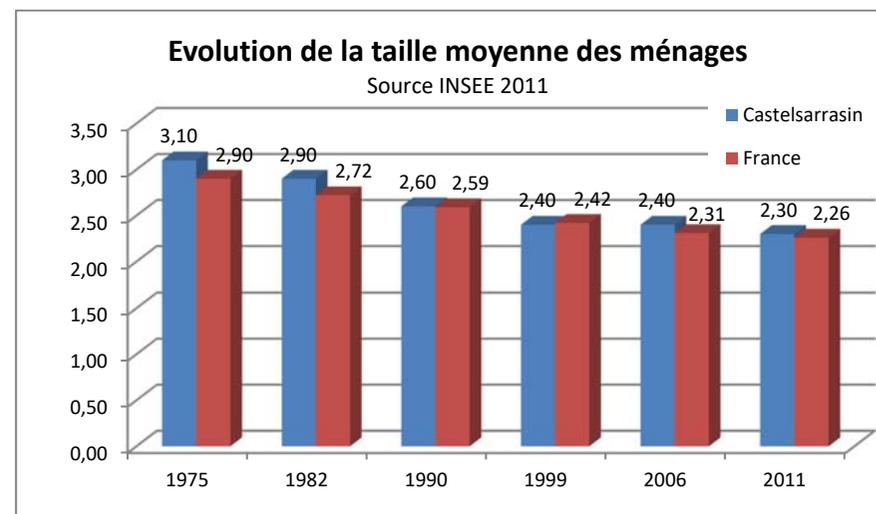


Entre les deux recensements, la population des 3-17 ans a diminué mais la population des 18-24 ans a progressé tout comme celle des moins de 3 ans même si le phénomène est moins marqué.

4.5. LA COMPOSITION DES MENAGES

En 2011, la commune de Castelsarrasin compte **5 388 ménages**. Leur taille n'a cessé de diminuer depuis 1975. Les ménages comptaient à l'époque en moyenne 3.10 personnes alors qu'aujourd'hui ils se composent de **2.30 personnes**.

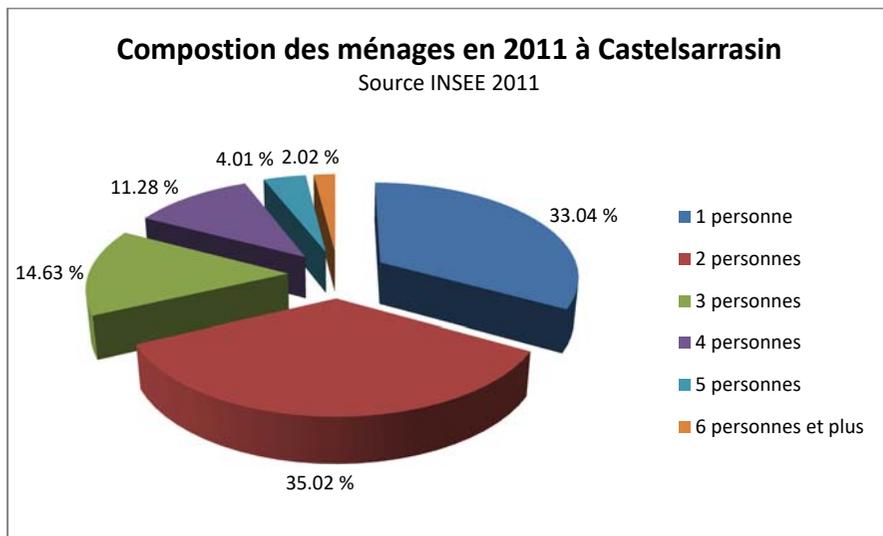
Ces tendances restent tout de même semblables à celle de la France qui connaît également une **diminution de la taille des ménages**. A l'exception du recensement de 1999, Castelsarrasin se compose de ménages plus grands que la moyenne nationale. Mais de manière globale, cet écart tend à se réduire.



Depuis 1975, la part des ménages de 4 personnes et plus, a fortement diminué passant de 31.10 % à 17.32 % alors que la part des **ménages d'une seule personne** a augmenté (22.01 % en 1975 pour 33.04 % en 2011).

A plus large échelle, la commune de Montauban est passée d'une moyenne de 3.2 personnes par ménage à 2.1 personnes en 2011.

A l'échelle du Tarn-et-Garonne, les données montrent que les ménages sont passés de 3.4 à 2.3 personnes sur cette même période.



En 2011, le type de ménage le plus présent sur le territoire de Castelsarrasin se compose de **2 personnes ou moins, soit 68,06 % de la population.**

Ces données mettent en évidence l'importante **diminution de la taille des ménages** sur le territoire. Ce phénomène peut s'expliquer par de nombreux facteurs sociétaux. L'allongement de la durée de vie, la diminution de la fécondité et la décohabitation des générations sont autant d'éléments qui participent à l'augmentation du nombre de petits ménages.

Ménages selon leurs compositions						
	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2011	%	2006	%	2011	2006
Ensemble	5 388	100	5 023	100	12 163	12 016
Ménages d'une personne	1 780	33,0	1 395	27,8	1 780	1 395
<i>hommes seuls</i>	686	12,7	603	12,0	686	603
<i>femmes seules</i>	1 094	20,3	793	15,8	1 094	793
Autres ménages sans famille	129	2,4	132	2,6	324	306
Ménages avec famille(s)	3 479	64,6	3 496	69,6	10 059	10 314
<i>un couple sans enfant</i>	1 620	30,1	1 564	31,1	3 424	3 267
<i>un couple avec enfant(s)</i>	1 371	25,4	1 453	28,9	5 362	5 765
<i>une famille monoparentale</i>	489	9,1	478	9,5	1 274	1 283

En 2011, les **ménages avec famille(s) sont les plus représentés** sur la commune avec 64.6 %. Un chiffre en baisse car ils représentaient 69.6 % en 2006. Au sein de cette catégorie, la proportion de famille monoparentale est relativement stable. Ce sont les couples avec enfant(s) qui connaissent la plus importante baisse.

En parallèle, les **ménages d'une personne sont en augmentation** passant de 27.8 % à 33 %. Ce type de ménage est majoritairement féminin car elles représentent 61.46 % en 2011 contre 38.54 % d'hommes. Des valeurs en augmentation depuis le recensement de 2006.

Le vieillissement de la population, les divorces, l'augmentation du nombre de familles monoparentales ou encore les phénomènes de décohabitation parents-enfants, peuvent être des facteurs expliquant l'**augmentation des ménages de petites tailles**. Pour autant, à ce jour, sur Castelsarrasin ce sont les ménages avec famille qui restent majoritaire.

4.6. LA POPULATION ACTIVE

Si l'on considère la population âgée de 15 à 64 ans (échantillon utilisé par l'INSEE pour fournir les données sur la population active), la ville de Castelsarrasin compte en 2011, **5 631 actifs**, soit 71 % de cette population.

Population de 15 à 64 ans par type d'activité		
	2011	2006
Ensemble (Population de 15 à 64 ans)	7931	7630
Actifs en %	71.00	69.80
<i>actifs ayant un emploi en %</i>	60.10	60.90
<i>chômeurs en %</i>	11.00	8.90
Inactifs en %	29.00	30.20
<i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %</i>	8.20	9.60
<i>retraités ou préretraités en %</i>	10.40	8.30
<i>autres inactifs en %</i>	10.40	12.30

Depuis 2006, le pourcentage d'actifs a augmenté, mais le **nombre d'actif ayant un emploi est lui resté stable**. Il y a donc eu une augmentation du nombre de chômeurs passant de 8.90 % à 11 %.

Emploi selon le statut professionnel				
	2011	%	2006	%
Ensemble	5697	100	5627	100
Salariés	5 057	88,8	4 938	87,7
<i>dont femmes</i>	2 236	39,2	2 141	38,1
<i>dont temps partiel</i>	821	14,4	835	14,8
Non-salariés	640	11,2	689	12,3
<i>dont femmes</i>	235	4,1	215	3,8
<i>dont temps partiel</i>	72	1,3	59	1,1

En 2011, les emplois sont principalement salariés (88.8 %), occupés par des hommes (60.8 %) et à temps plein (85.6 %).

Catégorie socio-professionnelle des actifs de la commune				
	2011	%	2006	%
Agriculteurs exploitants	127	2.26	111	2.09
Artisans, commerçants, chefs entreprise	382	6.79	335	6.31
Cadres et professions intellectuelles supérieures	422	7.50	350	6.59
Professions intermédiaires	991	17.61	1 164	21.91
Employés	2 220	39.45	1 960	36.89
Ouvriers	1 486	26.40	1 393	26.22

La répartition de la population active selon la catégorie socioprofessionnelle permet de mettre en avant plusieurs dynamiques.

La catégorie la plus représentée sur le territoire est celle des **employés** qui représente 39.45 %, soit 2 actifs sur 5. Associée aux **professions intermédiaires**, 17.61 %, ces deux catégories représentent 57,60 % de la population.

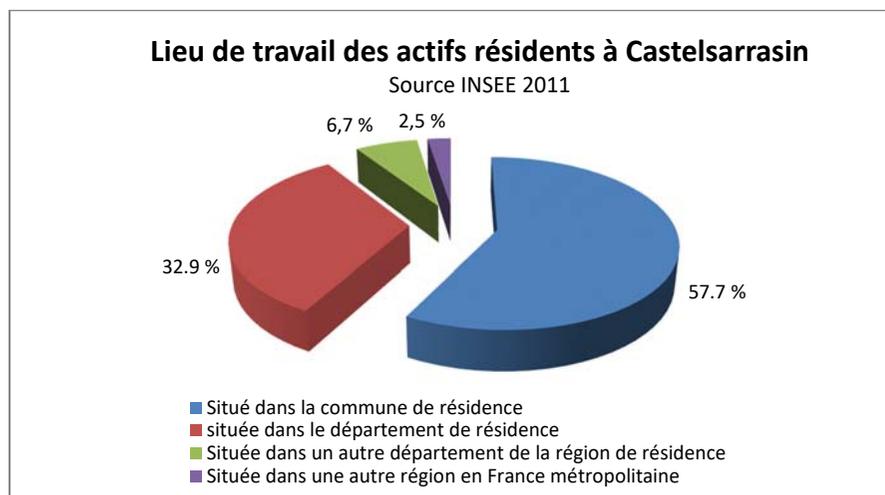
Les **ouvriers** constituent 26.40 % de la population active suivis par les **cadres**, 7.50 % et les **artisans-commerçants**, 6.79 %.

Enfin, les **agriculteurs** présentent encore sur Castelsarrasin, une part importante, avec 2.26 %, alors que la moyenne nationale est de 1.10 %.

En ce qui concerne l'évolution des différentes catégories socioprofessionnelles, depuis 2006, seules les **professions intermédiaires ont connu une baisse**. Leur part a diminué de 19.63 % soit 173 emplois. La part des ouvriers est stable avec une variation de + 0.71 %.

Enfin, les autres catégories sont **en progression** : + 13.82 % pour les cadres, + 8.01 pour les agriculteurs, + 7.64 % pour les artisans-commerçants et + 6.93 % pour les employés.

Lieu de travail des actifs résidents à Castelsarrasin				
	2011	%	2006	%
Dans la commune de résidence	2 789	57,7	2 812	59,9
Dans une commune autre que la commune de résidence	2 043	42,3	1 883	40,1
située dans le département de résidence	1 590	32,9	1 478	31,5
située dans un autre département de la région de résidence	326	6,7	277	5,9
située dans une autre région en France métropolitaine	120	2,5	115	2,4
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	7	0,2	13	0,3
Ensemble	4 832	100	4 695	100



En 2011, une large majorité des actifs ayant un emploi travaillent sur la commune de Castelsarrasin, 57.7 %.

32.9 % des actifs travaillent dans une autre commune du Tarn-et-Garonne. Enfin, seulement 9.4 % des actifs travaillent au-delà des limites départementales.

4.7. LES REVENUS DES MENAGES

En 2011, la commune de Castelsarrasin compte **5 558 ménages fiscaux** dont la médiane des revenus déclarés est de 15 973 euros. La part des ménages fiscaux imposés est de 49.2 %.

70 % des ménages ont des revenus modestes dont 40 % très modestes. Selon la Direction Départementale des Territoires (D.D.T.), **25 % de la population castelsarrasinoise vit sous le seuil de pauvreté** fixé à 814 € mensuels par personne. Ces ménages peuvent prétendre respectivement à l'accès à un logement social et très social. Un quart des ménages se situe sous le seuil de pauvreté.

Il existe une réelle **vulnérabilité financière** d'une partie de la population de la commune. Cette précarité touche à la fois les locataires du secteur privé et des bailleurs sociaux, mais aussi les propriétaires occupants.

La comparaison de ces valeurs à d'autres territoires montre que les revenus des ménages de la ville de Castelsarrasin sont proches de ceux de Moissac (15 361 euros) mais inférieur à une ville comme Foix (18 275 euros) ou aux valeurs départementales (17 172 euros).



Les revenus sont principalement **salariaux, 56 %**. Les pensions, retraites et rentes représentent 32.70 % sur le territoire contre 28.30 % à l'échelle du Tarn-et-Garonne.

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** constitue une part non-négligeable des revenus de la population de Castelsarrasin. En 2011, 515 ménages soit 9.5 % en sont bénéficiaires. Cette allocation a pour objectif de compléter les ressources initiales d'un foyer en lui permettant d'atteindre le niveau du revenu garanti.

Evolution du nombre de ménages bénéficiaires du RSA				
	2009	2010	2011	2012
Castelsarrasin	451	436	498	515
Moissac	425	461	460	462
Tarn-et-Garonne	6 816	7 258	7 507	7 999

4.9. BILAN « ANALYSE DEMOGRAPHIQUE »

× **SYNTHESE**

- ↻ Une **population en hausse**, depuis 1982, avec une progression importante entre 1999 et 2006.
- ↻ A l'échelle de la **Communauté de Communes Terres des Confluences**, Castelsarrasin est la première en termes de population. Avec Moissac, elles représentent 90 % de la population.
- ↻ Le **Tarn-et-Garonne** présente une faible densité sur son territoire. Avec 170 habitants/km². Castelsarrasin apparait comme un **territoire attractif**.
- ↻ La population de Castelsarrasin est **vieillissante** avec une diminution de la part des 30-44 ans et une augmentation des plus de 60 ans qui représentent 29 % de la population. Toutefois, la commune présente une augmentation du nombre de 0-3 ans et de 18-24 ans sur la période 2006-2011.
- ↻ **5 388 ménages** sur la commune avec en 2011
- ↻ Une moyenne de **2.30 personnes**. Ces dernières années, les ménages avec familles sont les plus représentés. Leur taille moyenne ne cesse de diminuer et la part des ménages d'une seule personne augmente.
- ↻ La commune compte **5 631 actifs** dont **71 % ont un emploi**. Le profil type d'un actif de Castelsarrasin est un **homme** (60.80 %), **employé** (39.45%), **salarié** (88.8 %) et à **temps-plein** (85.60 %) qui **travaille sur la commune** (57.70 %). Ce sont les **professions intermédiaires** qui ont connu la plus forte baisse (-19.63 %).

× **ENJEUX**

- ↻ Définir un **objectif de croissance démographique** et réfléchir à la déclinaison de cet objectif en termes de localisation et de chronologie.
- ↻ **Augmenter le parc de logements locatifs sociaux**
- ↻ **Développer les structures adaptées et les services aux personnes âgées** afin de leur assurer un accueil de qualité
- ↻ **Accompagner les populations les plus fragiles** et limiter le phénomène de paupérisation
- ↻ Développer **l'attractivité de la ville vis-à-vis des professions intermédiaires et des cadres** afin de rétablir l'équilibre dans la répartition des actifs et ainsi favoriser la mixité sociale
- ↻ Accompagner la tendance de diminution de la taille des ménages en favorisant la création d'une **offre de logements de petites tailles** qui correspondent aux besoins de la population

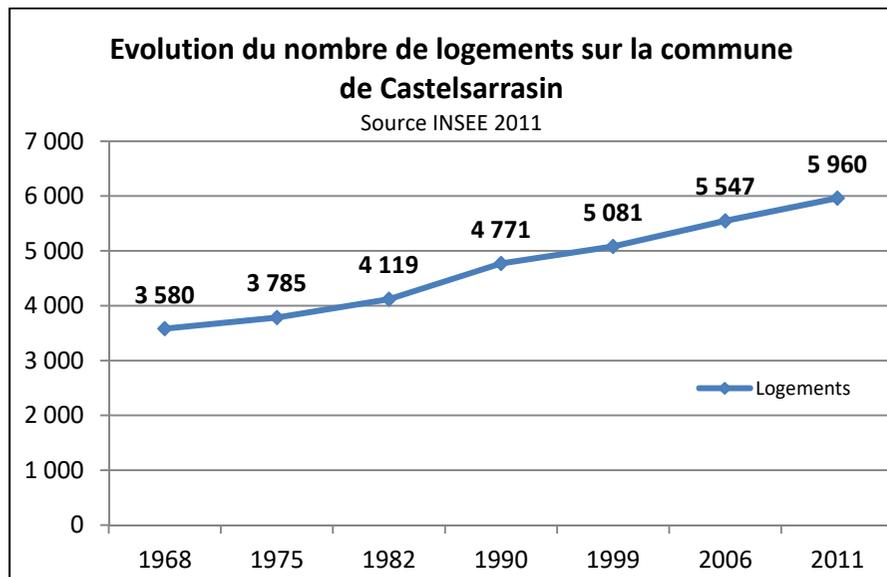
5.1. CARACTERISTIQUES DU PARC DE LOGEMENTS

*** EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS**

Depuis le recensement de 1968, le nombre de logements n'a cessé d'augmenter sur la commune de Castelsarrasin passant de 3 580 résidences à 5 960, en 2011.

C'est entre 1982 et 1990, que le parc de logements a connu sa plus forte progression avec un rythme de constructions de 15,83 %.

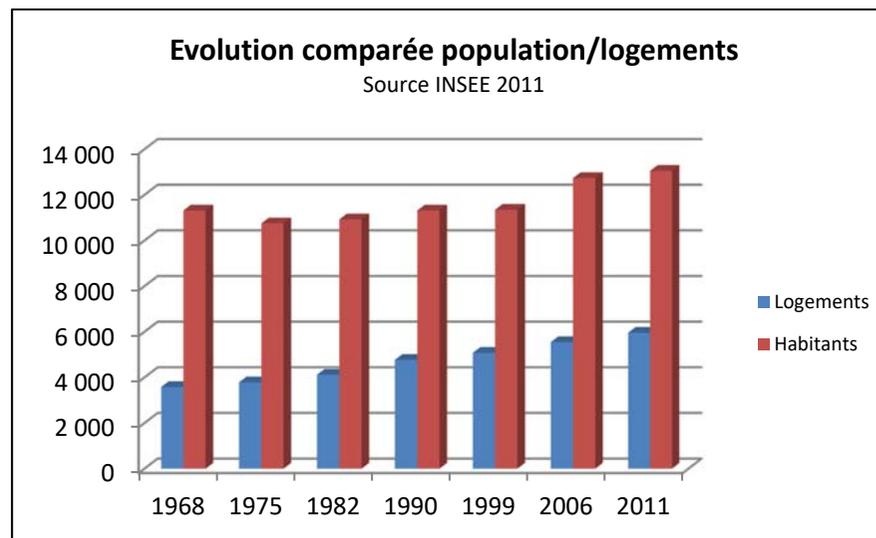
Depuis 1990, la tendance est moins marquée avec une variation qui oscille autour des 8 %.



Les dynamiques immobilières sont à mettre en lien avec l'évolution de la démographie communale afin de comprendre quelles sont les grandes tendances du territoire.

Si la commune connaît une augmentation globale de sa population et de son parc de logements depuis 1975, cette dynamique n'est pas linéaire. Plusieurs périodes de fortes progressions marquent l'évolution de la population (+12.23 % entre 1999 et 2006) et du parc de logements (+15.83 % entre 1982 et 1990).

Période	Evolution de la population	Evolution du parc de logements
1968-1975	- 5.00 %	0.06 %
1975-1982	1.60 %	8.82 %
1982-1990	3.60 %	15.83 %
1990-1999	0.31 %	6.50 %
1999-2006	12.23 %	9.17 %
2006-2011	2.46 %	7.45 %



Il est ainsi possible d'identifier plusieurs phases caractéristiques :

- ↪ Sur la période de 1968 à 1990, le rythme de constructions du parc est **en augmentation constante** atteignant sa plus forte évolution entre 1982 et 1990 (15.83 %). Dans le même temps, le nombre d'habitants connaît également un changement de dynamique. Perdant des habitants entre 1968 et 1975 (-5 %), la commune connaît un regain de population sur le reste de la période (+1.6 % entre 1975 et 1982 ; +3.6 % entre 1982 et 1990) ;
- ↪ Entre 1990 et 1999, une **baisse importante est observée** dans le rythme des constructions sur la commune qui a diminué de moitié (+6.5 %). De la même manière, la population connaît elle aussi un ralentissement de son évolution avec seulement +0.31 %.
- ↪ La période 1999-2006 marque une importante **augmentation de la population** (+12.23 %) et s'accompagne d'une hausse des constructions (+9.17 %). Toutefois, cette tendance ne perdure pas entre 2006 et 2011, le taux de croissance du parc de logements connaît à nouveau une **baisse mais reste positif** (+7.45 %), tout comme l'évolution de la population (+2.46 %).

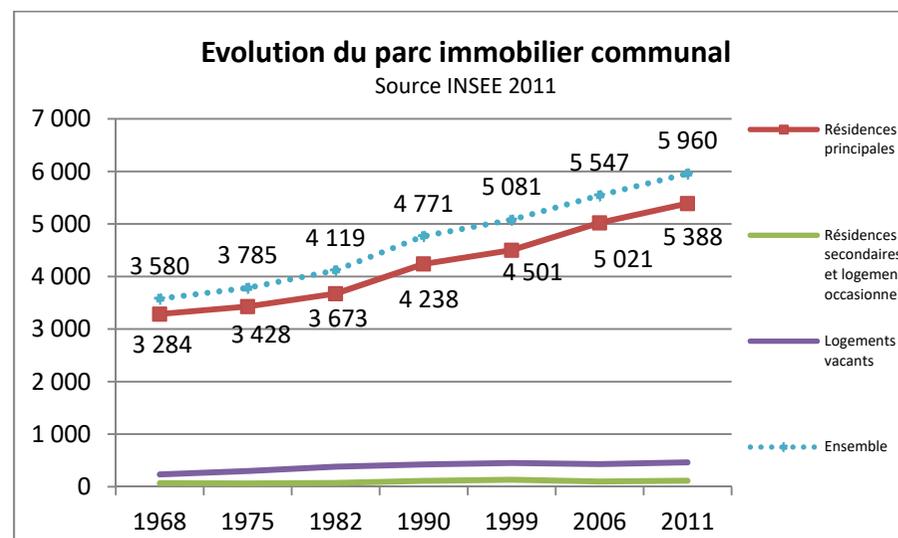
Il existe ainsi, une relation entre **l'évolution du parc immobilier et l'évolution de la population qui suivent les mêmes tendances**. Toutefois, suivant les périodes, l'écart entre la croissance du parc et celle de la population est plus ou moins important.

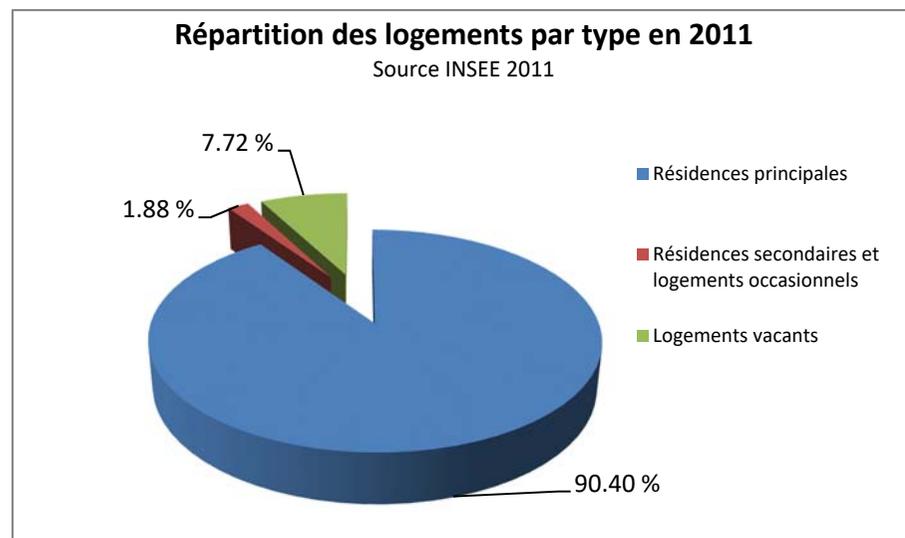
Ceci peut être notamment lié à la diminution de la taille moyenne des ménages (familles monoparentales, phénomène de décohabitation parents-enfants, ...) qui maintient un rythme de constructions supérieur à l'augmentation de la population.

× COMPOSITION DU PARC

Le nombre de **résidences principales** n'a cessé d'augmenter depuis 1968. C'est entre 1982 et 1990 que la progression a été la plus forte avec une augmentation de 15.20 % du nombre de résidences principales.

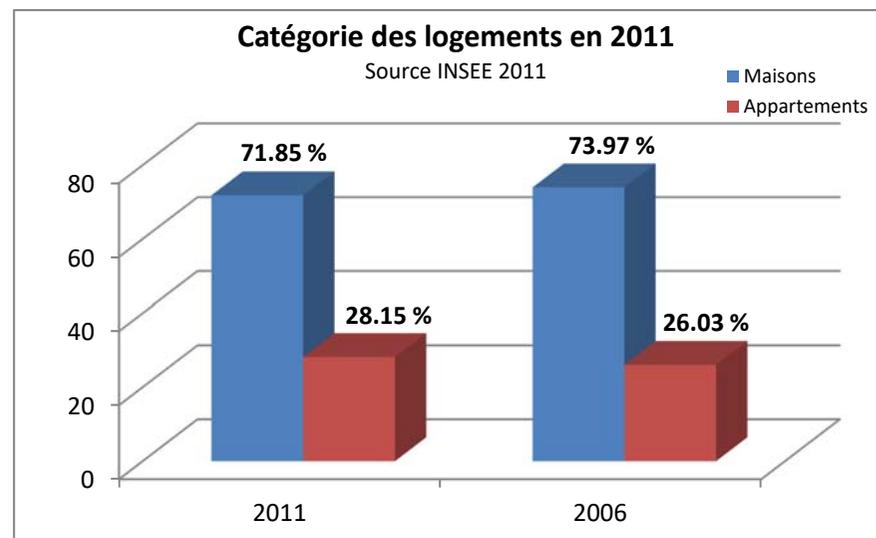
En 2011, leur part atteint **90 % du parc de logements**, soit **5 388 résidences principales**.





En 2011, la commune **comptait 112 résidences secondaires** soit **1.88 %** du parc immobilier de Castelsarrasin. Ce nombre avait doublé entre 1968 et 1999 avant de subir une forte diminution de 25 % passant de 131 en 1999 à 98 en 2006.

En ce qui concerne la vacance, **460 logements** sont recensés comme **vacants en 2011** ce qui représente **7.72 %** du nombre global de logements. Ce taux était de 9.18 % en 1982 et n'a cessé de baisser depuis. Toutefois, si le taux diminue, le nombre de logements vacants est, quant à lui, plus important (231 en 1968 pour 460 en 2011).



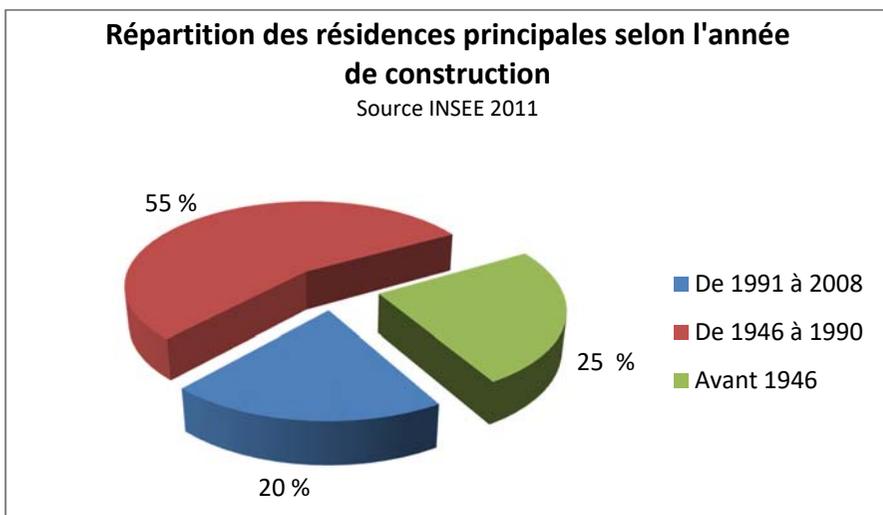
En 2011, **l'habitat individuel est largement dominant** sur la commune : 71.85 % des logements sont des maisons individuelles pour seulement 28.15 % d'appartements.

Au cours des cinq dernières années, la commune compte 5 % de plus de maisons individuelles (soit 202 résidences) mais surtout une augmentation de 17 % du nombre d'appartements (soit 242 logements).

Ce changement de dynamique montre l'amorce d'une adaptation de l'offre à la demande.

✕ **RYTHME DE CONSTRUCTION**

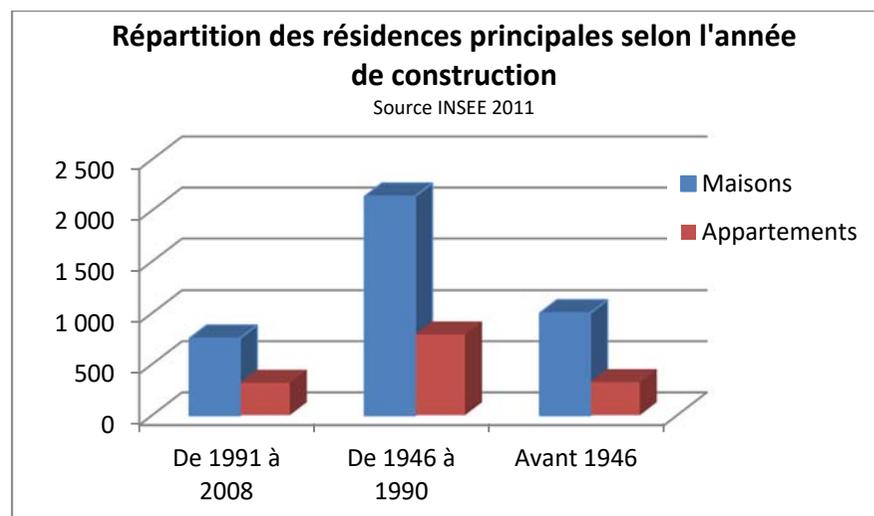
Répartition des résidences principales selon l'année de construction				
	Résidences principales construites avant 2009	Avant 1946	De 1946 à 1990	De 1991 à 2008
Nombre	5 320	1 325	2 926	1 069
%	100 %	24.90 %	55.00 %	20.10 %



Le parc de logements de Castelsarrasin est assez ancien avec presque un quart de logement datant d'avant 1946 (24.91 %) et plus de la moitié des logements, ayant plus de 20 ans (55 % construits entre 1946 et 1990).

Toutefois, la construction neuve a nettement rajeuni le parc. Les logements réalisés depuis 1991 représentent 20.9 % des logements (1 069 résidences principales).

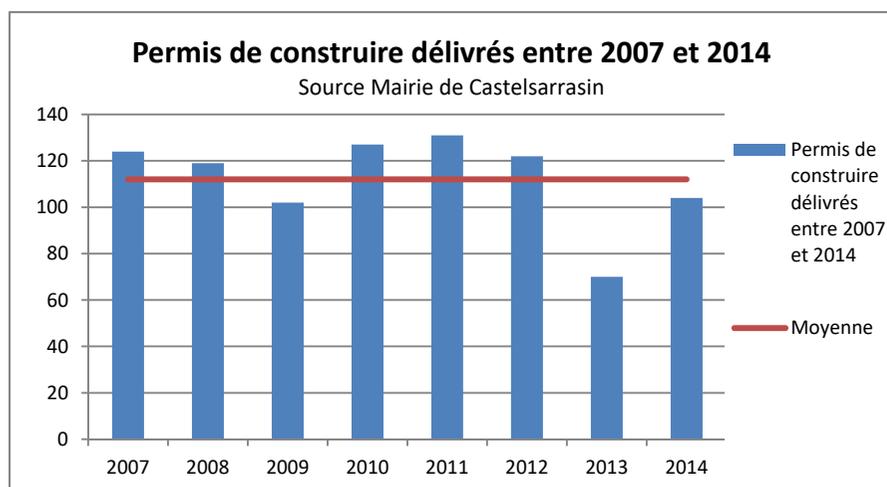
Répartition des résidences principales selon le type de logement et l'année de construction				
	Résidences principales construites avant 2009	Avant 1946	De 1946 à 1990	De 1991 à 2008
Maisons	3 886	999	2 136	751
Appartements	1 430	323	790	317



• **L'évolution des permis de construire (habitat + activité) :**

Au cours des 7 dernières années, le nombre de permis de construire délivré a connu une baisse passant de 131 en 2011 à 70 en 2013. La reprise s'est amorcée en 2014, le nombre de permis délivrés passant de 70 en 2013 à 104.

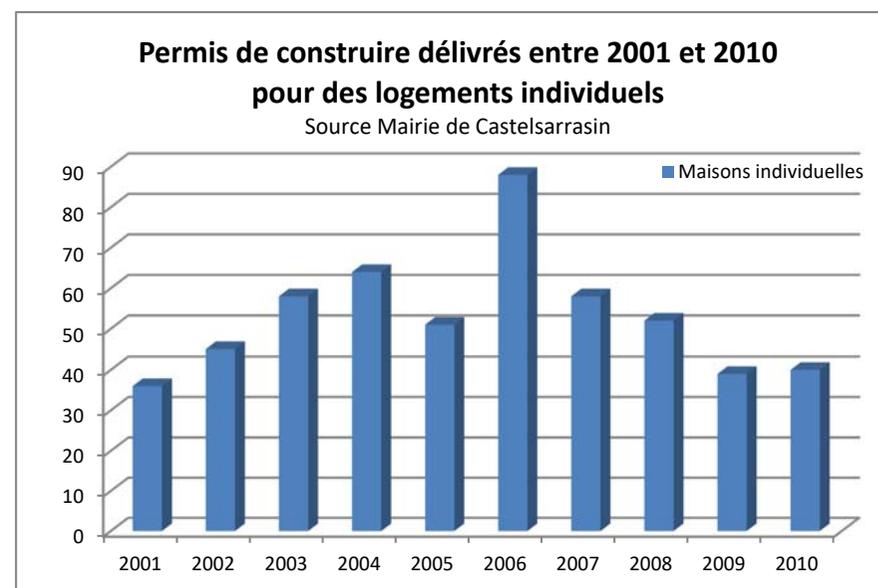
Permis de construire (habitat + activités) délivrés entre 2007 et 2014								
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Ensemble	124	119	102	127	131	122	70	104



Sur la période 2001-2010, **53 permis de construire ont été délivrés en moyenne chaque année pour des logements individuels**. Entre 2001 et 2006, le nombre de permis délivrés pour des logements individuels a progressé passant de 36 à 88.

Depuis 2006, cette tendance s'est inversée. Chaque année, le nombre de permis de construire délivrés pour des maisons individuelles est en baisse. En 2010, ce sont 40 permis qui ont été délivrés, un chiffre divisé par deux en cinq ans.

Permis de construire délivrés pour des maisons individuelles entre 2001 et 2010										
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Maisons individuelles	36	45	58	64	51	88	58	52	39	40



• **Les dynamiques récentes :**

Sur la période 2006-2011, l'INSEE observe une modification dans le modèle d'habitat sur la commune.

Répartition des résidences principales selon le type de logement sur la période 2006-2011					
	2011	%	2006	%	Evolution 2006-2011
Maisons	4 280	71.85	4 078	73.97 %	+ 4.95 %
Appartements	1 677	28.15	1 435	26.03 %	+ 16.86 %

Sur la période 2006-2011, **le parc de logements de Castelsarrasin est en progression** avec 444 résidences supplémentaires. Pour la première fois, **le nombre de constructions d'appartements est supérieur à celui des maisons individuelles** (242 contre 202) ce qui représente une progression de 16.86 % pour les appartements contre 4.95 % seulement pour les maisons.

Ce dernier recensement fait apparaître **une augmentation de la demande en habitat collectif** sur la commune. Le rythme de construction est marqué par la diminution du phénomène de périurbanisation.

✘ **CARACTERISTIQUES DES RESIDENCES PRINCIPALES**

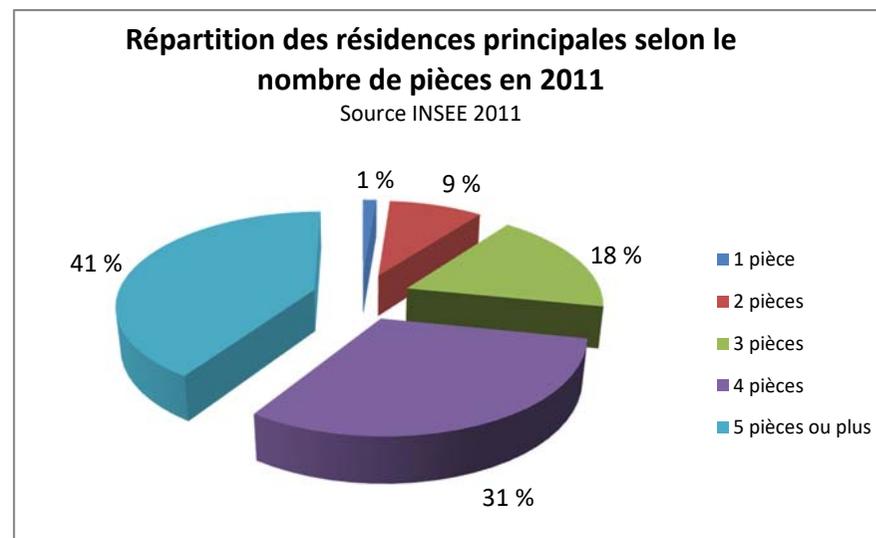
● **Taille des résidences principales**

Les **logements de grande taille (T4 et plus) sont les plus nombreux** sur la commune de Castelsarrasin. Ils représentent, en 2011, 71.86 % du parc immobilier, soit près de 3 900 logements.

A l'inverse, les petits logements sont largement minoritaires sur la commune, avec seulement 1.32 % de T1 et 26.82 % de T2-T3.

Toutefois, sur la période 2006-2011, ce sont les constructions de T2 qui présentent la plus forte progression (+6.54 %) alors que la construction de logements de grande taille est stable (+0.96 % pour les T4 et -0.31 % pour les T5 et plus)

Résidences principales en 2011 selon le nombre de pièces					
	2011	%	2006	%	Evolution 2006-2011
1 pièce	71	1.32 %	93	1.85 %	-2.37 %
2 pièces	488	9.06 %	295	5.87 %	6.54 %
3 pièces	957	17.76 %	839	16.70 %	1.41 %
4 pièces	1 678	31.14 %	1 531	30.48 %	0.96 %
5 pièces ou plus	2 194	40.72 %	2 265	45.09 %	-0.31 %
Ensemble	5 388	100 %	5 023	100 %	0.73 %



Les logements de **4 pièces et plus constituent, en 2011, 72 % des résidences principales** de la commune de Castelsarrasin. Un parc ancien qui ne correspond pas à la demande actuelle.

Les logements de très petite taille ne représentent qu'une faible part du parc immobilier. Toutefois, **le marché semble s'adapter à la demande par la création de petits logements**. Sur la période 2006-2011, le parc a augmenté de +6.54 % en ce qui concerne les T2 et 1.41 % pour les T3.

- Occupation des résidences principales :

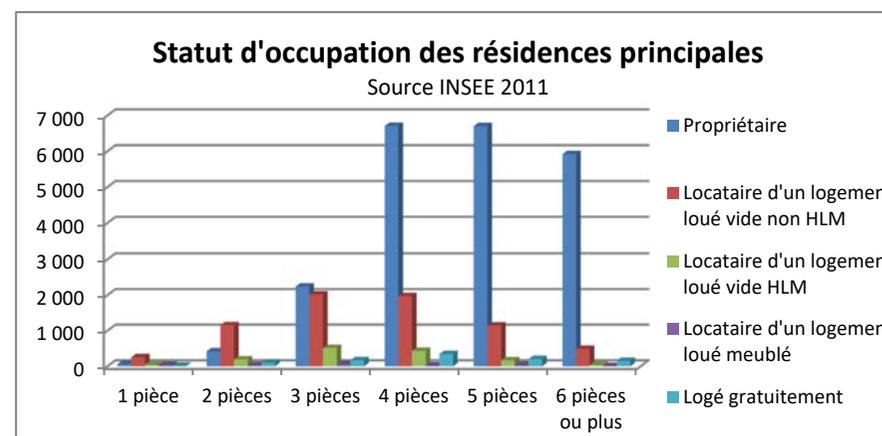
Répartition des résidences principales par nombre de personnes et par nombre de pièces							
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou plus	Ensemble
1 pièce	1.19	0.13	0.02	0.02	0.00	0.00	1.35
2 pièces	4.52	1.17	0.26	0.05	0.00	0.01	6.00
3 pièces	7.43	5.71	1.81	0.66	0.16	0.05	15.80
4 pièces	8.43	11.67	5.09	3.47	0.91	0.38	29.94
5 pièces	4.83	10.15	4.84	4.21	1.47	0.54	26.04
6 pièces ou plus	3.52	8.05	3.48	3.42	1.52	0.87	20.87
Ensemble	29.90 %	36.87 %	15.49 %	11.83 %	4.06 %	1.84 %	100 %

Logements sous occupés
 Logements sur occupés

En 2011, **65.81 % du parc de résidences principales est sous-occupé**. Si les personnes vivant seules représentent 29.9 % de la population, 80.93 % d'entre elles habitent dans un logement de 3 pièces et plus. Sur le territoire, seulement **3.18 % du parc immobilier est sur occupé**.

Ce constat peut être expliqué par la présence d'une **majorité de grands logements** sur la commune (72 % des résidences principales compte 4 pièces ou plus), alors que **82.25 % des ménages sont constitués d'une à trois personnes**.

Statut d'occupation des résidences principales						
	2011				2006	
	Nombre de résidences	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne (en années)	Nombre de résidences	%
Ensemble	5 388	100 %	12 169	16.00	5 021	100 %
Propriétaire	3 355	62.30 %	7 993	20.90	3 037	60.50 %
Locataire	1 903	35.30 %	3 950	7.20	1 847	36.80 %
dont d'un logement HLM loué vide	402	7.50 %	911	11.10	482	9.60 %
Logé gratuitement	130	2.40 %	226	18.10	138	2.70 %



Répartition des résidences principales par statut d'occupation et nombre de pièces					
	Propriétaire	Locataire d'un logement loué vide non HLM	Locataire d'un logement loué vide HLM	Locataire d'un logement loué meublé	Logé gratuitement
1 pièce	15.81 %	60.23 %	10.23 %	9.07 %	4.65 %
2 pièces	22.26 %	60.63 %	10.24 %	1.73 %	5.14 %
3 pièces	44.75 %	40.29 %	10.29 %	1.22 %	3.45 %
4 pièces	70.61 %	20.82 %	4.60 %	0.32 %	3.65 %
5 pièces	81.10 %	13.87 %	2.05 %	0.50 %	2.49 %
6 pièces ou plus	89.44 %	7.41 %	0.59 %	0.17 %	2.39 %

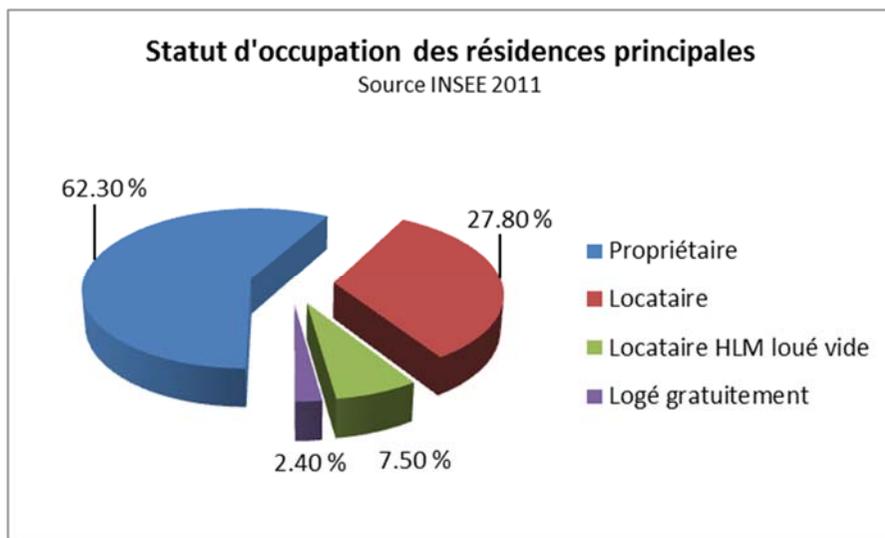
Les grands logements sont pour l'essentiel occupés par des propriétaires (89.44 % pour les logements de 6 pièces ou plus et 81.10 % pour les 5 pièces). L'accèsion à la propriété est largement majoritaire dès lors que le logement possède plus de 4 pièces.

Les petits logements sont eux principalement occupés par des locataires dans 79.53 % des cas pour les T1, et dans 72.6 % des cas pour les T2. La proportion de biens meublés en locatif est faible et concerne principalement de petits logements.

Ils représentent seulement 9.07 % des T1 et passent en dessous des 2 % pour tous les autres types de logements.

De même, les logements locatifs HLM sont essentiellement des logements de petites tailles, représentant 10 % du parc pour les T3.

- **Statut d'occupation des résidences principales :**



En 2011, **62.3 % des ménages sont propriétaires de leur logement** contre **35.3 % qui en sont locataires**. La part des locataires a diminué depuis 2006. En cinq ans, le taux de croissance du nombre des propriétaires (+10.5 %) est plus fort que celui des locataires (+3 %). La demande en accession à la propriété est plus importante que la demande en locatif.

La **diminution de la part des locataires** est plus particulièrement marquée dans le locatif social. Plusieurs sources nous renseignent sur cette tendance :

- En 2011, selon les données de **l'INSEE**, la proportion des locataires d'un logement HLM (7.50 % du parc des résidences principales) a diminué par rapport à 2006 (9.60 %). La commune compte en 2011 **402 logements HLM loués vides** pour un total de 5 388 résidences principales, soit **7.5 % du parc** contre 8.9 % (soit 482 logements) en 2006. Cette baisse souligne une diminution de l'offre en locatif social sur le périmètre communal au cours de la dernière décennie.
- Les **données communales** montrent des résultats différents. En 2011, il a été recensé 532 appartements et 119 villas, comme logements sociaux sur la commune. Cela représente **12 % du parc de logements**.
- Dans les données fournies dans le **Porté à Connaissance de l'Etat**, le taux de logements locatifs sociaux est, en 2011, de **15 %**.

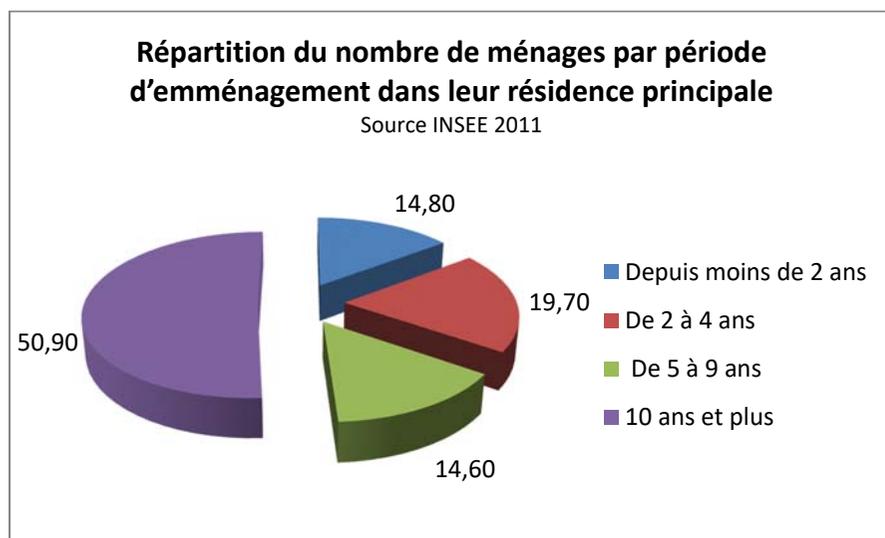
Pour mémoire, la Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) impose 25 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations de plus de 50 000 habitants ou 20 % pour les communes de plus de 15 000 habitants en croissance démographique. La commune de Castelsarrasin n'atteignant pas ces seuils, elle n'entre pas dans le champ d'application de la loi SRU.

- **Date d'emménagement :**

En 2011, 50.9 % de la population vit dans le même logement depuis plus de 10 ans, et notamment, 20.1 % depuis plus de 30 ans.

Le reste de la population se répartit de manière relativement homogène sur les 10 dernières années. On observe que 14.8 % de la population a emménagé dans sa résidence principale il y a moins de 2 ans. 19.7 % de la population entre 2 et 4 ans et enfin, 14.6 %, entre 5 et 9 ans.

Répartition du nombre de ménages par période d'emménagement dans leur résidence principale					
	Moins de 2 ans	De 2 à 4 ans	De 5 à 9 ans	De 10 et plus	Ensemble
Nombre de logements	799	1 063	784	2 742	5 388
%	14,80%	19,70%	14,60%	50,90%	100%

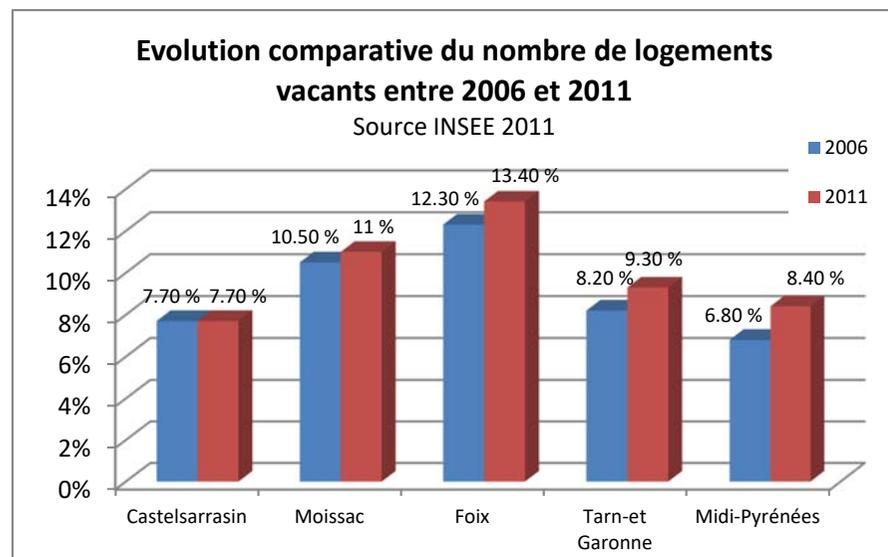


* LE PARC DE LOGEMENTS VACANTS

La vacance est un phénomène nécessaire à tous les territoires afin de permettre une fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc de logements. Cette vacance minimale qualifiée de « rotationnelle » ou « conjoncturelle » est estimée à 7 %. Elle correspond au temps nécessaire entre deux locations ou ventes du logement.

Logements vacants à Castelsarrasin		
	2011	2006
Castelsarrasin	7.70 %	7.70 %
Moissac	11 %	10.50 %
Foix	13.40 %	12.30 %
Tarn-et Garonne	9.30 %	8.20 %
Midi-Pyrénées	8.40 %	6.80 %

Sur la période 2006-2011, le taux de logements vacants sur la commune de Castelsarrasin est resté stable à 7.70 %.



L'évolution du nombre de logements vacants entre 2006 et 2011 met en évidence une augmentation de ce taux, dans les différents territoires observés, **à l'exception de Castelsarrasin.**

A l'échelle du département du Tarn-et-Garonne, la hausse de la vacance est de 1.10 %, passant de 8.20 % à 9.30 %. La même dynamique s'observe à l'échelle de la région Midi-Pyrénées dont le nombre de logements vacants augmente de 1.60 %, atteignant les 8.40 %.

En comparant la commune de Castelsarrasin à des territoires semblables, il peut être mis en évidence, **un faible taux de vacance.**

La ville voisine de Moissac présente une part du nombre de logements vacants égal à 11 %, supérieure à celle de Castelsarrasin de 3.30 %, en 2011.

Foix compte 13.40 % de logements vacants, soit 5.70 % de plus que Castelsarrasin en 2011.

Les données INSEE à l'échelle des IRIS¹, permettent d'avoir une vision plus fine de la **répartition de la vacance au sein de la commune** découpée en six entités. L'IRIS de Barraouet définit une zone sans habitants.

Le centre-ville de Castelsarrasin et le quartier de Cassenel présentent une part de logements vacants supérieure à 10 %, respectivement 12 % et 11 %. Une valeur qui reste cependant faible. C'est l'IRIS de Gandalou-Les Cloutiers qui présente le plus faible taux de vacances avec seulement 2%.

Les IRIS du centre-ville et de Cassenel représentent chacun ¼ des logements et ¼ de la population. La deuxième moitié de la population et du parc immobilier se répartit de façon assez homogène sur le reste du territoire.

¹ IRIS : « Ilots Regroupés pour l'Information Statistique » : découpage du territoire en mailles de taille homogène qui font référence à la taille visée de 2 000 habitants.

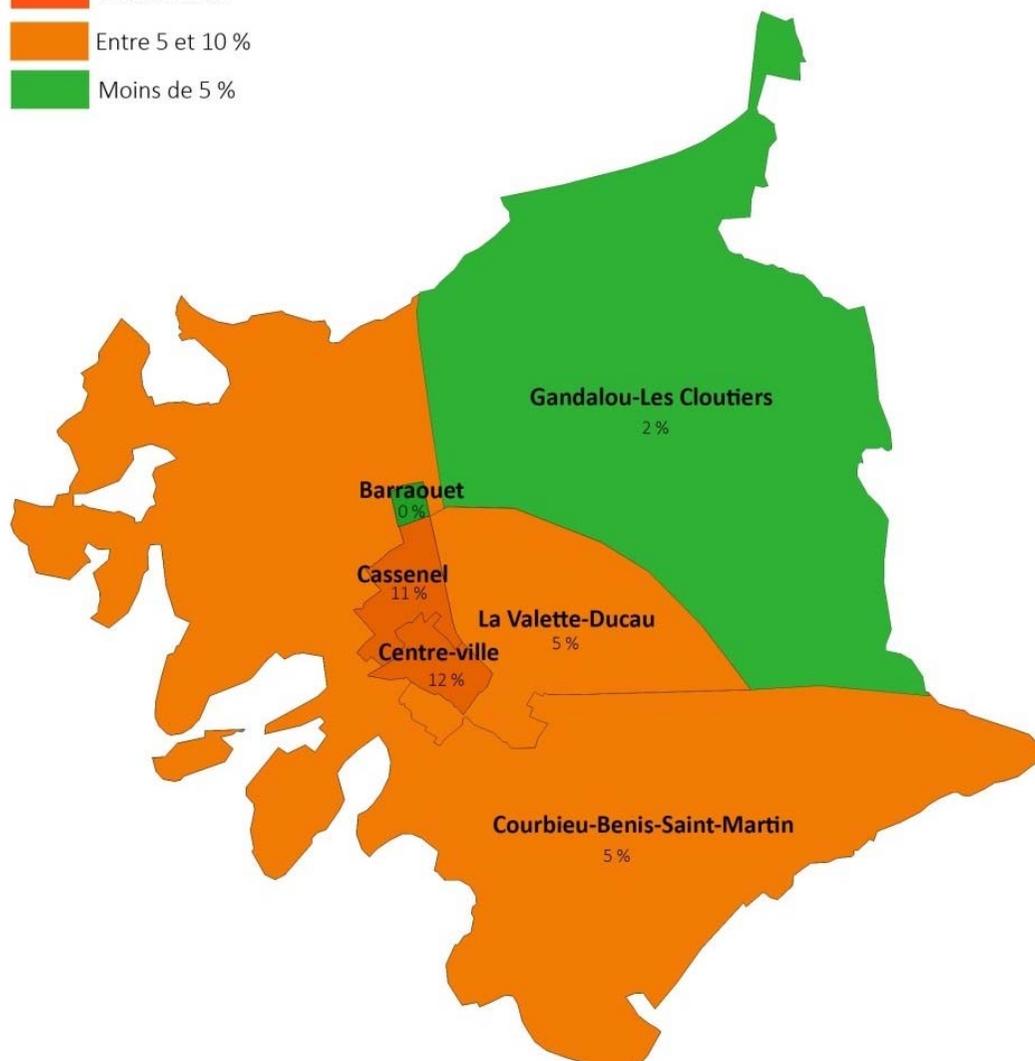
Part de logements vacants par IRIS

Proportion de logements vacants sur l'ensemble des logements par IRIS

Source INSEE 2011



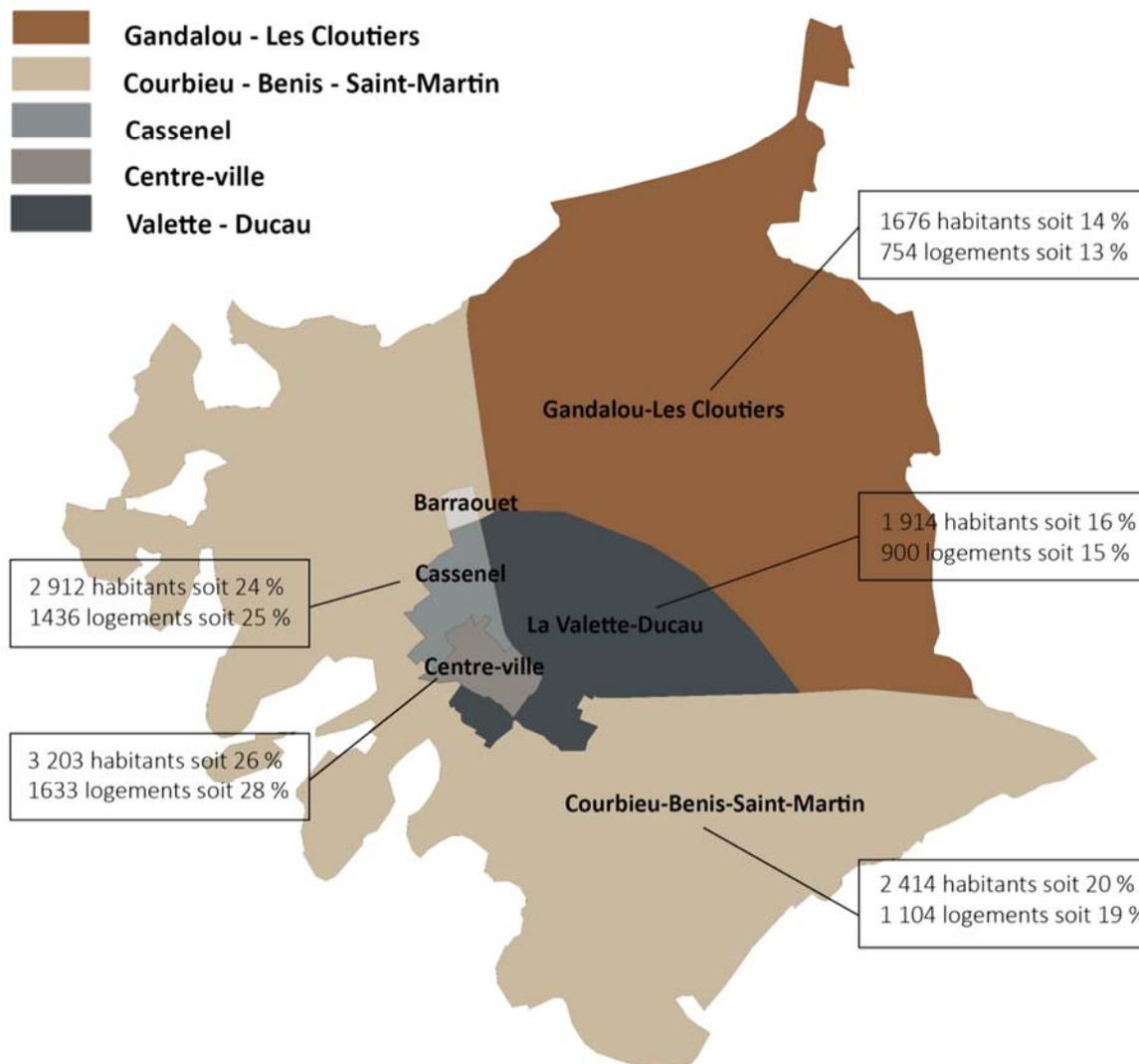
- Plus de 10 %
- Entre 5 et 10 %
- Moins de 5 %



Répartition de la population et des logements par IRIS

Proportions sur l'ensemble des habitants
et des logements de la commune

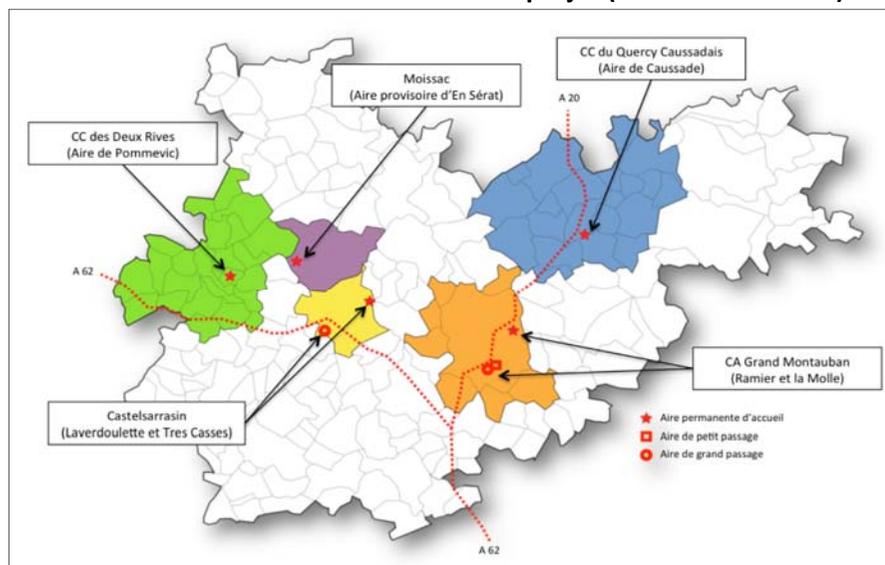
Source INSEE 2011



✘ **SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2013-2018**

Source : Préfecture et Conseil Général

- Localisation des aires créées ou en projet (SDAGV 2002-2007) :



L'aire permanente d'accueil de la Verdoulette compte 50 emplacements et son taux d'occupation moyen annuel atteint 75%. 40% des séjours y sont supérieurs à 9 mois.



Néanmoins, il existe un besoin en terrains familiaux.

✘ **LA POLITIQUE DE LA VILLE EN TERMES D'HABITAT**

La ville de Castelsarrasin ne présente pas d'actions particulières en matière de politique de la ville.

Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) définira les objectifs et principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements du territoire.

En l'absence de SCoT, le volet habitat du PLUi vaut **Plan Local de l'Habitat** (PLH).

5.2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES ESPACES

Les tableaux ci-après présentent l'évolution de la consommation des espaces à Castelsarrasin entre 2008 et 2015. Ils ont été élaborés à partir des données fournies par les services instruisant les demandes de permis de construire de la commune.

		2008	2009	2010	2011
Surface parcelle	Total (m ²)	11 489	136 144	170 168	266 476
	Total (hectares)	1	14	17	27
	Moyenne (m ²) / parcelle	1 915	2 960	2 659	3 063
Surface de plancher	Total (m ²)	7 233	7 040	8 500	11 088
	Moyenne (m ²) / parcelle	129	153	133	127
Nombre de permis		57	47	64	87

		2012	2013	2014	2015
Surface parcelle	Total (m ²)	231 690	80 576	153 390	173 412
	Total (hectares)	23	8	15	17
	Moyenne (m ²) / parcelle	2 413	1 679	2 474	2 282
Surface de plancher	Total (m ²)	12 806	6 565	8 280	10 782
	Moyenne (m ²) / parcelle	133	137	134	142
Nombre de permis		96	48	62	76

		Total	Moyenne
Surface parcelle	Total (m ²)	1 223 345	152 918
	Total (hectares)	122	15
	Moyenne (m ²) / parcelle		2 431
Surface de plancher	Total (m ²)	72 295	9 037
	Moyenne (m ²) / parcelle		136
Nombre de permis		537	69

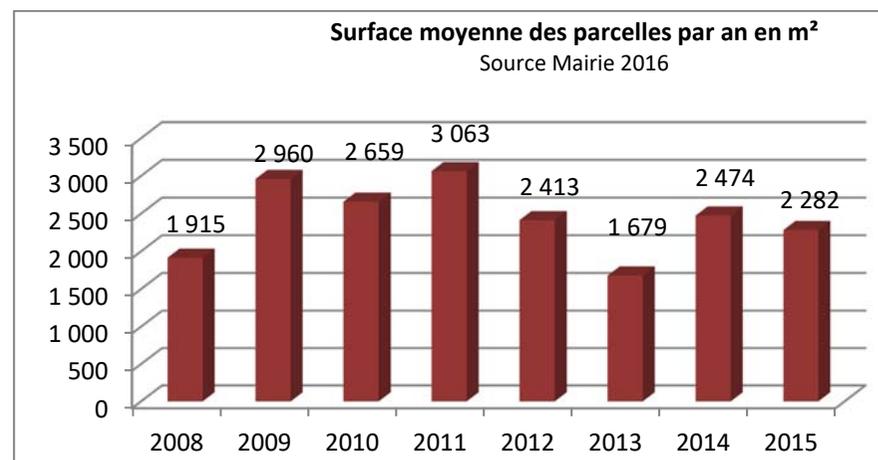
Entre 2008 et 2015, 537 permis de construire ont été délivrés sur la commune soit une moyenne de 69 permis par an et 122 hectares ont été urbanisés ce qui représente 1.61 % de la superficie communale. La surface

de plancher créée entre 2008 et 2015 s'élève à 72 295 m² soit une moyenne de 9 037 m² par an.

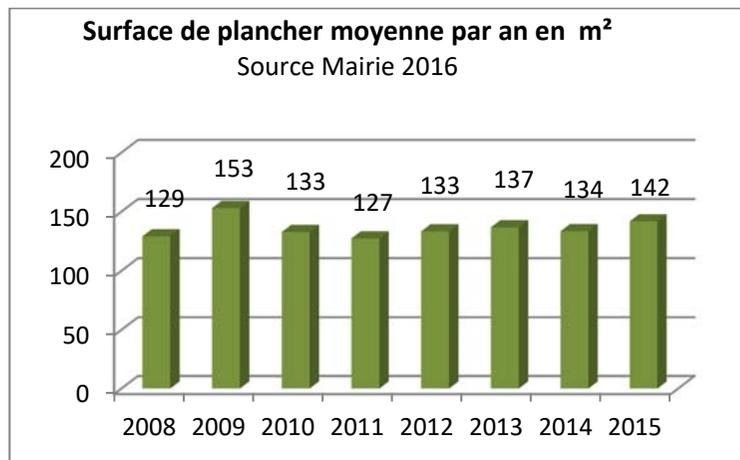
Le nombre de permis déposés a doublé entre 2009 et 2012, passant de 47 à 96 puis il a été divisé par deux l'année suivante, en 2013, avant de repartir à la hausse pour atteindre 76 demandes en 2015.



La surface moyenne des parcelles bâties entre 2008 et 2015 est de 2 431 m², avec un maximum de 3 063 m² atteint en 2011 et un minimum de 1 679 m² en 2013.



La surface de plancher moyenne des constructions est de 136 m² avec un pic de 153 m² en 2009 et un minimum de 127 m² en 2011.



5.3. ANALYSE DE LA CAPACITE D'URBANISATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VIGUEUR

L'analyse de la capacité d'urbanisation du Plan d'Occupation des Sols en vigueur est présentée en annexe du présent document.

5.4. BILAN « HABITAT »

× **SYNTHESE**

- ↵ Un habitat majoritairement composé de **maisons individuelles**, mais les dynamiques récentes montrent une **progression de la construction de logements collectifs**
- ↵ Un **parc sous occupé** à 65.81 % du fait de la présence d'une majorité de grands logements pour des ménages de taille de plus en plus faible
- ↵ **Un nombre important de propriétaires** : 62.3 % du parc en 2011, un taux en progression depuis 2006
- ↵ Un **parc de résidences principales assez ancien** mais qui tend à se rajeunir
- ↵ Un **parc de logements vacants stable et régulant le marché de l'offre et de la demande**
- ↵ Pas de **politique de réhabilitation de l'habitat**. La démarche sera engagée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

× **ENJEUX**

- ↵ Offrir la possibilité d'un **développement et d'un renouvellement urbain** tout en assurant une **gestion économe des sols**
- ↵ **Recentrer l'urbanisation future autour des activités et des services** avec une volonté de densification et de préservation des espaces naturels et agricoles
- ↵ **Assurer un équilibre dans les types de logements** (collectif/individuel, social/privé) pour permettre une mixité sociale de quartier
- ↵ **Développer une politique de l'habitat** afin de valoriser le parc immobilier existant et éviter une augmentation du taux de vacance
- ↵ **Favoriser** la production de petits logements

Sa localisation favorable à proximité de l'Autoroute A 62 a permis à la commune de développer un réseau de PME et PMI diversifié et innovant.

Castelsarrasin compte un nombre important d'emplois, un tissu économique dense et des secteurs d'activités variés.

6.1. LES EMPLOIS

En 2011, la commune de Castelsarrasin compte **5 697 emplois**.

En 2006, il y avait 5 627 emplois, soit **une augmentation de 1.2 %**. Le nombre d'emplois sur la commune est donc stable.

La part du **nombre d'actifs** est, elle aussi restée stable durant cette même période. 4 836 actifs ont un emploi en 2011, soit **60.97 % de la population** résidant sur la commune et ayant entre 15 et 64 ans. Les chiffres étaient de 4 704 actifs ayant un emploi, soit 61.65 % de la population en 2006.

En 2011, pour 100 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune, 117.8 emplois sont disponibles (119.6 en 2006). Ces chiffres traduisent **une concentration de l'emploi sur le territoire** qui attire des actifs extérieurs à la commune.

Les communes de Castelsarrasin et de Moissac sont des territoires qui **concentrent les emplois** et qui accueillent tous les jours de nombreux habitants des communes voisines qui viennent y travailler.

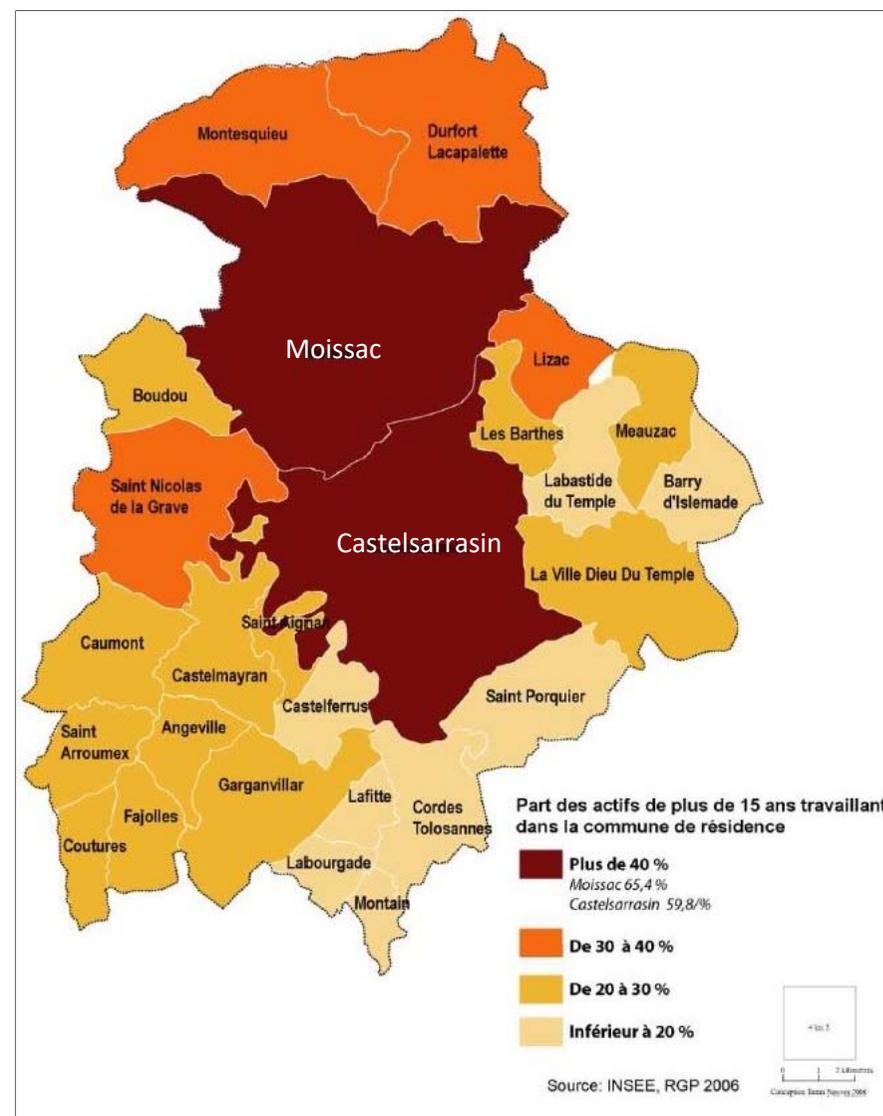
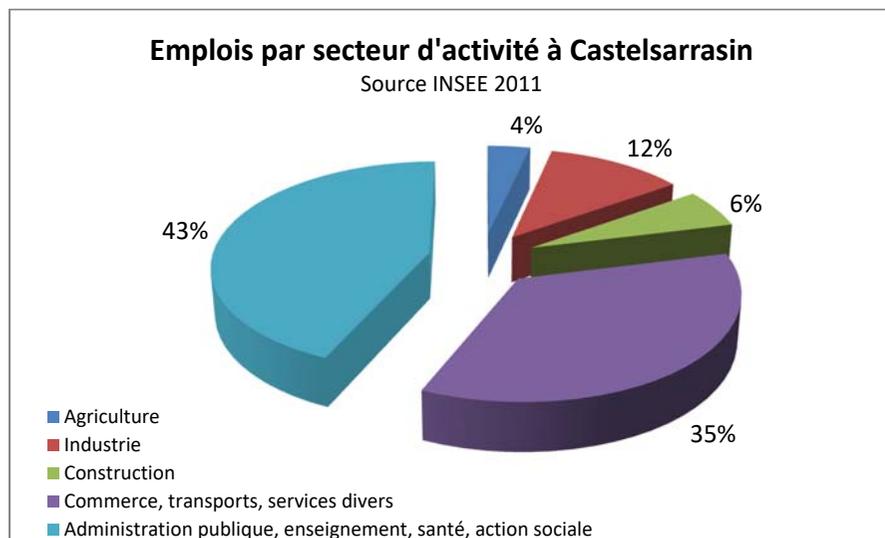


Figure 6 : Population travaillant et résidant dans la même commune en 2006
Source SCoT des Trois Provinces

Les **employés** constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée à Castelsarrasin avec 38.4 % des emplois (37.7 % en 2006). Les ouvriers (24.1 %) et les professions intermédiaires (18.8 %) constituent les deuxième et troisième catégories.

Moins de 20 % de la population est constituée de cadres et de professions intellectuelles supérieures (9.5 %), d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprises (7.3 %) et enfin, d'agriculteurs exploitants (1.9 %).



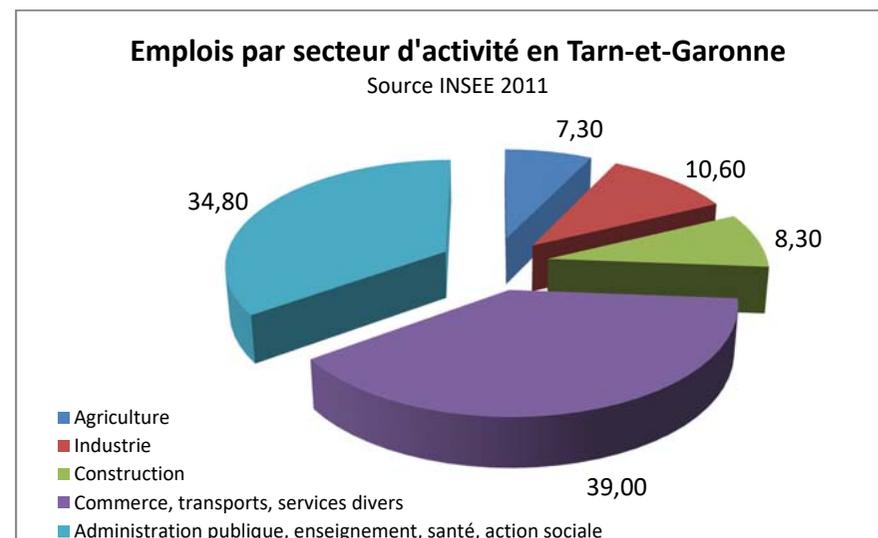
Les emplois de la commune sont répartis dans plusieurs secteurs d'activité de façon hétérogène.

Le secteur de **l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et des actions sociales** est le mieux représenté sur la commune. Ces domaines d'activité emploient presque la moitié de la population active de la commune avec **43 %**.

Les **secteurs du commerce, du transport et des services divers** sont également bien représentés. Ils occupent **35 %** de la population active.

Les trois autres secteurs d'activité se divisent les 22 % restant. Le secteur **industriel occupe 12 %** des emplois, la **construction 6 %** et enfin **l'agriculture 4 %**.

Si l'on compare les données à celles du département, les tendances changent.



Les deux secteurs les plus représentés restent les mêmes mais dans des proportions différentes.

C'est le **secteur du commerce, du transport et des services divers** qui est le plus représenté avec 39 % des emplois.

Le deuxième secteur est celui de **l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et des actions sociales** avec 34.8 %.

Le **secteur de l'industrie et de la construction** sont un peu moins présents que sur la commune de Castelsarrasin avec 10.60 % et 6 % des emplois.

Enfin, le secteur de **l'agriculture** est presque deux fois plus présent à l'échelle du département avec 7.30 %.

6.2. LE TISSU ECONOMIQUE DE CASTELSARRASIN

L'activité économique est dynamique sur le territoire communal. La place de Castelsarrasin en tant que sous-Préfecture, au cœur d'un territoire rural, participe à son attrait économique. Accompagner et valoriser le tissu entrepreneurial est un enjeu fort pour la commune et l'intercommunalité.

Castelsarrasin génère un chiffre d'affaires de 117 M€ contre 747 M€ pour Montauban. C'est le second pôle générateur de chiffre d'affaire du département.

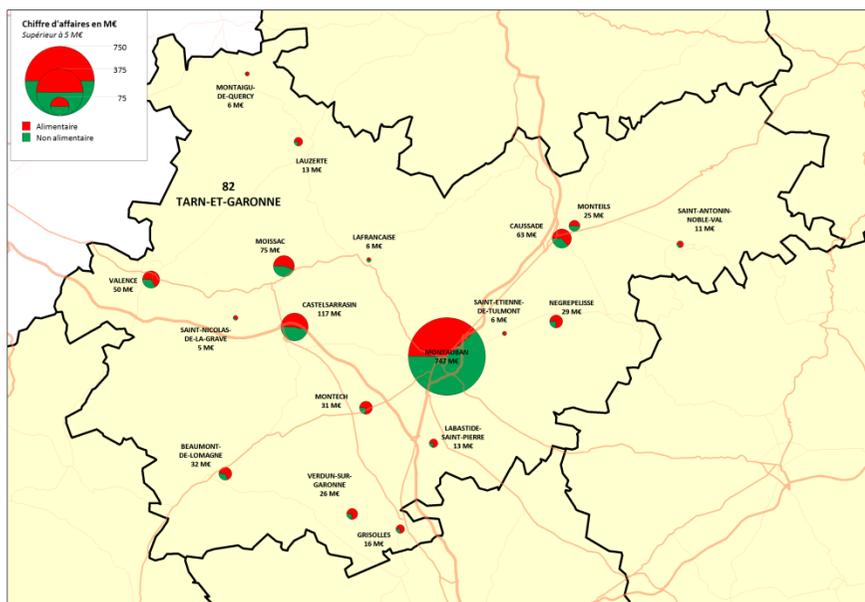


Figure 7 : Maillage territorial (communes dont le niveau d'activité est supérieur à 5 M€) – source CCI

Différents parcs d'activités, **situés aux entrées de la ville**, accueillent de nombreuses entreprises. La disponibilité foncière permet l'implantation d'entreprises de grandes tailles, ne pouvant s'installer en centre-ville.

* LES PRINCIPALES ZONES D'ACTIVITES DE CASTELSARRASIN

La commune compte **six zones d'activités** sur son territoire, principalement au Nord de l'axe autoroutier.

Elles se situent toutes à moins de 2 km de la gare et/ou de l'autoroute. Ces localisations sont des atouts indéniables pour des entreprises dont le rayonnement dépasse les limites départementales voire régionales.

Les **vocations de ces zones sont diverses** et permettent d'accueillir tous types d'entreprises et de commerces, répondant aux demandes des entrepreneurs et des consommateurs.

Les zones d'Artel, du Chantre et de Marches sont implantées sur la commune depuis des périodes plus ou moins anciennes.

A ce jour, les zones de Barres, Fleury et Terre Blanche sont à l'état de projet, plus ou moins avancé. Certaines parcelles sont viabilisées et attendent l'installation d'entreprises alors que la destination de certains terrains est encore en discussion.

Ces zones se caractérisent par une **concentration d'entrepôts et de hangars dans des secteurs bien délimités et desservis par des réseaux importants.**

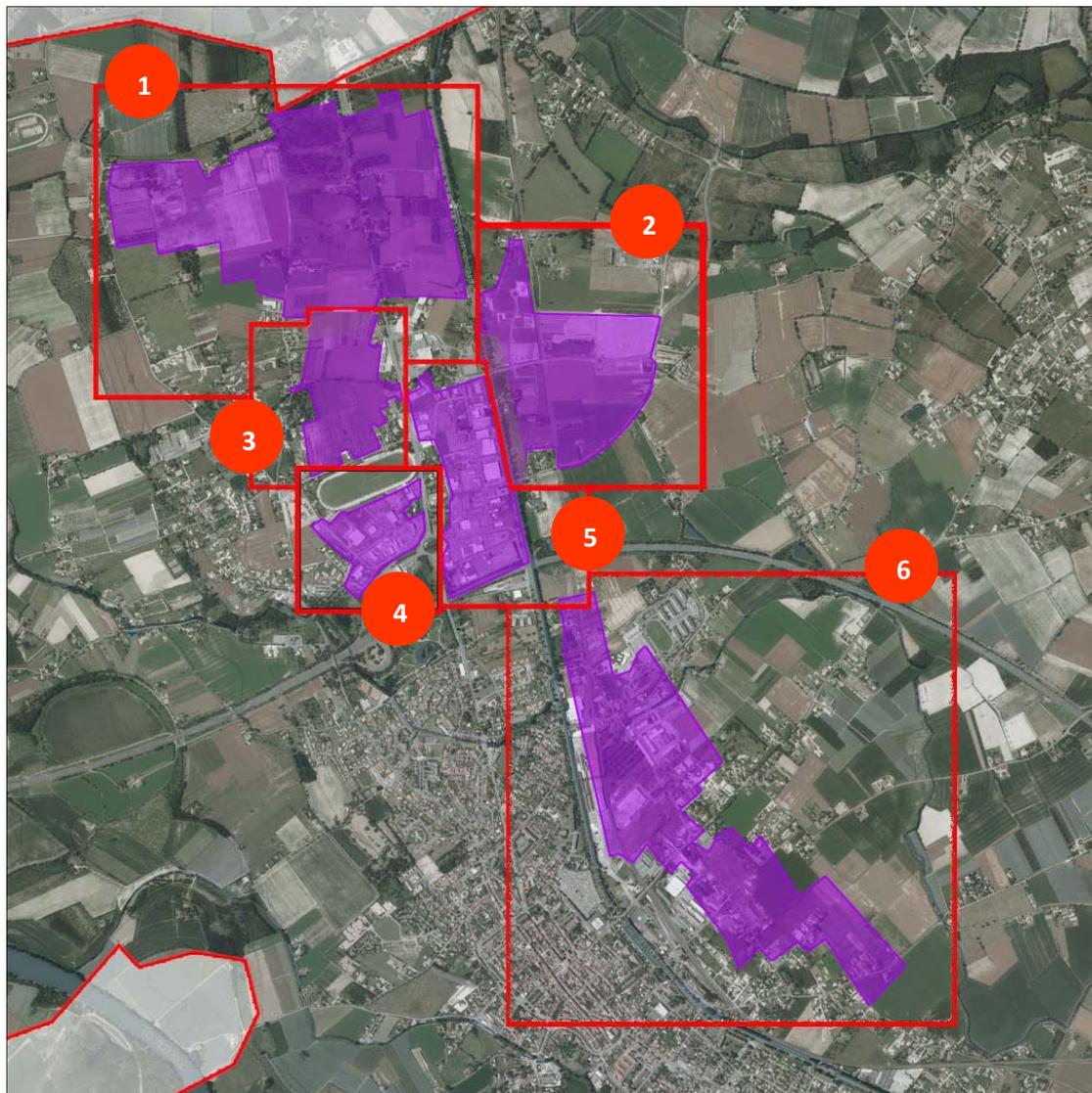
Le PLU devra veiller à améliorer l'intégration architecturale et paysagère de ces zones dont la localisation et la visibilité jouent un rôle important sur les premières impressions en entrée de ville.



Figure 8 : Recherche d'aménagements de l'espace public

Des enjeux économiques forts se dessinent entre Castelsarrasin et Moissac qui sont facilement reliées grâce à la RD 813. L'échangeur autoroutier situé entre les deux pôles permet quant à lui de se connecter au réseau national, un atout indéniable pour l'implantation d'entreprises.

De plus, la commune est équipée de deux **Installations Terminales Embranchées (ITE)** pour le fret ferroviaire sur la zone de Barrès (Butagaz) et sur le hameau de Fourrières.



Les Zones d'Activités de Castelsarrasin

- 1 Zone d'Activités Fleury
- 2 Zone d'Activités Barres
- 3 Zone d'Activités Terre Blanche
- 4 Zone d'Activités Marches
- 5 Zone d'Activités Artel
- 6 Zone d'Activités Le Chantre

Figure 9 : Les Zones d'Activités de Castelsarrasin

- **La zone d'activités Artel**

La zone de l'Artel Barraouet a une **vocation généraliste commerciale**. Elle accueille de nombreux commerces d'alimentation, d'habillement, de matériaux de construction, mais aussi de **l'artisanat**.

Cette zone, est très dynamique de par sa **proximité immédiate** avec l'échangeur de l'autoroute et sa desserte via la RD 813. Toutefois, cet axe classé à grande circulation, est une zone particulièrement accidentogène aux sorties de commerces. Un projet de giratoire actuellement à l'étude permettra de réduire la vitesse de circulation et ainsi l'accidentologie.

De plus, la présence du centre-commercial Leclerc attire de nombreux consommateurs extérieurs à la commune. La **zone de chalandise** est estimée à plus de 40 000 habitants dans un rayon de 45 mn.

Le taux de satisfaction des clients de cette zone s'élève à 72% selon une étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) en 2015.



Figure 10 : La zone d'Artel à l'entrée Nord de Castelsarrasin



Figure 11 : Zone d'Activités d'Artel (source : Chambre de Commerce et d'Industrie)

- **La zone d'activités le Chantre**

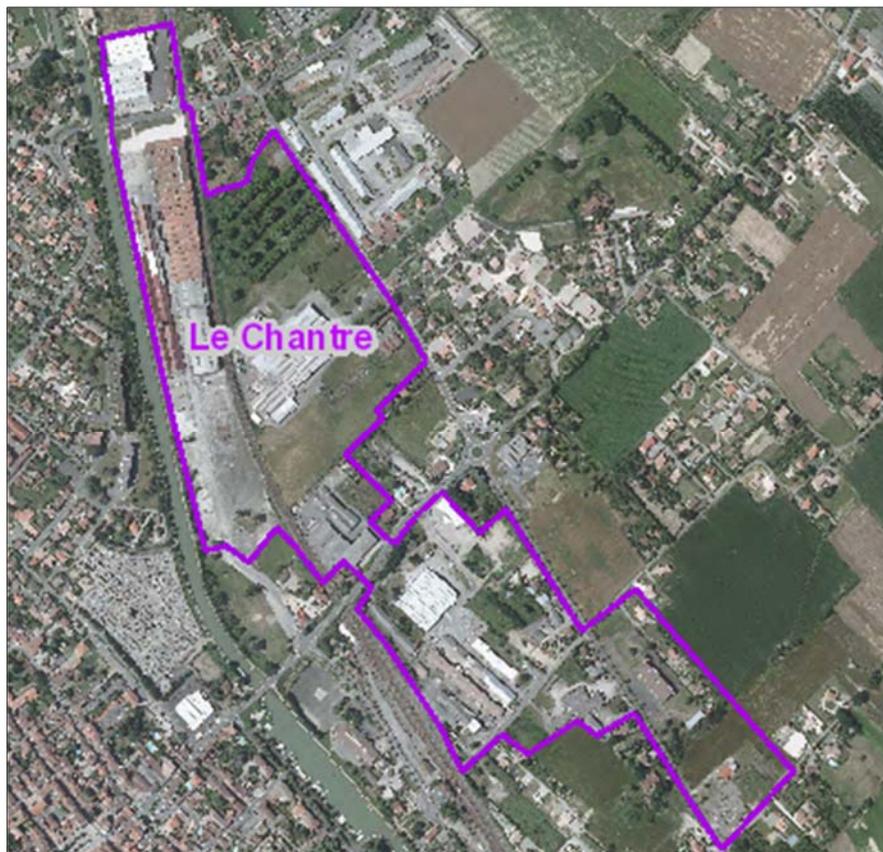


Figure 12 : Zone d'Activités le Chantre (source : Chambre de Commerce et d'Industrie)

Cette zone d'activités a une **vocation industrielle**. Elle se situe à proximité du centre-ville, sur la rive droite du canal. Elle possède un accès immédiat à la gare, une distribution en énergie électrique adaptée et un débit internet de 100 Mb/s.

Des espaces vacants se localisent aujourd'hui en continuité de cette zone.



Figure 13 : Entreprise situé Chemin de Cantecor

Plusieurs **locaux vacants** ont pu être identifiés au sein de cette zone d'activités. Ces grands hangars constituent des friches importantes qui sont un réel potentiel à exploiter afin de redynamiser le secteur industriel.



Figure 14 : Friches industrielles

Cette zone d'activités est en mutation. Ses principaux atouts sont liés à la desserte ferroviaire et la présence de vastes parcelles. Cependant, une urbanisation résidentielle récente s'est développée en limite de zone.

- **La zone d'activités de Marches**

La zone d'activités de Marches a une vocation **commerce-artisanat**. Située entre l'hippodrome et l'échangeur de l'autoroute, sa desserte routière est bonne et ses grandes parcelles offrent des possibilités de stationnement importantes.

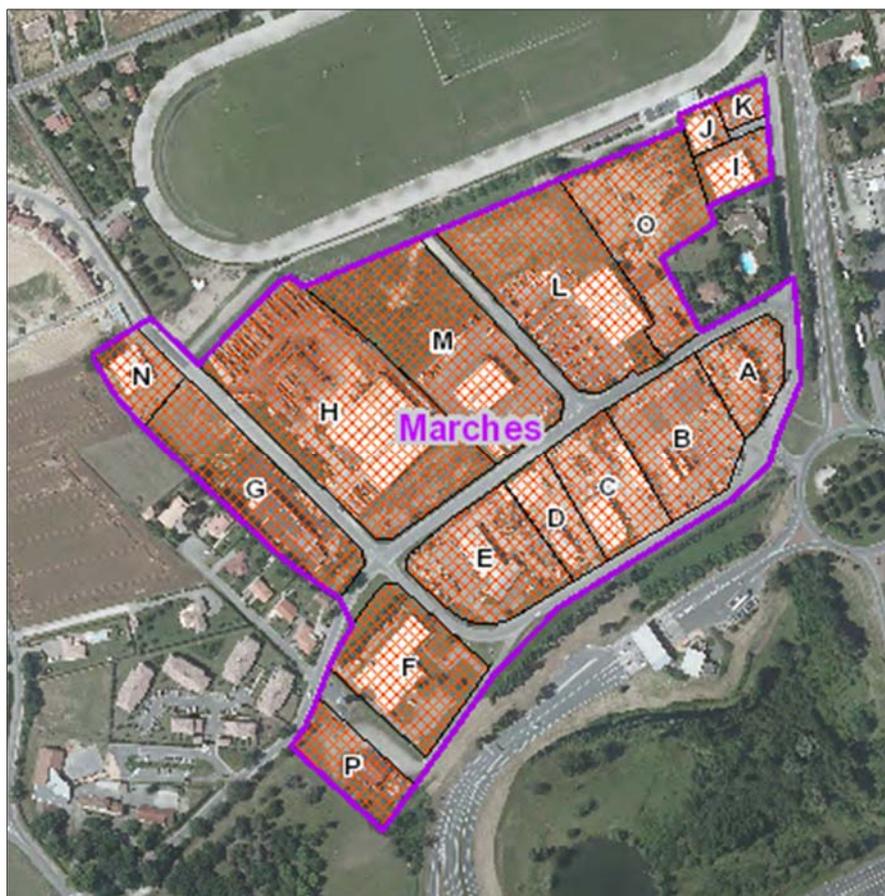


Figure 15 : Zone d'Activités de Marches (source : Chambre de Commerce et d'Industrie)

Les locaux présents accueillent principalement de l'artisanat mais également quelques commerces, notamment dans le domaine de la construction.



Figure 16 : Entrée de la zone Marches depuis l'échangeur de l'autoroute

Sur la partie proche de la RD 813, se situent plusieurs habitations ainsi que des locaux liés aux services, notamment un hôtel. Ces derniers restent toutefois en retrait par rapport à la route de par la présence de haies.

En extension de cette zone, en direction de Notre-Dame-d'Alem, de nombreuses constructions récentes ont été édifiées ces dernières années.

✕ **LES PROJETS DE ZONES D'ACTIVITES**

• **La zone d'activités Barres**

Cette zone d'activités est une **Zone d'Intérêt Régional (ZIR)** à **vocation industrielle**. Elle est située à l'Est du canal et desservie par la RD 118.

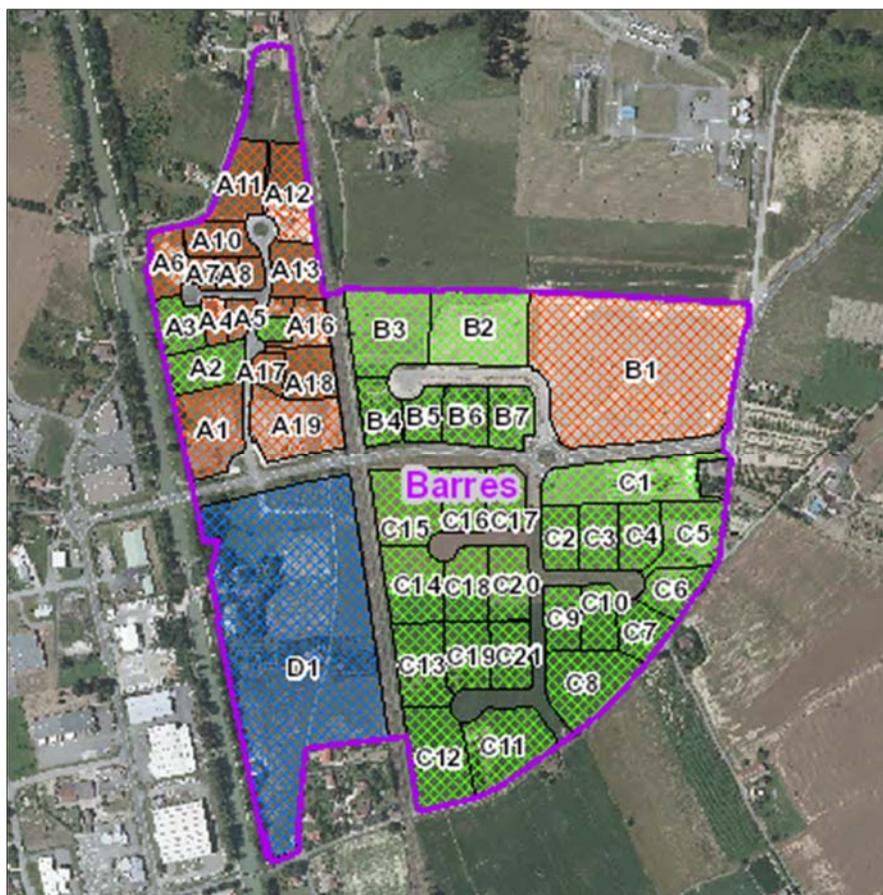


Figure 17 : Zone d'Activités Barres

Elle se divise en quatre secteurs dont l'un est équipé pour accueillir des installations classées. Son taux d'occupation est faible. Elle est principalement remplie dans le secteur situé en partie Nord entre le canal et la voie ferroviaire.



Figure 18 : Entrée de la Zone Barres

La partie au Nord de la RD 118 est concernée par le **PPRT de l'entreprise Butagaz**. Il s'agit d'une zone soumise à autorisation de construction sous conditions.

Les aménagements de voiries et de réseaux ont déjà été réalisés sur une partie de la zone, ce qui permet son développement immédiat.

- **La zone d'activités de Fleury**

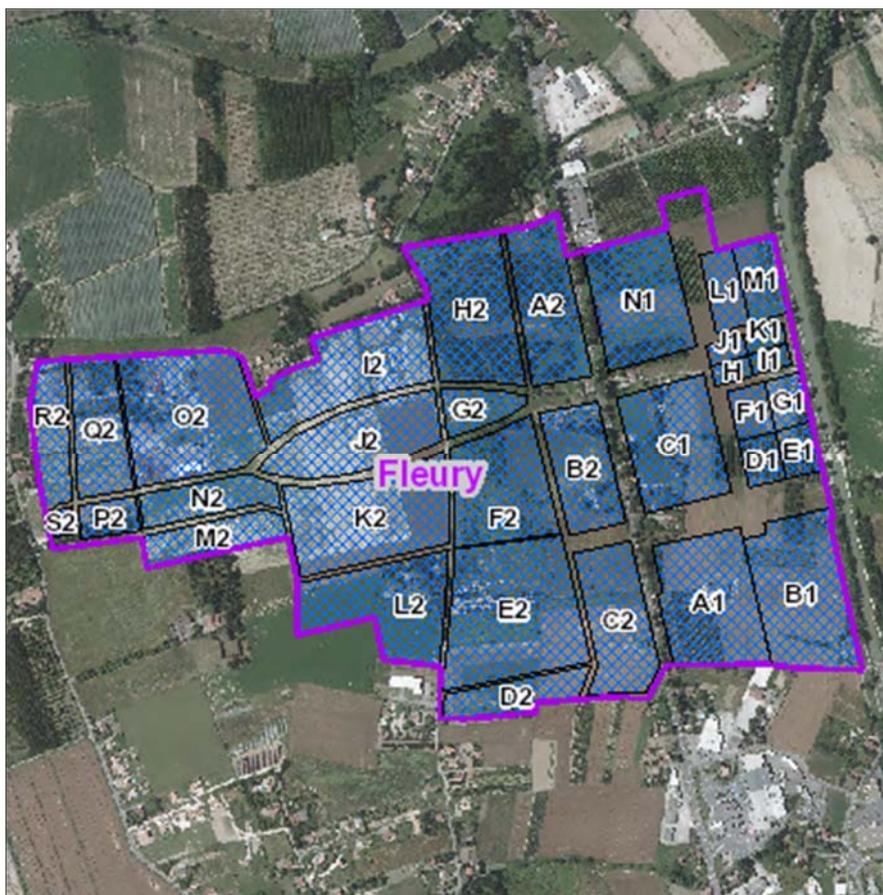


Figure 19 : Zone d'Activités de Fleury (source : Chambre de Commerce et d'Industrie)

La zone d'activités Fleury est une **Zone d'Intérêt Régional (ZIR) à vocation de services et d'équipements à l'échelle de l'intercommunalité**. L'importance stratégique d'un lieu situé entre Castelsarrasin et Moissac et à proximité de l'Autoroute est un atout majeur qui a conduit à ce projet de Zone d'Intérêt Régional.

La Communauté de Communes y a mené une politique d'acquisitions foncières importante. Elle n'est pas encore viabilisée. La première phase d'aménagement porte sur 35 ha.

La volonté est de promouvoir l'accueil d'activités économiques susceptibles de créer des emplois et de fixer la population, de développer l'implantation de services induits et enfin de dynamiser le pôle d'activités avec la réalisation d'équipements publics.

Située sur un site Natura 2000 et une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO), le projet a été soumis **étude d'impact** en 2006 afin de mettre en exergue les éventuelles répercussions significatives sur l'environnement. Au vue de l'analyse des différentes mesures prévues notamment la bonne épuration des eaux, le projet n'a pas d'effets notables sur la conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels les sites Natura 2000 ont été créés. Il devra néanmoins être intégré dans l'évaluation environnementale du PLU.



Figure 20 : Futur site d'implantation de Fleury

- **Le projet de zone d'activités Terre Blanche**

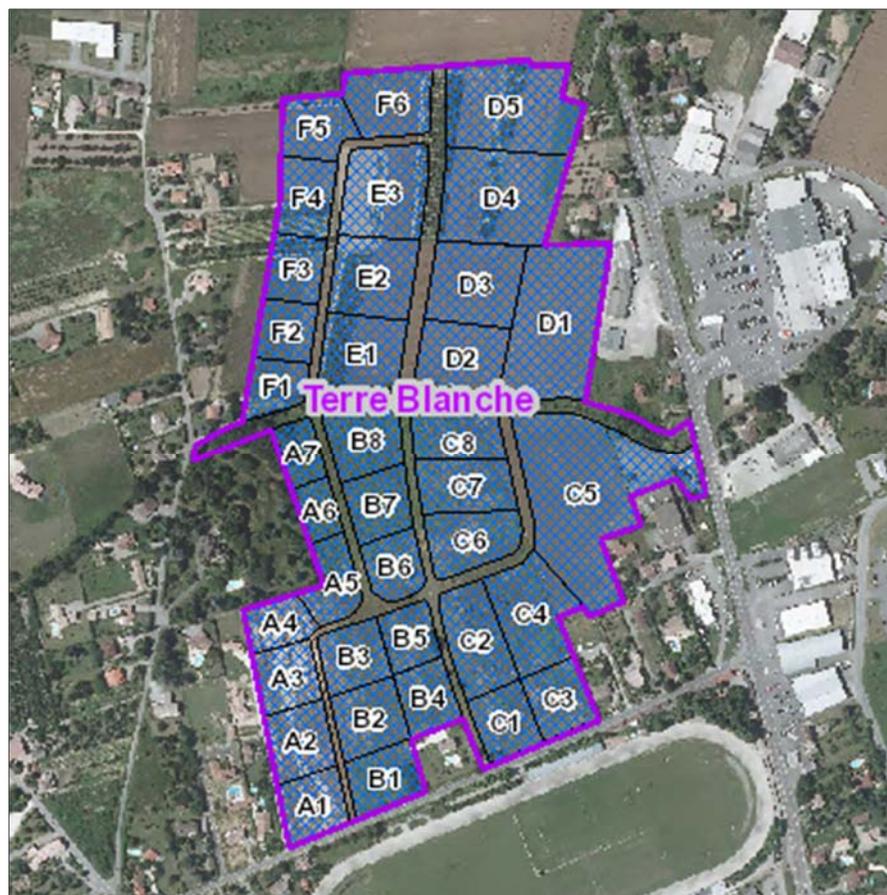


Figure 21 : Zone d'Activités de Terre Blanche

Cette future zone d'activités de 23.5 hectares devrait avoir une **vocation généraliste**. L'implantation doit se faire à proximité du futur giratoire de la RD 813 dans la continuité de la zone Fleury. Sur la partie ouest, le secteur est encadré par des bandes urbanisées longeant les voiries existantes.

Habitat et activités ont peu à peu pris le pas sur les terrains agricoles de la zone qui a ainsi perdu son caractère rural.

La zone ne fait l'objet d'**aucune protection réglementaire**. Toutefois, elle est traversée par le Négresport d'Est en Ouest, sur la partie médiane. La présence de ce ruisseau implique une attention particulière sur le rejet des eaux de pluie collectées sur le site.



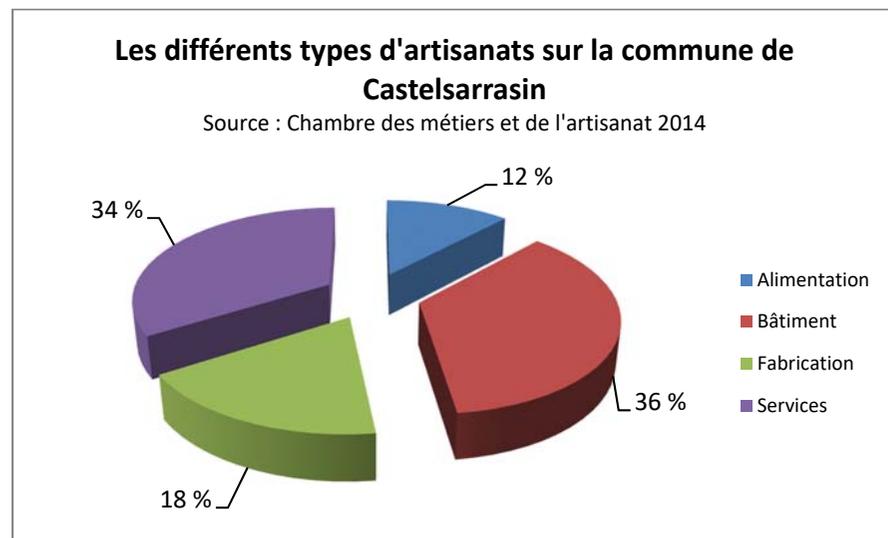
Figure 22 : Vue aérienne du Négresport

Les objectifs de Terre Blanche sont notamment, de valoriser les terrains à proximité de la RD 813, de structurer le site en continuité de la ZAC de Fleury et d'augmenter l'offre foncière à destination de nouvelles entreprises.

✕ L'ARTISANAT ET LE COMMERCE

La commune compte en 2014, **271 entreprises d'artisanat et de commerce**, soit **859 actifs**.

La majeure partie de ces entreprises ne compte pas de salariés (63 % soit 173 entreprises) et seulement 10 entreprises comptent plus de 10 salariés. Elles sont réparties en quatre domaines d'activités : l'alimentation, le bâtiment, la fabrication et les services.



La catégorie la plus représentée est celle du **bâtiment** qui représente 36 % des entreprises, soit 98 établissements. La commune présente un panel diversifié avec tous les corps de métier du bâtiment. Au sein de cette catégorie, ce sont les maçons (20 entreprises) qui sont les plus représentés, suivi des plombiers (14 entreprises) et de électriciens (12 entreprises). La deuxième catégorie est celle **des services** avec 92 entreprises soit 34 % des établissements d'artisanat et de commerce. Le premier pôle de service est celui des garagistes et des coiffeurs avec 18 entreprises dans chaque domaine. Par la suite, se trouve les esthéticiennes (13 entreprises) et les fleuristes (9 entreprises).

Le troisième domaine d'activités est celui de **la fabrication** avec 18% soit 48 entreprises. Ces entreprises sont très diversifiées et interviennent dans des domaines ciblés. Il n'y a jamais plus de 5 entreprises dans une même spécialité. C'est la mécanique industrielle qui est la plus représentée (5 entreprises), puis les opticiens (3 entreprises). Prothésistes, bijoutiers, imprimeurs, tailleurs de pierres comptent deux entreprises chacun.

Enfin, la dernière catégorie est celle de l'alimentation qui représente 12% soit 33 entreprises. Ce secteur compte 13 entreprises de restauration rapide, 7 boucheries, 4 boulangeries et 1 poissonnerie.

✕ LES MARCHES DE CASTELSARRASIN

Les **marchés de plein vent** :

- Le **Grand Marché** se tient le jeudi matin au cœur de la ville. De nombreux producteurs et artisans exposent sur la place de la Liberté et dans les rues adjacentes. Le rayonnement du marché dépasse les limites communales et attire chaque semaine un grand nombre de personnes.
- Au **printemps et en été**, deux marchés supplémentaires se tiennent le samedi et dimanche matin.

Les **marchés au gras** se tiennent à la Halle Occitane tous les jeudis matin de novembre à avril. Il regroupe des producteurs du Quercy, de la Gascogne et de la Lomagne.

Deux fois par saison, des concours avicoles sont organisés mettant à l'honneur le « Gras » qui constitue un poids important dans l'économie locale.

✕ REDYNAMISATION DU CENTRE-VILLE

La ville a souhaité soutenir le développement économique des commerçants et l'attractivité du centre-ville. Pour cela Castelsarrasin s'est appuyée sur un programme d'actions concrètes avec 3 ambitions majeures :

- Proposer des solutions mutualisées pour favoriser le développement économique et commercial des commerçants et porteurs de projets
- Adopter des mesures de dynamisation de l'attractivité du centre-ville
- Proposer aux habitants une offre adaptée qui correspond à leurs attentes

Un diagnostic de l'économie et des commerces du centre-ville a été établi en révélant les aspects à améliorer. Il s'est fait au travers d'enquêtes auprès des commerçants, de rencontres et ateliers thématique et d'études de terrain.

Acteur	Levier d'action
Acteurs départementaux (CCI, CMA)	Formation et montée en compétence des commerçants Accompagnement aux reprises / transmission
CC Terres de Confluences (compétence développement économique à venir)	Mise en relation des acteurs économiques, Travail sur l'image à l'échelle communautaire, Tourisme
Commune (compétence commerce)	Aménagement, Accessibilité, Sécurité, Propreté Communication aux habitants, Animation Marché
Représentants des commerçants (UCAC)	Animation commerciale, Partenaire de la Ville pour le développement commercial
Commerçants	Attractivité et notoriété de leur boutique, Ambassadeur clé de l'image du commerce et du centre-ville
Autres acteurs économiques (associations, ACTB, entreprises, office de tourisme)	Consommation locale dans la mesure du possible et partenariats avec les commerçants
Habitants	Si fierté > relai, bouche-à-oreille Sensibilité à l'économie locale

A la suite de ce diagnostic et après concertation avec les acteurs de la ville et la population, plusieurs thématiques en sont ressorties avec des outils et des moyens d'actions :

- **Aménager un centre-ville plus favorable au commerce**

Le projet ici est avant tout de valoriser l'aménagement du centre-ville afin d'attirer la population dans les commerces de l'hypercentre et éviter les « commerces de dépannage » aux entrées du centre-ville. L'importance est de créer une continuité logique dans l'emplacement des commerces et de favoriser un stationnement avec un turn-over important.

Le diagnostic a identifié quelques zones commerçantes réparties à divers endroits du centre-ville qui empêchent une concentration de l'offre dans l'hypercentre et un circuit marchand cohérent.

L'idée a été proposée d'élaborer une boucle commerçante avec l'appui du règlement du PLU afin de créer une continuité logique en offre

commerçante. Cette boucle peut être valorisée avec une répartition des commerçants en fonction de thématiques établies.

Enfin une réflexion est portée sur la place de la Liberté afin qu'elle soit valorisée d'un point de vue commercial et qu'elle joue son rôle névralgique et moteur.

- **Renforcer l'offre globale**

Le constat qui a été fait est la quasi absence de commerce « shopping » et alimentaire.

Le projet est de relancer l'attractivité commerciale au travers de l'intervention publique avec par exemple un budget et un réseau de porteurs de projets.

Le renforcement de l'offre globale passe également par une meilleure lisibilité des commerces en centre-ville avec l'implantation de ces derniers au travers de thématiques marchandes.

Il faut également s'appuyer sur un encadrement réglementaire de la zone commerçante dans le PLU avec une interdiction du changement de destination en faveur du commerce dans les zones définies ou par l'interdiction de nouveaux commerces en dehors de ces zones.

L'importance est de mobiliser les relations avec la chambre consulaire, les agences immobilières, les bailleurs sur le thème de l'évolution de l'offre

Les logements vacants ont une grande place dans le centre-ville et ils jouent sur l'image commerçante de la commune. Castelsarrasin souhaite ainsi faire accompagner les cédants par les chambres consulaires pour favoriser les chances de reprises dans de bonnes conditions.

- **Améliorer la situation des commerçants**

Le turn-over des commerçants est assez élevé et ceux installés depuis années sont ignorés.

Afin d'améliorer cette situation, l'importance est la communication, avant tout entre eux et avec la ville. Plusieurs outils sont mis en avant comme par exemple la redéfinition et la valorisation de l'union commerçante (UCAC) en retravaillant sur les modalités d'adhésion et de soutien des actions de

l'association. Une proposition d'élaboration d'une base de données des commerçants a été avancée afin d'avoir un meilleur suivi de l'offre commerçante présente.

La commune s'engage à inclure d'avantage les commerçants dans les réflexions de projets de la ville.

Le projet est d'attirer la clientèle en communiquant plus sur l'offre commerçante présente.

La commune peut également participer à l'élaboration d'une newsletter de la ville pour les commerçants pour les informer sur l'actualité du territoire et valoriser l'action publique.

- **Valoriser les commerçants et l'offre auprès des clients**

Afin d'attirer de nouvelles clientèles pour maintenir et renouveler les commerces en centre-ville, un travail devra être fait sur la devanture des commerces de Castelsarrasin afin de les valoriser. Pour cela les acteurs de la commune et du commerce pourront proposer une aide financière afin de les aider dans ce projet.

La communication auprès de la population est également très importante. Cela se fait au travers de différents outils de diffusion de l'information ou par l'élaboration d'un guide des commerces présents sur le centre-ville.

- **Accroître les impacts positifs du marché.**

Le marché de Castelsarrasin a une place capitale dans le tourisme et l'attractivité de la commune. Cependant Il faut améliorer le lien entre les commerçants sédentaires et non sédentaires mais aussi entre le centre-ville et le marché.

Afin de valoriser ce marché et de créer une logique linéaire de son circuit, la création d'un comité d'animation du marché a été proposée.

Des actions prioritaires ont ainsi pu être identifiées :

- Animation commerciale du centre-ville
- Refonte de la circulation et du stationnement
- Newsletter de la ville aux commerçants

- Guide des commerces
- Définition du centre-ville commerçant de demain

✱ **LES INDUSTRIES DE CASTELSARRASIN**

En 2011, les industries représentent **658 postes soit 11.7 % des emplois** de la commune. Des emplois très fortement salariés, 92.6 %, et un secteur où les hommes sont plus présents que les femmes avec 74.7 % des emplois.

Au 1^{er} janvier 2013, la commune compte **46 entreprises** dans le secteur de l'industrie dont 4 créées au cours de l'année. Cela représente 6.8 % des entreprises du secteur marchand.

✱ **LES COMMERCES DU CENTRE-VILLE DE CASTELSARRASIN**

Le centre-ville de Castelsarrasin regroupe une offre variée de commerces qui permet de répondre à l'ensemble des besoins des castelsarrasinois.

En novembre 2015, une étude a été réalisée afin d'accompagner la commune dans une démarche de dynamisation du commerce de centre-ville. Afin d'appuyer le développement économique des commerçants de Castelsarrasin trois ambitions ont été mises en exergue :

- Proposer des solutions mutualisées pour favoriser le développement économique et commercial des commerçants et porteurs de projet
- Adopter des mesures de dynamisation de l'attractivité du centre-ville
- Proposer aux habitants une offre adaptée qui correspond à leurs attentes

Le centre-ville compte en 2015, 139 commerces. Une quantité de commerces importante pour une ville de moins de 20 000 habitants. L'offre alimentaire y est complète et variée avec une supérette, 5 boucheries, 4 boulangeries, un caviste, une épicerie « bio », une poissonnerie, ...

La place de la Liberté accueille les deux tiers de l'offre commerciale du centre-ville et représente 80 % du linéaire commercial soit près de 800 mètres.

La rue de la Révolution accueille également un grand nombre de commerces.

La desserte de ces commerces se fait essentiellement en voiture. **Aucune rue n'est entièrement piétonne** mais une partie du centre-ville est interdite à la circulation le jeudi matin, jour de marché. Cependant, les rues sont plutôt étroites, ce qui incite les automobilistes à ralentir.

Notons que le centre-ville connaît un phénomène de vacance notable en ce qui concerne les commerces comme le montre la carte présentée en page suivante. Le PLU devra veiller à un meilleur équilibre entre les commerces du centre-ville et ceux des zones d'activités.

Sur la RD 813, au Nord de la ville, la zone d'activités d'Artel héberge également de **grandes enseignes** d'alimentation, d'habillement ou encore de bricolage.

L'accès à cette zone se fait très majoritairement en voiture et très peu d'aménagements cyclistes ou pitonnés facilitent les déplacements actifs.

La liaison avec le centre-ville peut également se faire en bus, grâce au circuit 2 du réseau Tulipe.

Le taux de satisfaction des clients du centre-ville s'élève à 64% selon une étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) en 2015. Les pistes d'améliorations concerneraient trois axes :

- l'accessibilité
- la circulation
- le stationnement

✕ **LE CENTRE TECHNIQUE FLUVIAL (CTF) DE CASTELSARRASIN**

Les travaux de construction du Centre Technique Fluvial sont engagés. Ce projet permettra d'accueillir 140 bateaux en hivernage, un pôle de manutention et une aire de réparation des navires.

Le port canal de Castelsarrasin est ainsi en voie de devenir la principale plateforme logistique du canal latéral entre Castets-en-Dorthe (33) et Toulouse.



Figure 23 : Futurs locaux du centre technique fluvial

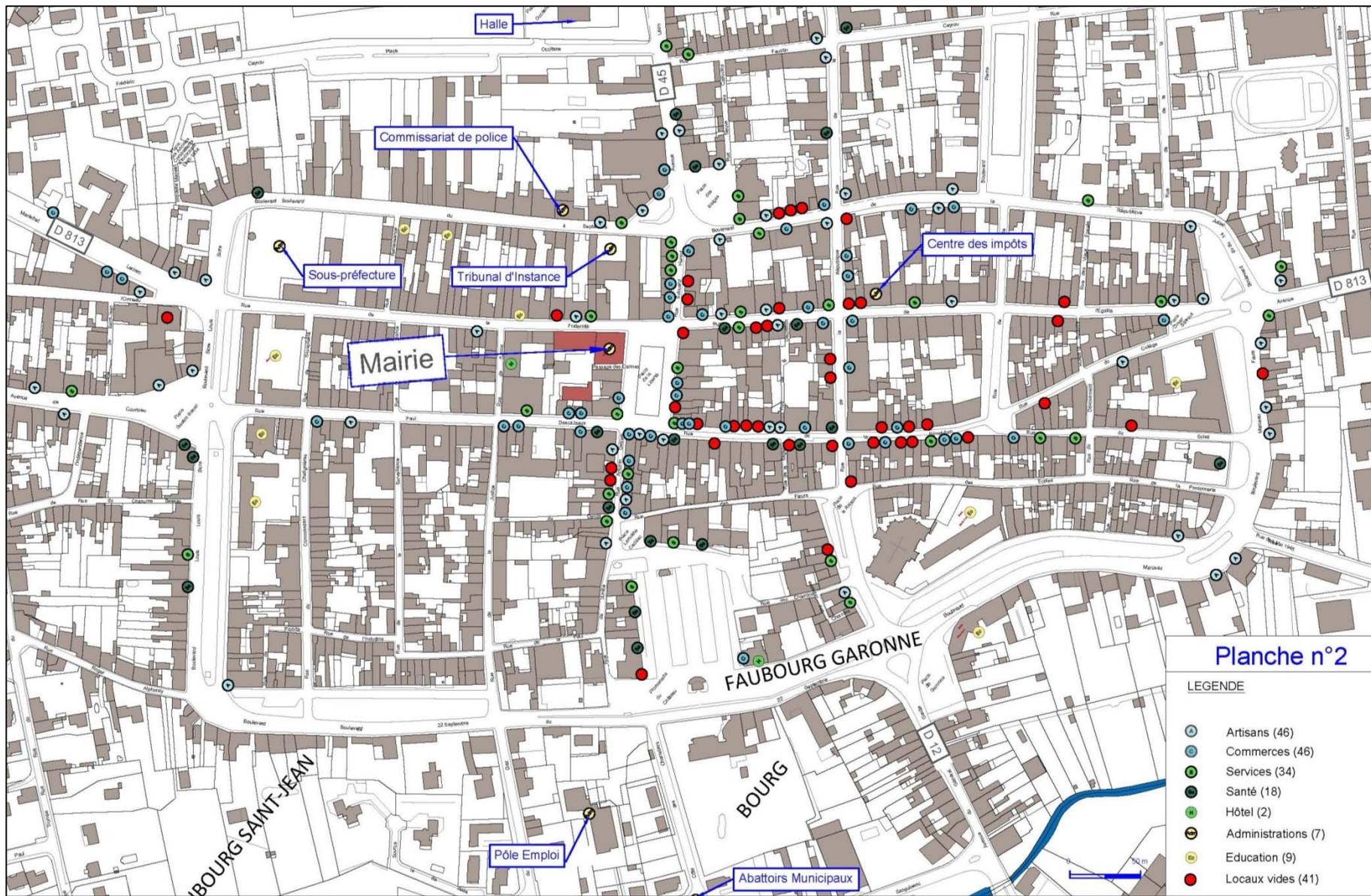


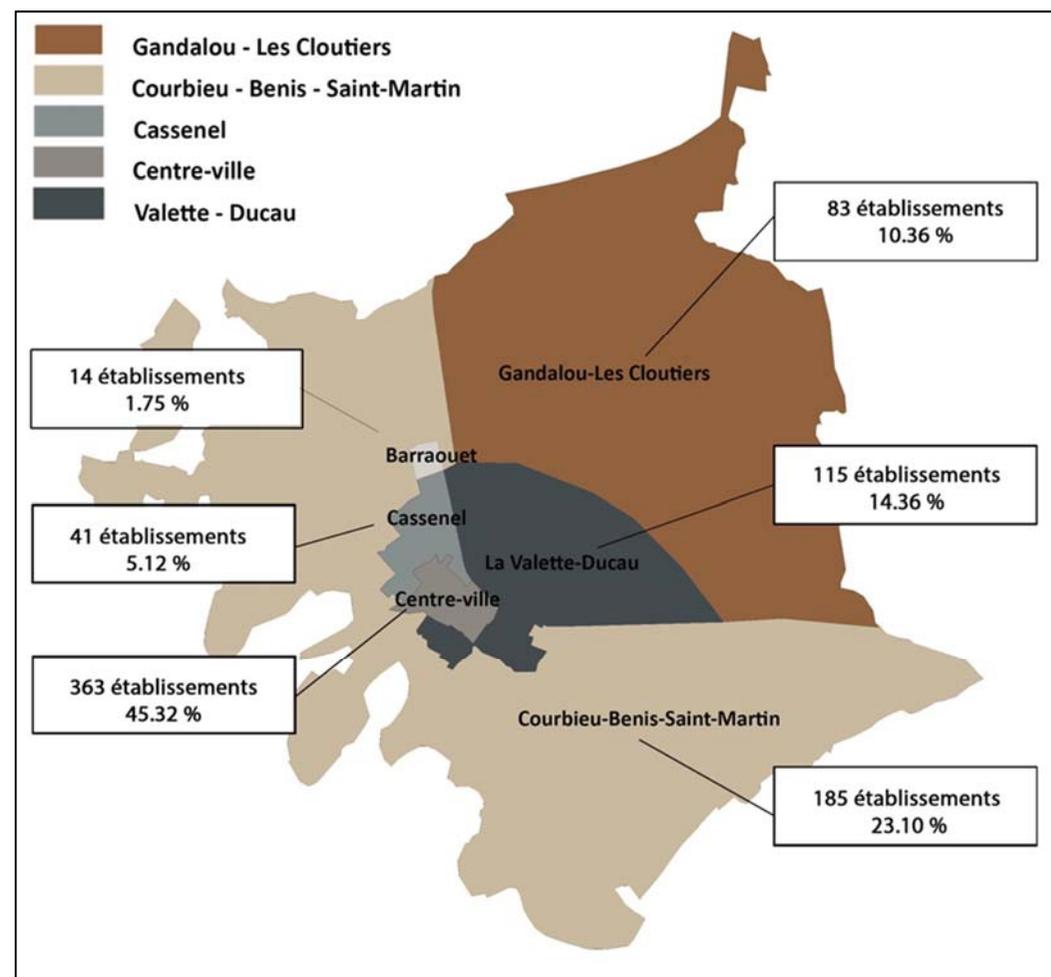
Figure 24 : Plan de localisation des commerces et locaux vides en centre-ville

× **REPARTITION DES ENTREPRISES PAR IRIS – DONNEES INSEE 2011**

45,3% des entreprises se situent dans le secteur du **centre-ville**, soit 363 établissements. Le centre-ville est donc le secteur de la commune qui accueille le plus grand nombre d'entreprises.

Le secteur de La Valette-Ducau accueille 115 établissements, soit 14,4% de l'ensemble des entreprises.

Le secteur de Courbieu-Benis-Saint-Martin accueille 185 établissements, soit 23,1% de l'ensemble des entreprises.



6.3. LE TOURISME

× L'OFFRE EN HEBERGEMENT ET RESTAURATION

La commune de Castelsarrasin dispose de **plusieurs types d'hébergements** pour accueillir les touristes sur le territoire :

- **4 hôtels 2 étoiles et 1 hôtel non-classé** pour un total de 72 chambres.
- **6 chambres d'hôtes** sont réparties sur la commune et comptent de 1 à 8 chambres pour un total de 21 chambres avec une capacité totale de 50 lits.
- **6 gîtes** avec 13 chambres et une capacité de 26 lits.
- **1 aire de stationnement et de ravitaillement pour camping-car** : sise allée de la source et ouverte toute l'année, elle se compose de 16 emplacements en partie ombragés, avec eau potable, électricité et vidanges.

Cependant, en termes d'hébergements touristiques, la commune n'offre aucun gîte de groupe, ni camping sur son territoire. Le camping de Trescasses est fermé. Le site gardera néanmoins une vocation de loisirs (accueil d'évènements ponctuels).

Pour ce qui est de la **restauration**, 29 établissements proposent une offre diversifiée permettant de répondre à la demande : spécialités du terroir, cuisine du monde, restauration rapide.



Figure 25 : Aire de Camping-car de Castelsarrasin

× LES EVENEMENTS LOCAUX

Le tourisme peut s'appuyer sur **plusieurs événements** organisés tout au long de l'année qui confèrent une dynamique et un rayonnement à la commune :

- **Art en Fleur** donne rendez-vous tous les 8 mai aux passionnés du jardinage au parc de Clairefont. De nombreuses animations y sont organisées pour les enfants et les adultes, novices ou professionnels.
- **La fête de l'agriculture ou Comice agricole** a lieu tous les deux ans, en alternance avec Saint-Nicolas-de-la-Grave. C'est l'occasion de faire découvrir la diversité du monde agricole en présentant les animaux de la ferme et de la basse-cour ainsi que les fruits et légumes.
- Le **Concours régional des Vins du Sud-Ouest** de Castelsarrasin contribue à la valorisation et à la renommée des vins de la région. Ce

ne sont pas moins de 200 testeurs qui évaluent 500 échantillons de vins d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées.

- Pendant trois jours au mois de février, la commune accueille le **salon des antiquaires et belle brocante**. Cet événement co-organisé par la commune et l'antiquaire montalbanais Le Roi David, accueille depuis plus de 25 ans, une qualité et une diversité de pièces en tout genre.

✘ **LES CHEMINS DE RANDONNEE**

La commune mène une réflexion sur plusieurs circuits de randonnée sur son territoire, notamment le long du Tarn et de la Garonne.

✘ **LE PORT JACQUES-YVES COUSTEAU**

La concession du port de plaisance Jacques-Yves Cousteau a été reconduite par la commune à VNF.

Le port canal doit accroître sa capacité de 30 % faisant passer sa capacité de 45 à 65 places.

Ces travaux permettront d'asseoir Castelsarrasin comme une étape incontournable des croisières fluviales le long du canal.

✘ **LE PROJET D'ITINERAIRE CULTUREL**

La commune développe également un projet d'itinéraire culturel :

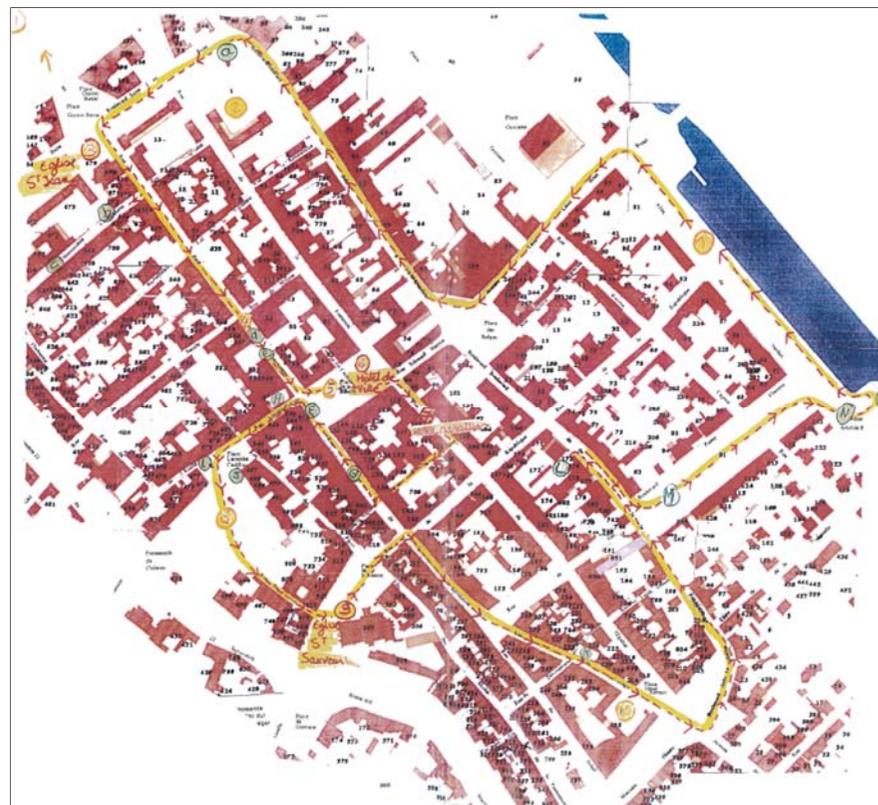


Figure 26 : Projet d'itinéraire culturel

6.4. L'AGRICULTURE

* LA PART DE LA SURFACE AGRICOLE

La commune de Castelsarrasin s'étend sur 7 677 hectares. En 2002, d'après le « Porter à Connaissance » de l'Etat (PAC), les terres agricoles représentaient environ 56% de la superficie de la commune avec 4 328 hectares.

En 2013, les terres agricoles représentaient près de 54% de la superficie de la commune, avec 4 133 hectares.

Le territoire de Castelsarrasin est donc marqué par une forte présence agricole sur ses terres, malgré un recul de la part de la surface agricole depuis 2002 (-2%).

D'après le dernier recensement de l'INSEE en 2012, 1.2% de la population totale et 2% de la population active de Castelsarrasin travaillent en tant qu'agriculteurs exploitants.

* LES SIEGES D'EXPLOITATION

En 1988, Castelsarrasin accueillait 278 sièges d'exploitation agricole. Le nombre d'exploitations a fortement chuté. En 2000, on comptait 197 exploitations et en 2010, 176 exploitations. La commune a donc connu une baisse de 37% du nombre de sièges d'exploitations entre les années 1988 et 2010.

Cette baisse a été plus marquée entre 1988 et 2000 (29% d'exploitations agricoles en moins) et plus faible entre 2000 et 2010 (11% d'exploitations agricoles en moins).

* LA SURFACE AGRICOLE UTILE (SAU)

La taille des exploitations agricoles a globalement augmenté depuis 1988. En effet, la superficie agricole totale est passée de 5 180 hectares en 1988

à 5 294 hectares en 2010 soit une augmentation globale de 2%. Cette période a néanmoins connu deux tendances :

- Entre 1988 et 2000 un accroissement de la surface agricole totale de 9%
- Entre 2000 et 2010 une diminution de la surface agricole totale de 7%

La diminution de la surface agricole totale entre 2000 et 2010 est due à la part de terres agricoles achetées par des non agriculteurs qui est très élevée depuis le début des années 2000.

Année	Part des acquisitions par les non agriculteurs (%)
2002	82%
2003	77%
2004	79%
2005	80%
2006	90%
2007	85%
2008	79%
2009	88%
2010	91%
2011	93%
2012	82%
2013	85%
2014	88%

Figure 27 - Évolution des acquisitions des terres agricoles de la commune par des non-agriculteurs

En 2013, la SAU moyenne était de 34 hectares, ce qui est plus faible que la moyenne départementale de 45 hectares.

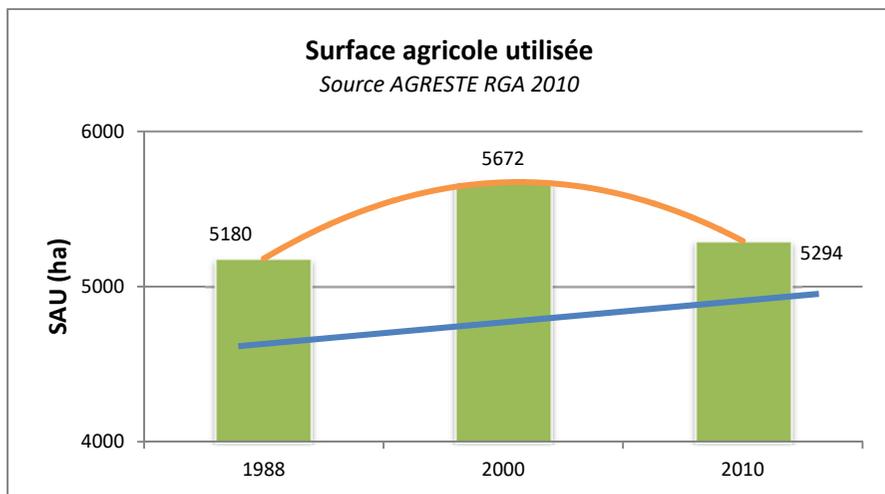
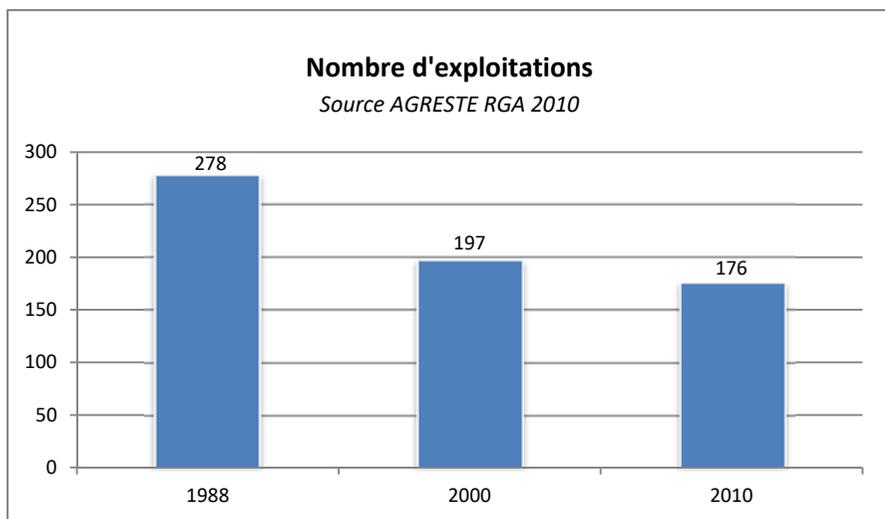


Figure 28 - Évolution du nombre et de la taille des exploitations de Castelsarrasin

× **L'OCCUPATION DE L'ESPACE AGRICOLE**

L'espace agricole est composé de :

- 82.3 % de terres labourables
- 3.3 % de parcelles toujours en herbe
- 14.4 % de cultures permanentes

Ensemble des exploitations			
Superficie en hectare	1988	2000	2010
Terres labourables	4 071	4 791	4 346
Superficie en cultures permanentes	779	741	760
Superficie toujours en herbe	300	114	175

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Agreste, recensements agricoles

Figure 29 – Évolution de l'utilisation de la surface agricole

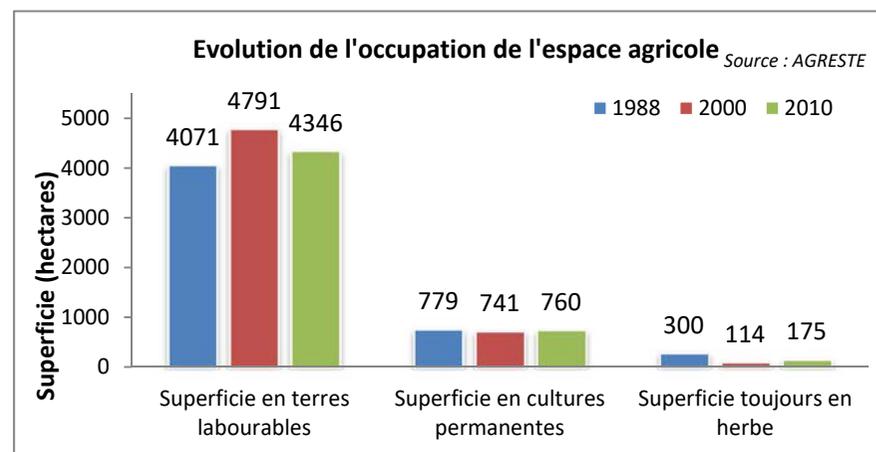


Figure 30 - Occupation de l'espace agricole entre 1988 et 2010

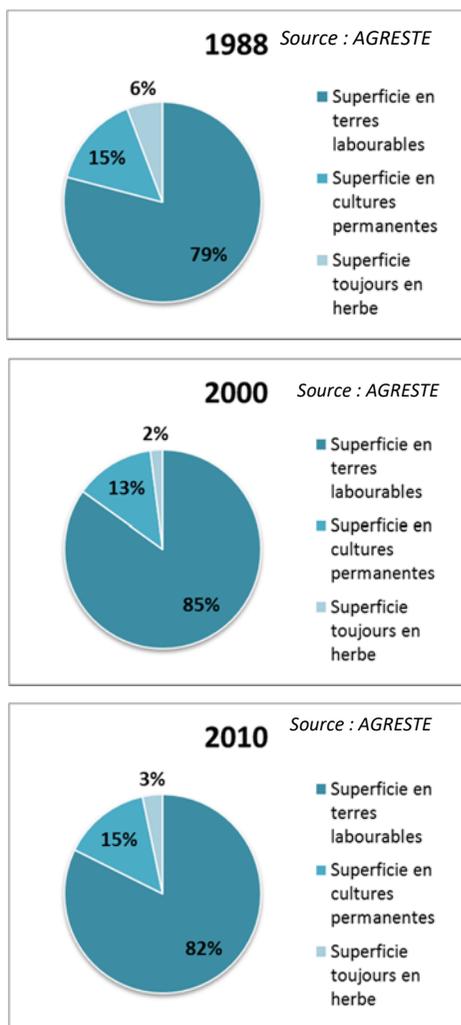


Figure 31 - Part des différents types de superficie en 1988, 2000 et 2010

*** LES PRODUCTIONS**

L'agriculture à Castelsarrasin est principalement représentée par la culture de diverses céréales et par l'arboriculture. Peu d'élevages sont installés sur la commune. Les facilités d'irrigation, grâce à la Garonne notamment, favorisent l'agriculture céréalière et fruitière.

• Productions animales

En 2010, lors du dernier recensement agricole, Castelsarrasin comptait un cheptel de plus de 1 900 bêtes, tout élevage confondu. La majorité des exploitations concernent les vaches (tout type confondu) ou les poulets/coqs. Quelques élevages de brebis sont également recensés.

Type d'élevage	Nombre d'exploitations en ayant	Cheptel correspondant (têtes)
Bovins	11	598
<i>dont Vaches</i>	10	288
<i>dont Vaches laitières</i>	3	Non connu
<i>dont Vaches allaitantes</i>	8	Non connu
<i>dont Bovins d'un an ou plus</i>	9	154
<i>dont Bovins de moins d'un an</i>	7	156
Brebis nourrices	3	44
Porcins	Non connu	Non connu
Poulets de chair et coqs	23	698

Source : AGRESTE RGA 2010

Figure 32 - Les élevages à Castelsarrasin en 2010

L'élevage de poulets et coqs sur la commune représente 4.2% de l'élevage départemental en nombre d'exploitations et moins d'1% du cheptel départemental.

De même, l'élevage de vaches (tout type confondu) de Castelsarrasin représente 0.9% du nombre d'exploitations de vaches au niveau départemental et moins d'1% du cheptel de vaches départemental.

Le nombre d'exploitations de brebis nourrices sur la commune de Castelsarrasin représente seulement 1.1% du même type d'exploitations du Tarn-et-Garonne et 0.2% du cheptel de brebis nourrices du département.

Les services de l'Etat n'ont recensé aucun bâtiment d'élevage relevant des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et aucune zone d'épandage des effluents d'élevage.

- **Productions végétales**

Le dernier recensement agricole de 2010 a permis de déterminer la surface agricole utilisée pour différentes cultures ainsi que le nombre d'exploitations produisant celles-ci.

Cultures	Nombre d'exploitations en ayant	Superficie (ha)
Céréales	122	2 546
Blé tendre	34	1 082
Orge et escourgeon	20	78
Maïs-grain et maïs semence	126	1 203
Oléagineux	82	1 020
Colza	9	137
Tournesol	76	851
Fourrages et superficies toujours en herbe	52	530
Maïs fourrage et ensilage	Non connu	Non connu
Superficie toujours en herbe	29	175
Pommes de terre et tubercules	10	6
Légumes frais, fraises et melon	17	19
Fleurs et plantes ornementales	Non connu	Non connu

Cultures	Nombre d'exploitations en ayant	Superficie (ha)
Vignes	18	11
Vergers 9 espèces	54	730
Jachères	99	349

Source : AGRESTE RGA 2010

Figure 33 - Les cultures à Castelsarrasin en 2010

La culture de céréales est très importante à Castelsarrasin puisqu'elle occupe 2 546 hectares des terres soit 33% de la superficie de la commune. Le maïs est la culture prépondérante et est cultivé sur 1 203 hectares ce qui représente 15.7% de la superficie de la commune. De plus, c'est la céréale cultivée par le plus grand nombre d'exploitants. La superficie de maïs produit à Castelsarrasin représente 6% de celle du département.

Castelsarrasin possède aussi une agriculture fruitière et légumineuse qui s'étend sur 755 hectares. Les vergers occupent une part importante du territoire et sont une caractéristique de l'agriculture de la commune. En effet, 22% de la superficie de vergers du Tarn-et-Garonne est située sur la commune de Castelsarrasin.

Enfin, on note aussi la présence de vignes sur le territoire de Castelsarrasin avec 11 hectares dédiés à cette culture et 18 exploitants les travaillant. Au niveau départemental, Castelsarrasin est un des principaux producteurs de vignes puisqu'environ 78% des exploitations possédant des vignes et 13% de la superficie des vignes départementales sont situées sur sa commune.

La production de tournesol a fortement augmenté entre 2002 et 2013, de même que celle du blé tendre.

La production de maïs bien que prépondérante a diminué d'environ 8% sur la même durée.

Une légère augmentation des productions de vergers et vignes est aussi enregistrée entre 2002 et 2013.

Enfin, entre 2002 et 2013, la surface accordée aux prairies a augmenté et au contraire celle dédiée au gel a diminué.

La surface agricole utilisée a globalement diminué entre 2002 et 2013.

Cultures	Superficie (ha)		Pourcentage	
	2002	2013	2002	2013
Culture Oléoprotagineux Autre	617.91	366.65	14.28%	8.87%
Tournesol	157.45	531.68	3.64%	12.86%
Blé tendre	545.91	793.47	12.61%	19.2%
Ail		2.69		0.07%
Maïs	1 719.79	1 303.55	39.74%	31.54%
Maïs semence		18.95	0%	0.46%
Vergers et vignes	506.44	523.72	11.7%	12.67%
Prairies	211.1	305.7	4.88%	7.4%
Légumes	38.57	42.38	0.89%	1.03%
Vigne cuve		3.81	0%	0.09%
Melon		0.51		0.01%
Gel	381.77	179.2	8.82%	4.34%
Autres	149.12	61.13	3.45%	1.48%
SAU Totale	4 328.06	4 133.44	100.00%	100.00%

Source : PAC

Figure 34 - Les cultures à Castelsarrasin en 2002 et 2013 (source : Porter à connaissance)

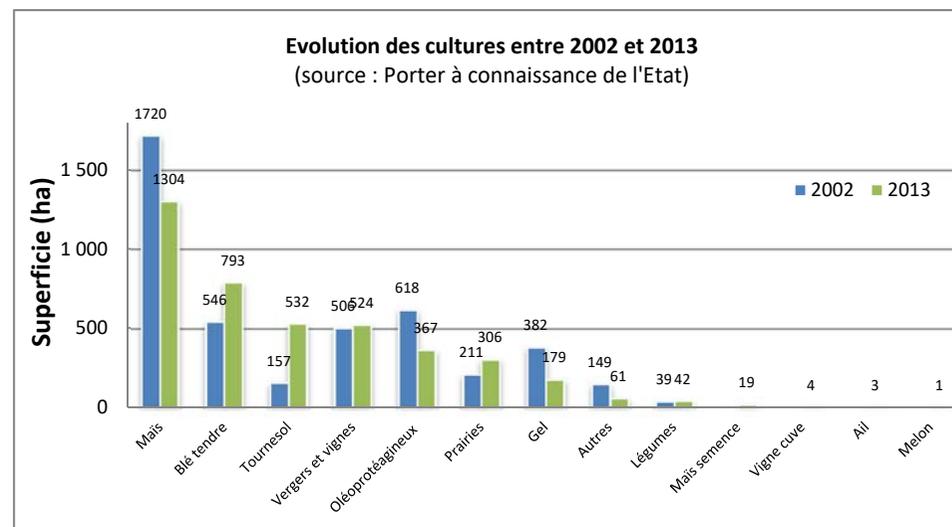


Figure 35 - Évolution des cultures entre 2002 et 2013 (source : Porter à connaissance)

✖ **LES STATUTS JURIDIQUES**

En 2010, on dénombre 176 exploitations sur la commune de Castelsarrasin, dont :

- 146 exploitations individuelles
- 6% de GAEC et EARL avec un seul chef d'exploitation
- 8 EARL avec plusieurs co-exploitants

	Statut juridique	
Tous statuts	176	100%
Exploitations individuelles	146	83%
GAEC	10	6%
EARL avec chef d'exploitation seul		
EARL avec plusieurs co-exploitants	8	5%
Autres	12	7%

Source : AGRESTE RGA 2010

Figure 36 - Formes juridiques des exploitations en 2010

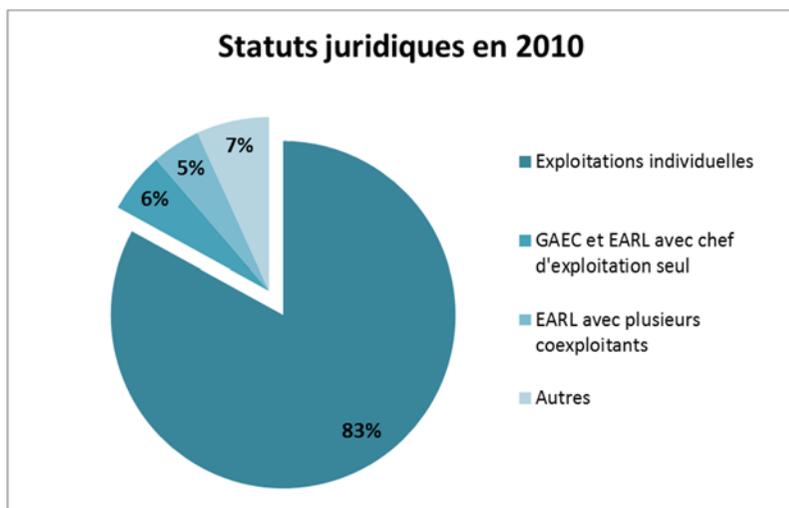


Figure 37 - Part de chaque forme juridique en 2010

Les exploitations sont donc majoritairement individuelles à Castelsarrasin. Celles-ci représentaient 56% des terres agricoles de la commune en 2010, avec 2 962 hectares.

Les EARL avec plusieurs co-exploitants occupaient 14% (749 hectares) des terres agricoles. 11% des parcelles étaient cultivées par les GAEC et EARL un seul chef d'exploitation, et les hectares restants par des exploitations ayant une autre forme juridique.

	SAU (ha)	
Tous statuts	5 294	100%
Exploitations individuelles	2 962	56%
GAEC	586	11%
EARL avec chef d'exploitation seul		
EARL avec plusieurs co-exploitants	749	14%
Autres	997	19%

Source : AGRESTE RGA 2010

Figure 38 - Taille des exploitations en fonction de leur statut juridique en 2010

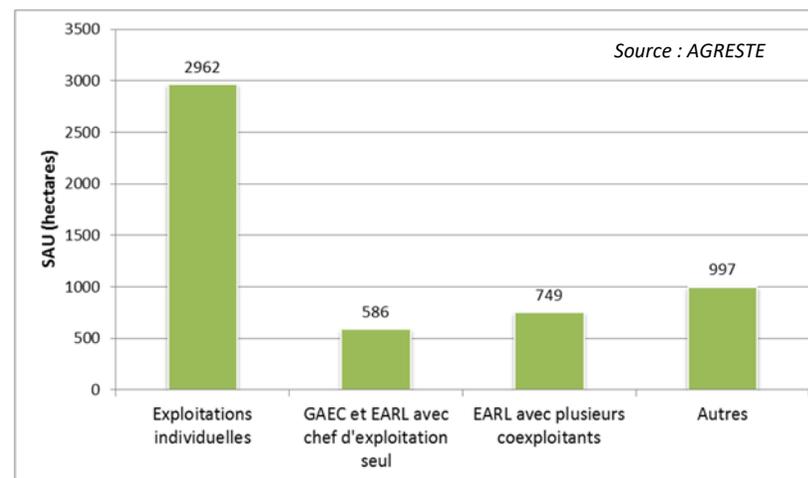


Figure 39 - Surface agricole utile en fonction du statut juridique de l'exploitation (2010)

La surface agricole moyenne pour les exploitations individuelles est beaucoup plus faible que celle des EARL avec plusieurs co-exploitants et des autres exploitations.

✖ **LES EXPLOITANTS AGRICOLES**

• **Âge des exploitants**

D'après le « Porter à Connaissance », en 2013 :

- 19 exploitants de Castelsarrasin avaient moins de 40 ans
- 70 exploitants de Castelsarrasin étaient âgés de 40 à 60 ans
- 46 exploitants de Castelsarrasin avaient plus de 60 ans

Une importante diminution du nombre de jeunes exploitants (≤ 40 ans) est à noter depuis 2002. En effet, 34 agriculteurs ayant moins de 40 ans exploitaient les terres de Castelsarrasin en 2002 soit une baisse de 44% du nombre d'exploitants.

Au contraire, le nombre d'exploitants ayant plus de 60 ans a fortement augmenté depuis 2002 avec une hausse de 18% en 9 ans.

Âge des exploitants	Nombre	Pourcentage
≤ 40 ans	19	14.1 %
40 à 60 ans	70	51.8 %
> 60 ans	46	34.1 %
Total	135	100.0 %

Source : PAC

Figure 40 - Âge des exploitants de Castelsarrasin en 2013

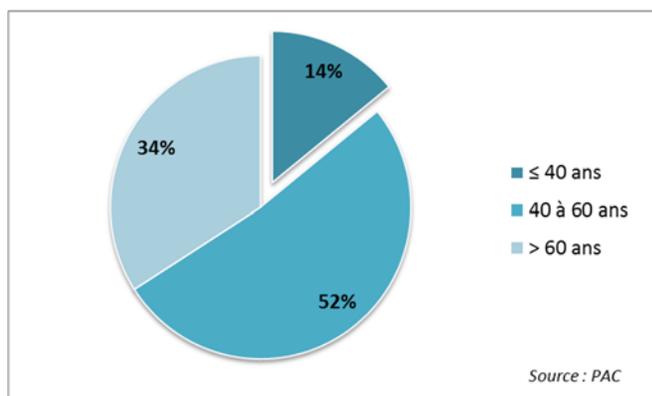


Figure 41 - Répartition des âges des exploitants

• **SAU en fonction de l'âge**

De plus, un net recul de la surface agricole utilisée par les exploitants de moins de 40 ans et par les plus de 60 ans est observé entre 2002 et 2013 :

- moins 435 ha de SAU pour les agriculteurs âgés de moins de 40 ans
- moins 718 ha de SAU pour les agriculteurs âgés de plus de 60 ans

Seule la surface agricole utile des exploitants âgés de 40 à 60 ans a augmenté entre 2002 et 2013, avec 901 hectares exploités en plus.

Âge des exploitants	SAU (ha)		SAU (%)	
	2002	2013	2002	2013
≤ 40 ans	1 370.22	934.91	26.58 %	19.07 %
40 à 60 ans	2 298.88	3 200.25	44.60 %	65.29 %
> 60 ans	1 485.26	766.8	28.82 %	15.64 %
Total	5 154.36	4 901.96	100.00 %	100.00 %

Source : PAC

Figure 42 - Surface agricole en fonction de l'âge en 2002 et 2013

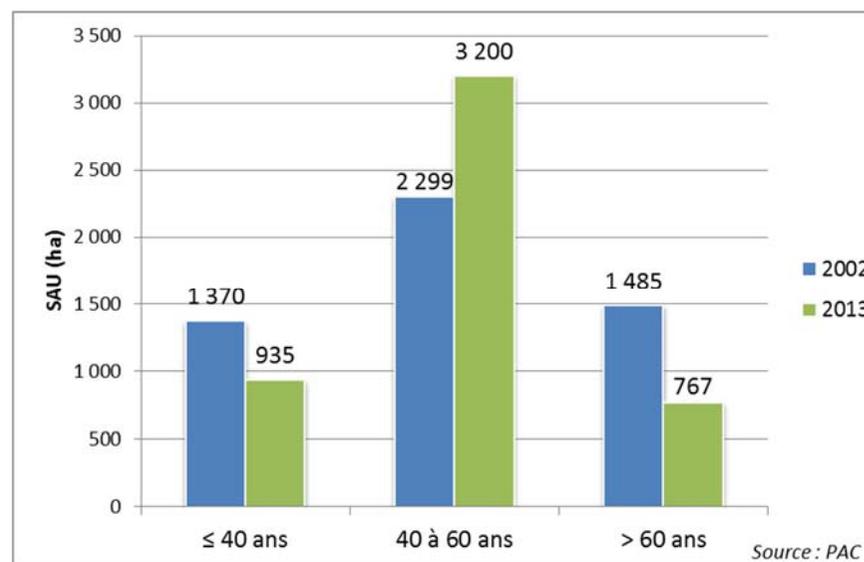
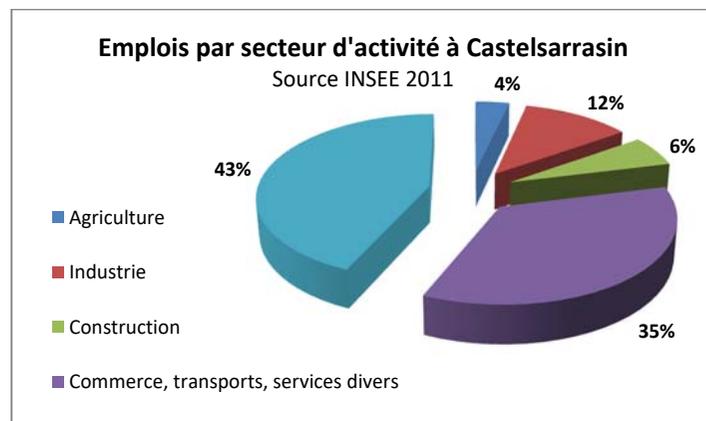


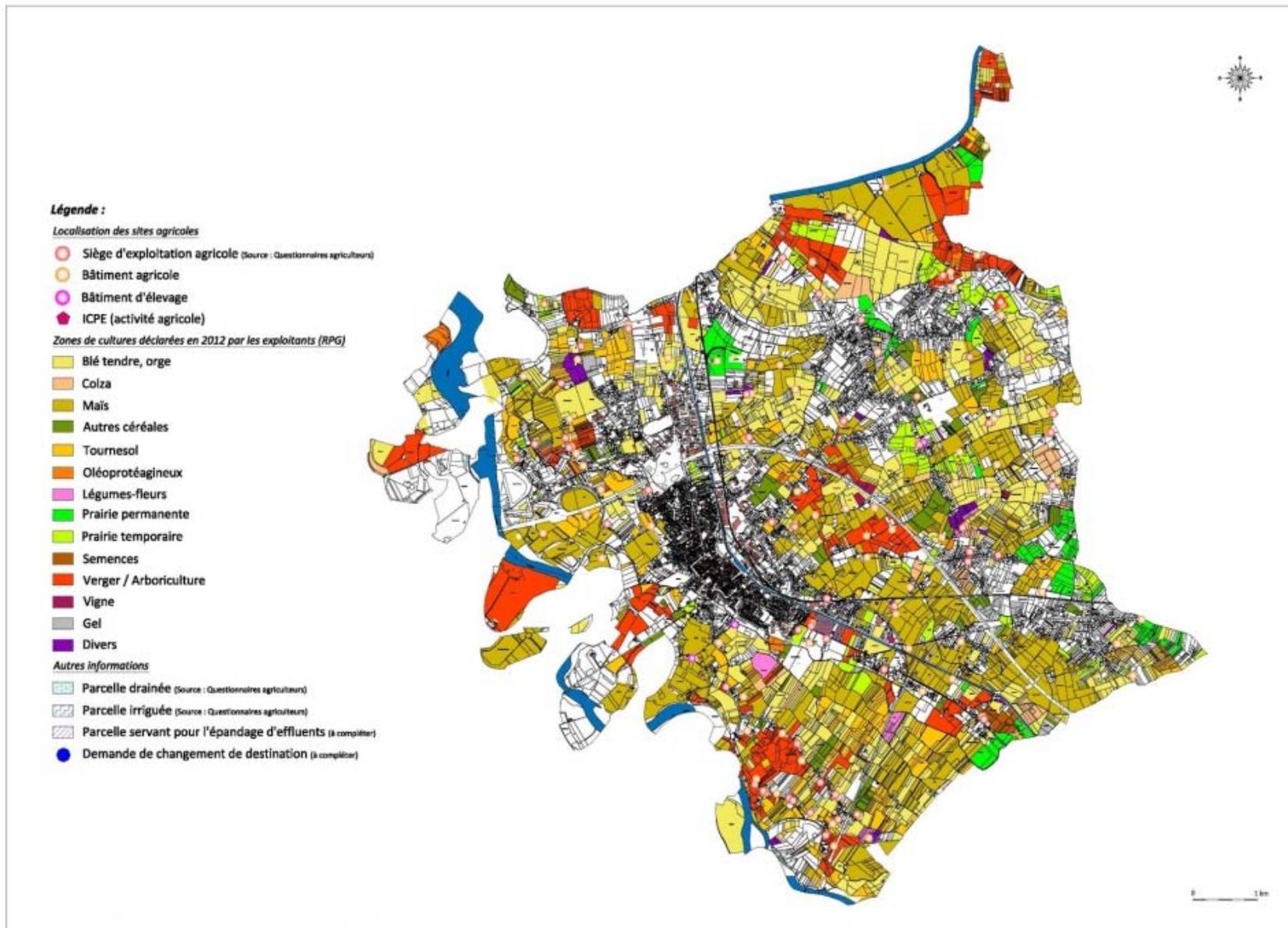
Figure 43 - Évolution de la surface agricole utile en fonction de l'âge (2002 et 2013)

x L'EMPLOI AGRICOLE

Le secteur de l'agriculture concentre 4% des emplois de la commune (contre 7,3% à l'échelle du Département)



× **L'ETAT DES LIEUX AGRICOLE**



6.5. LES ENERGIES

La commune de Castelsarrasin possède de **nombreuses ressources à valoriser** pour s'engager dans la transition énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables.

L'ensoleillement de la commune permet de favoriser la production d'**énergie photovoltaïque**. Le développement de cette production doit être accompagné. L'implantation sur les toitures de bâtiments logistiques et commerciaux est très efficace. A l'inverse, l'utilisation de terres agricoles pour l'implantation de panneaux photovoltaïques est à proscrire.

La **géothermie** est également une ressource importante du territoire qui peut être développée. Dans la plaine de la Garonne, les nappes phréatiques sont superficielles. A Castelsarrasin, elles se situent à une profondeur de l'ordre de 72 mètres avec des débits pouvant dépasser les 20m³/heure. La production d'énergie par le biais de la géothermie est alors particulièrement intéressante pour tout type de bâtiments. Sur le territoire, la capacité de chauffage à partir de la géothermie sur nappe alluviale est de 12 000 à 19 000 m². Cette ressource peut ainsi être envisagée pour des projets d'aménagements et d'équipements.

Castelsarrasin présente peu de forêts sur son territoire mais malgré cela, la **filière bois-énergie** présente un réel atout pour la commune. La mise en place de chaufferies collectives et de réseaux de chaleur sont des projets à étudier.

Aujourd'hui, un réseau de gaz naturel est présent sur le territoire. Dans cette dynamique, une attention particulière peut-être portée autour de la valorisation énergétique de la biomasse agricole ou des déchets ménagers avec **production de biogaz**.

Enfin, il est important de favoriser de manière générale l'émergence d'initiatives innovantes dans le domaine des énergies sur le territoire.

6.7. BILAN « ACTIVITES ECONOMIQUES »

× **SYNTHESE**

- ↳ Un nombre d'**actifs en hausse** (5631 actifs en 2011) mais toutefois une proportion qui reste constante (60.10 %) sur l'ensemble de la population
- ↳ Une forte représentation des **employés** (37.70 %)
- ↳ De nombreuses **zones d'activités bien connectées** au réseau autoroutier et ferré qui favorisent le dynamisme des entreprises
- ↳ 271 entreprises du commerce et de l'industrie sur Castelsarrasin avec une proportion importante des **métiers du bâtiment** (36 %) et des **services** (34 %)
- ↳ Des **marchés** qui rayonnent bien au-delà des limites communales
- ↳ Le **tourisme marque le territoire** par une capacité d'accueil diversifiée malgré l'absence de gîtes de groupe et de camping. De la même manière, la commune présente une diversité de restaurants.
- ↳ Une agriculture implantée sur le territoire mais un nombre d'**agriculteurs en baisse**. Les exploitations sont principalement centrées sur les **grandes cultures**.

× **ENJEUX**

- ↳ **Soutenir l'activité économique et l'emploi** (développement du numérique...)
- ↳ Mener une réflexion autour d'une **plateforme de transit** à proximité de l'autoroute et des Installations Terminales Embranchées (ITE)
- ↳ Maintenir un **équilibre** entre **commerces de centre-ville et zones d'activités**
- ↳ **Renforcer l'image touristique** du territoire en s'appuyant sur le patrimoine et les équipements existants pour dynamiser ce secteur d'activités et augmenter le rayonnement de Castelsarrasin
- ↳ Diversifier **l'offre d'hébergement touristique** (projet de camping...)
- ↳ **Conforter le rôle de pôle structurant** de l'entité Castelsarrasin-Moissac
- ↳ **Identifier les espaces agricoles et naturels à préserver** pour favoriser le maintien de l'activité agricole et éviter les conflits d'usage
- ↳ **Soutenir et encourager l'agriculture** sous toutes ses formes, en tant qu'atout économique pour le territoire

La qualité et l'accessibilité aux équipements et aux services sont un des enjeux de l'aménagement des territoires, notamment urbains.

Cette question revêt une importance stratégique. En effet, au même titre que l'habitat et l'emploi, les équipements et les services à la population participent pleinement de la qualité de vie.

Dans ce domaine, deux situations de territoire, suivant leur typologie, peuvent être mises en évidence sur la commune de Castelsarrasin.

Les **territoires ruraux**, pour lesquels le tissu d'équipements et de services est relativement réduit. L'enjeu pour ces entités est souvent de valoriser et de conserver les équipements publics toujours présents sur leur territoire (école, services à la personne...).

Le **pôle urbain**, dans lequel sont regroupés à la fois des équipements de proximité (services à la population, écoles, collèges, équipements sportifs), mais également des équipements de rayonnement départemental (médiathèque, institutions, lycées, réseaux de transports en commun...).

7.1. LES EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La commune de Castelsarrasin dispose d'un **tissu d'établissements scolaires complet** permettant de répondre à la demande locale de la maternelle au secondaire.

Le territoire n'a toutefois pas vocation à répondre aux besoins de formations de niveau supérieur. La commune présente actuellement une seule formation, un BTS assistant de gestion de PME-PMI à référentiel commun européen. A la rentrée 2015, une nouvelle section BTS devrait ouvrir (Négociation Relation Client).

Types d'établissements	Nom de l'établissement	Statut
Ecole maternelle	Ecole Jules Ferry	Public
	Ecole Courbieu	Public
	Ecole Ducau	Public
	Ecole Louis Sicre	Public
	Ecole Marceau Fauré	Public
	Ecole Notre Dame	Privé
Ecole élémentaire	Ecole Sabine Sicaud	Public
	Ecole Ducau	Public
	Ecole de Courbieu	Public
	Ecole Jules Ferry	Public
	Ecole Louis Sicre	Public
	Ecole des Cloutiers	Public
	Ecole Marie Curie	Public
	Ecole Sabine Sicaud	Public
	Ecole Notre Dame	Privée
	Collège	Collège Jean de Prades
Collège Pierre Flamens		Public
Lycée	Lycée Général et Technologique Jean de Prades	Public
	Lycée Professionnel Jean de Prades	Public
Enseignement Post-bac	Lycée Jean de Prades	Public
Total	20 établissements	-

Répartition par classe des écoles maternelles publiques					
Nom de l'établissement	Nombre de classes	PS	MS	GS	Nombre total d'enfants
Ecole Jules Ferry	4	29			107
		27			
		26			
				25	
Ecole Courbieu	2	28		20	48
Ecole Ducau	3	29			85
		26			
				30	
Ecole Louis Sicre	4	26			102
		24			
		26			
		26			
Ecole Marceau Fauré	3	28			79
			25		
				26	
Ecole Sabine Sicaud	3	25			77
			26		
				26	
Total du nombre de classes	19	11	12	8	498

Sur l'ensemble de la commune de Castelsarrasin, il y a **19 classes de maternelles qui accueillent 498 enfants**. En moyenne, ces classes comptent 26 enfants et la moitié d'entre-elles est à plusieurs niveaux. Le nombre d'enfants par classe peut paraître un peu élevé mais il correspond à la moyenne nationale qui est de 25.8.

A la rentrée scolaire de 2014, la commune compte 11 classes de petite section de maternelle, 12 classes de moyenne section de maternelle et enfin 8 classes de grande section de maternelle.

Les données présentées ne prennent pas en compte les établissements privés.

Répartition par classe des écoles primaires publiques								
Nom de l'établissement	Nombre de classes	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Nombre total d'enfants	
Ecole Ducau	6	25				164		
			26					
		23						
				26				
				26				
							26	
Ecole Hameau de Courbieu	3	23				78		
				26				
				29				
Ecole Jules Ferry	6	26					165	
		22						
		23						
				28				
						29		
						28		
Ecole Louis Sicre	6	16					157	
		17						
			29					
				28				
						29		
						27		
Ecole Les Cloutiers	1	3	5	3	5	5	21	
Ecole Marie Curie	6	19					134	
		15						
			18					
				29				
						29		
						24		
Ecole Sabine Sicaud	6	18					136	
		16						
			24					
				23				
						32		
						23		
Total du nombre de classes	34	11	11	9	8	8	719	

En ce qui concerne les **écoles primaires**, la commune de Castelsarrasin compte **719 élèves répartis dans 34 classes** dont 10 classes à double niveaux. En moyenne, il y a 22 enfants par classe de primaire ce qui correspond une fois de plus, à la valeur nationale qui est de 22.9 élèves.

En 2012, le **collège Flamens**, compte **475 élèves** dans 18 classes et le **collège Jean de Prades**, accueille **655 élèves** répartis dans 21 classes et 4 SEGPA².

Le **lycée Jean de Prades** accueille lui **580 élèves** en filière générale et **441 élèves** en filière technologique.

Actuellement, aucun équipement ne permet d'accueillir des **activités sportives périscolaires en hiver**, les gymnases étant occupés par les collèges et le lycée. De plus, leur situation géographique pose la question des transports d'un lieu à l'autre.

Un lycée doit ouvrir en 2018 sur la commune de Montech. Ce nouvel établissement permettra de limiter le nombre d'élèves au lycée Jean de Prades.

Dans l'optique d'une **valorisation des modes actifs sur la commune** (pédibus, aménagements cyclables), dans les déplacements domicile – études, il est intéressant de prendre en compte les localisations des différents établissements scolaires : primaires, maternelles et collège.

Ainsi, les cartes suivantes qui présentent les **localisations des écoles maternelles, primaires et du collège** mettent en évidence des secteurs

dans lesquels, il est possible de réaliser des **déplacements domicile-études à pied** :

Les différents établissements sont principalement implantés dans Castelsarrasin et se situent tous à moins d'un kilomètre les uns des autres. Seul le Groupe scolaire Sabine Sicaud et l'école des Cloutiers se trouvent dans des hameaux, à l'Est de la commune.

Les **cercles rouges décrivent des rayons de 1km**, autour de chacune des écoles, dans lesquels, des circuits de mobilités douces pour les trajets domicile-école des enfants pourraient être mis en place (système de pédibus encadré par des parents d'élèves).

² SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

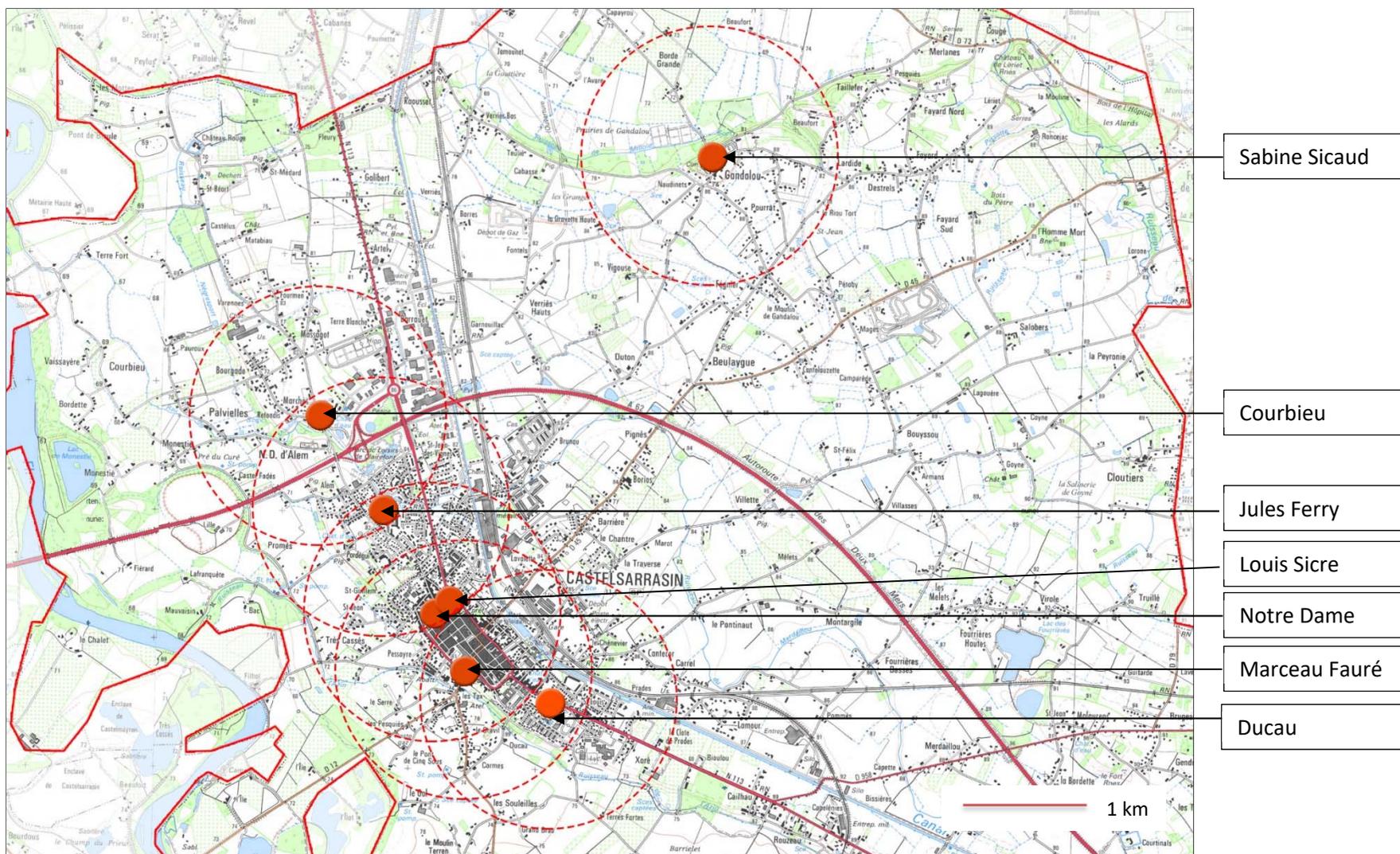


Figure 44 : Répartition des écoles maternelles de Castelsarrasin

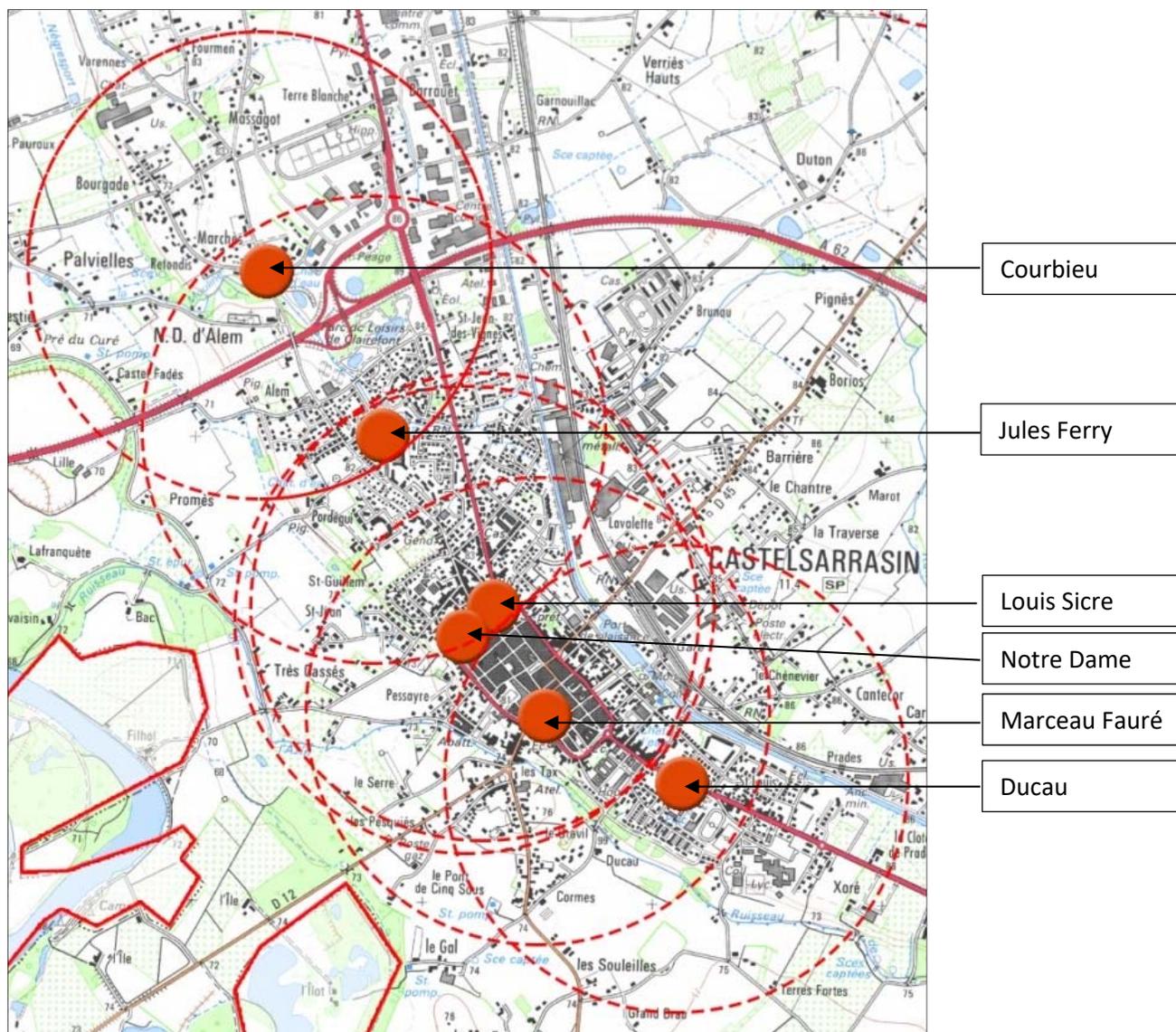


Figure 45 : Répartition des écoles primaires de Castelsarrasin

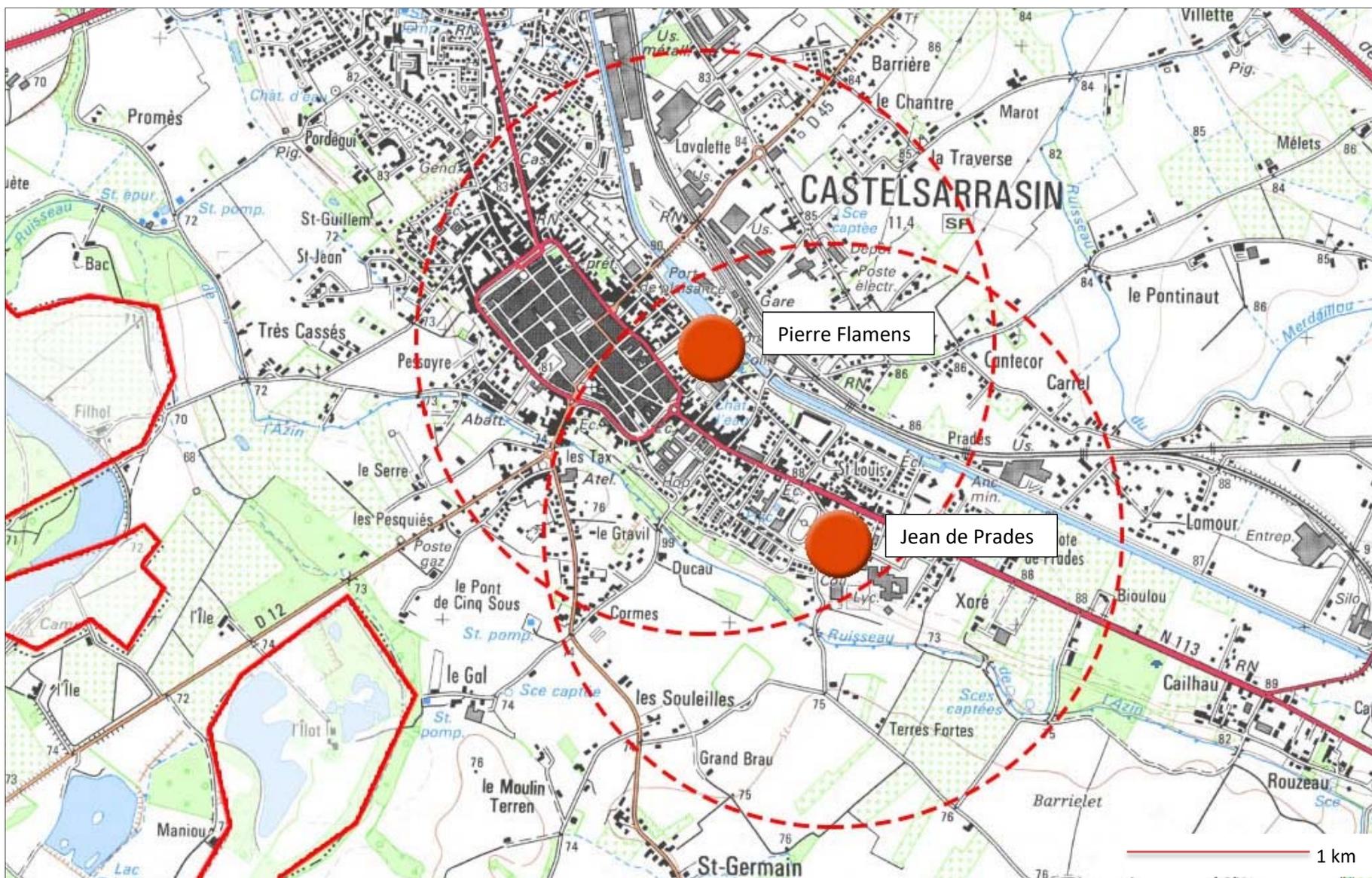


Figure 46 : Répartition des collèges de Castelsarrasin

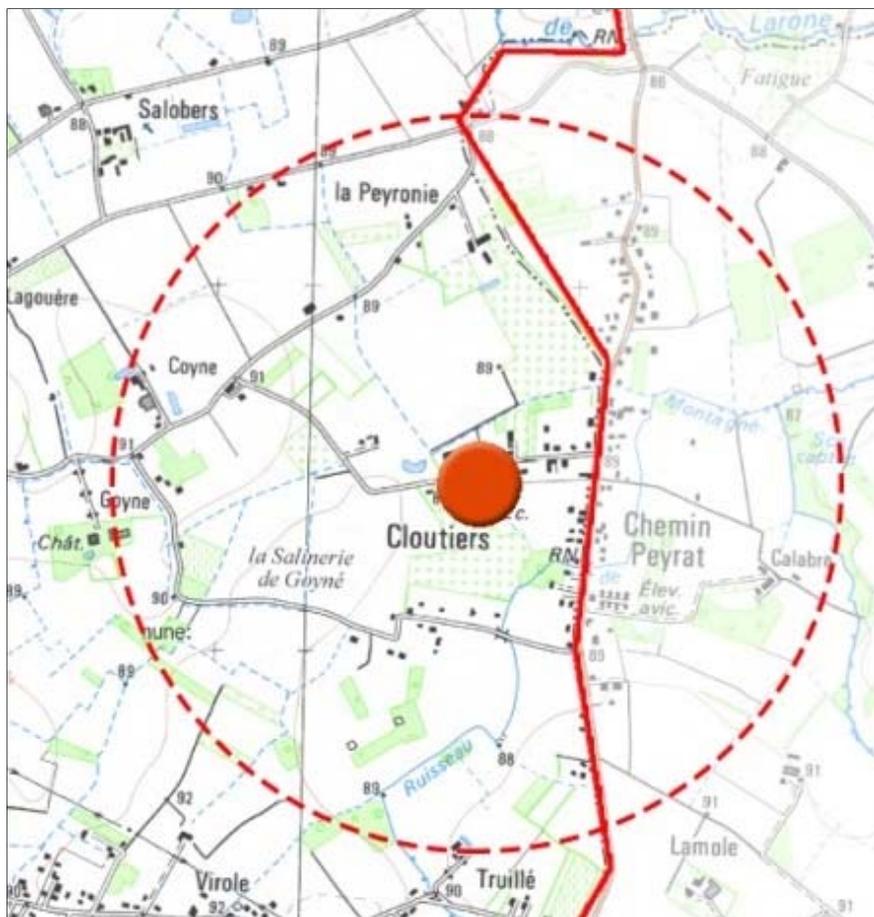


Figure 47 : Répartition des écoles primaires de Castelsarrasin hameau des Cloutiers

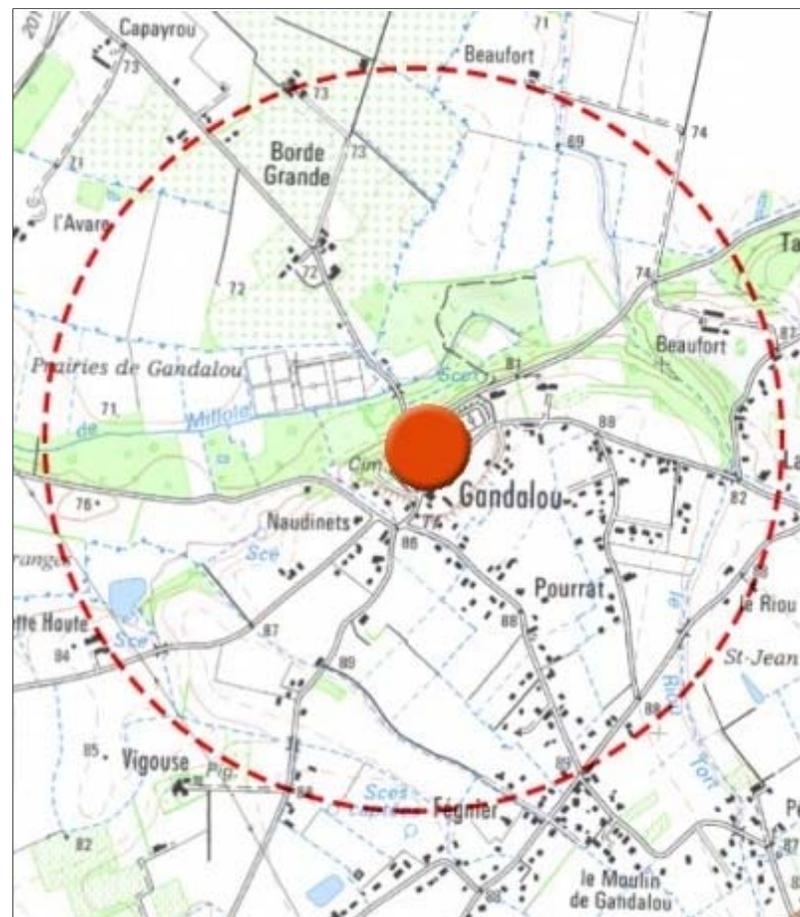


Figure 48 : Répartition des écoles primaires de Castelsarrasin – hameau de Gandalou

1 km